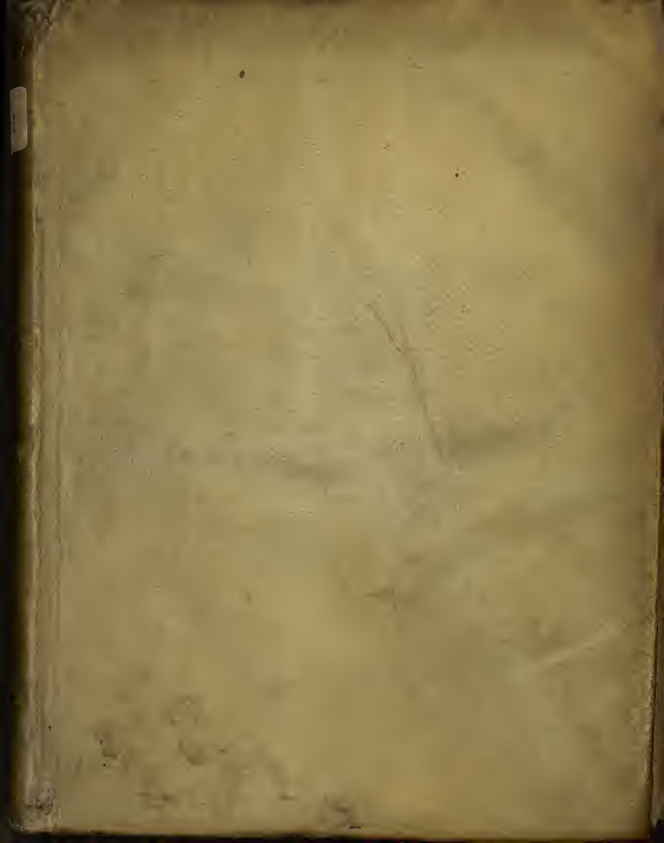


Philippus Hecquet Doct. Medi. Abbavillaeus. 1688

REMARQVES
SVR LE LIVRE
DE L'ANTIMOINE
DE Mᴱ EVSEBE RENAVDOT
DOCTEVR REGENT EN LA FACVLTÉ de Medecine de Paris.

Par IEAN MERLET Escuyer Docteur Regent de la mesme Faculté, & vn de ses anciens Doyens.

Est in quibusdam tanta peruersitas vt contemptis Medicamentis veneno vtantur.



A PARIS,
Chez EDME PEPINGVE', en la grand' Salle du Palais, proche la porte de la Salle Dauphine, du costé de la Cour des Aydes.

M. DC. LIV.
Auec Permission.

Mira sunt quæ dicitis, noua sunt, falsa sunt, mira stupemus, noua cauemus, falsa conuincimus. D. August.

Nouitas mater temeritatis, soror superstitionis, filia leuitatis. D. Bernard.

Valeant nouitates partim ex inscitia, partim ex intolleranda arrogantia natæ. Schol. D. Nazian.



A MESSIEVRS
MESSIEVRS
LES DOCTEVRS
EN MEDECINE
ORTHODOXES
DE LA FACVLTE' DE PARIS.

MESSIEVRS mes tres-chers & tres-honorez Collegues, ie vous presente ces Remarques, pour preuue de mon zele enuers nostre Faculté, laquelle j'apperçoy souffrir beaucoup plus par le mépris qu'aucuns des siens font d'elle & de ses Statuts & Decrets, que par les attaques de ses ennemis de dehors. Ie n'entreprens point icy sa defence, n'ayant assez de force & d'industrie pour m'en acquitter dignement comme l'affaire le merite; Elle attend son secours de mains plus puissantes, lesquelles elle a desia ressenties fauorables

contre les efforts estrangers. Ceci est seulement pour témoigner mon affection & mes ressentimens enuers nostre chere Mere, qu'on ne doit permettre d'estre mal traictée, sans, au moins, se condouloir auec elle lors qu'on ne pourra luy rendre autre seruice & assistance. Elle doit en esperer de vous de plus signalez, à quoy ie vous inuite pour sa consolation & satisfaction. Vous la combleriez de joye si par vos aduertissemens & semonces vous faisiez que ses Enfans dévoyez rentrassent en eux mesmes & retournassent dans son sein; Ce que ie souhaitte auec pareil desir & passion que i'ay de me conseruer la qualité de,

MESSIEVRS,

De Paris, ce 20.
Auril 1654.

Vostre tres-humble seruiteur
& Collegue,
IEAN MERLET.



PREFACE.

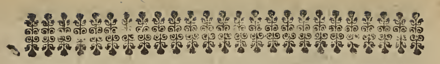
C'EST auec vn extréme déplaiſir que i'apperçoy toutes choſes eſtre tellement en confuſion & deſordre qu'elles ſemblent ſe porter à vne ruïne totale & aſſeurée; que les Vices eſtouffent les Vertus, les Paſſions aueuglent la Raiſon, la Nouueauté maiſtriſe & aneantit preſque ce qui eſtoit de plus ſolide & venerable par l'Antiquité. Qui ne iugera de là vn prochain bouleuerſement des Eſtats les plus Auguſtes, & des Compagnies les mieux reglées? L'Egliſe ſouffre beaucoup par les Schiſmes & Hereſies; Les Royaumes par la reuolte des ſubjets, & les Communautez par diuerſes factions émeuës entre les particuliers, le plus ſouuent par la non obſeruance des reigles anciennes, & par des innouations prejudiciables. Ie laiſſe examiner à vn chacun ce qui

l'intereſſe & le touche, pour expoſer les deſordres mal-heureux qui talonnent l'Art de Medecine en ſon exercice. Ie ne la plains point ſeulement de ce que pluſieurs s'ingerent impunément d'exercer cette Profeſſion deſnuez entierement de ſcience : mais beaucoup dauantage voyant qu'aucuns de ceux leſquels ont acquis le Doctorat ſe diſpenſent de leur ſerment, d'obſeruer les bonnes & anciennes regles, & prennent plaiſir d'eſtre emportez par vn vent de nouueauté, quittans les Maximes aſſeurées, & meſpriſans les remedes authoriſez par vn long & ſeur vſage. Or comme on deteſte les monſtres qui paroiſſent en la Nature, que les Ordonnances de Romulus vouloient eſtre jettez en l'eau : Les opinions & Methodes nouuelles ſont tellement monſtreuſes qu'elles ne ſont à ſupporter, & doit-on jetter au feu les Liures où elles ſont redigées, ainſi que ceux de Protagore : & punir les Autheurs & leurs fauteurs, mais moins ſeuerement qu'Anacharſis pour auoir violé les mœurs & les diſciplines de ſon pays. Ie le dis auec vn ſenſible déplaiſir àuoir veu entierement changer la face de noſtre venerable Faculté de Medecine de Paris depuis quarante-ſix ans que i'ay eu entrée dedans l'Eſcole ; en

ſorte qu'on a peine de la reconnoiſtre, y voyant diuorce entre ſes Docteurs, pluſieurs d'iceux mettans en prattique des drogues lois deffenduës, & meſpriſer la vraye Methode, laquelle y eſtoit exactement obſeruée & ſuiuie. En ce temps-là on n'y ſouffroit point ces noires fumées Antimonialles, ny moins encore qu'on s'enyuraſt par ce vin, lequel à preſent renuerſe la ceruelle, & oſte la vie à pluſieurs, trop ſouuent employé par aucuns de ſes Docteurs, au lieu de ſe ſeruir des bons & doux remedes vſitez par nos Anciens, & fort recommandez dans leurs eſcrits. Mais ce qui afflige dauantage les gens de bien & d'honneur, obſeruateurs de la bonne & ancienne diſcipline, c'eſt de voir vne licence effrenée d'eſcrire pour recommander ces fumeuſes & funeſtes drogues, & de rejetter auec blaſme & meſpris les remedes que le long vſage & experience auoient authoriſez. Ie n'entreprens point d'eſcrire contre *Maiſtre Euſebe Renaudot*, mais ſeulement de l'aduertir qu'il a beaucoup manqué pretendant *diſculper* (comme il parle en la page 191.) ſon Antimoine, il s'eſt chargé de pluſieurs fautes, que ie luy repreſenteray en chapitres diuers, mais auec moins d'injures ou meſdiſances qu'il en a pro-

feré auec excés dans ſa Satyre, par laquelle il a entrepris *de iuſtifier l'Antimoine*, pour en ſuite le faire *triompher*; Mais le Lecteur iugera qu'il a manqué en l'vn & l'autre projet: car il n'a peu le iuſtifier des crimes deſquels il eſt chargé par les vrais & Orthodoxes Medecins, ce qui eſtoit neceſſaire pour luy dreſſer vn triomphe.





NOBILISSIMO ET GENEROSISSIMO VIRO
IOANNI MERLETO DOCTORI
Medico Parisiensi celeberrimo & emerito Decano meritissimo,

Ευχαριστήριον.



GAVDEBAM equidem tacitus mecum superioribus mensibus, Amicissime Merlete, cum viderem, te laboriosum illud opus incœptum, examinandi librum Ardelionis τοῦ πολυπράγμονος nostri de Antimonio (si Diis placet) crimine purgato & triumphante nuper editum, persequi: metu vtcumque liberatus, quo non mediocriter angebar, ne morbus ille grauissimus & toties rediuiuus, qui te toto hyemis tempore miserè exercuit, atque in lecto, non sine omnium bonorum mœrore diutissimè detinuit, ab hoc, & Scholæ & Reip. toti tam vtilissimo instituto auerteret; manerentque sic (quod de *Carthagine auspicata tantùm & adumbrata scribit Poeta*) *opera interrupta, minæque murorum ingentes, æquataque machina cælo.* Sed ecce hodie non iam in sinu lætor, verùm prægrandi lætitia gestiens, non possum me continere quin in gaudium incredibile erumpam, illudque in publicum testificer; certior factus te, neque rei difficultate perterritum, neque morbi magnitudine & contumaciâ impeditum, neque assi-

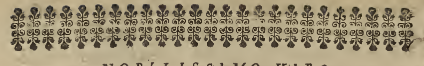
duis atque importunis ægrorum inuiſendorum oc-cupationibus diſtractum, extremam tandem manum operi impoſuiſſe; Ita vt non explicitus tantùm, ſed excuſus ſit omnino liber ille tuus tantopere exoptatus. Mirari itaque ſubit eximiam animi tui magnitudinem & celſitudinem non vulgarem, quæ te numquam ſinit oneri grauiſſimo licet, ſuccumbere; ſed preſſæ potiùs palmæ in morem, magis ac magis erigit, atque in cauſa eſt cur difficilia quæque, feréque impoſſibilia facili negotio moliri & expedire tibi liceat. Quanquam reuera miraculo nullus videri poſſit locus, ei qui ſecum recogitauerit, hoc tibi familiare eſſe, atque ex innata generis nobilitate inſitum; necnon & inſuper ex virtutum exercitatione atque aſſuetudine philoſophica à puero ſic contractum, vt ad ardua quæuis & præclara ſuſcipienda audacter & intrepidè impellaris, quæ aliis metum & trepidationem afferrent; præſertim vbi de publica re agitur, aut de iniuriis ac malefactis vindicandis, & à facultate noſtra propellendis. Quod quidem ſatis ſuperque data qualibet occaſione teſtatum feciſti; numquam tamen opportuniùs & animoſiùs quàm in præſenti hoc & ingenti admodum negotio; In quo, etiam famæ diſpendio, te te in medios hoſtes generoſiſſimè coniicis, vt contumeliam Antiquis, Ordini noſtro, & optimis quibuſque eius Doctoribus illatam vlciſcaris. Non potuiſti, iniuriarum etiam alienarum impatientiſſimus, ferre vt ſtibialis author, velut alter Theſſalus impudentiſſimus, ὑπὸ τῆς πονηρίας καὶ κακοχάρτου εἴδους ἐμμανεὶς litis malæ

& quæ malis gaudet ſtimulis agitatus atque furens, non ſolùm Collegas ſuos contemporaneos increpet & laceſſat; inuidiæ, maleuolentiæ, ignorantiæ, negligentiæ, & nequitiæ inſimulet; luſcos, luſcioſos, lippos, nyctalopes, bubones, fœdaſque cantharides vocet; ſed & Antiquos ætate & doctrinâ venerandos irrideat; bonos viros ridiculè nominet, deliros & ſomniatores; eorum methodum vtpote timidiorem, religioſam nimis & ſuperſtitioſam, annoſam & antiquatam, imò tanquam veteratoriam incuſet; antiqua denique remedia, nugas & quiſquilias eſſe aſſerat, multaque alia infanda impudentiore proferat. Tuarum igitur partium eſſe duxiſti, in ea qua conſtitutus es ætate ſenili, atque pro ea qua polles apud nos authoritate & dignitate (vtpote qui iam emeritus ſis Decanus, & omnibus Scholæ muneribus aliis cum honore defunctus) iuniorem hunc Doctorem ſuperbientem & laſciuientem, nouatorem & calumniatorem inſectari, reprimere atque acriter exagitare, ob talem contumeliam, qua omnes aſpergit abſque vlla ratione, quàm quod methodum ſuam ἀμεθόδον non probant, & Antimonium ſuum veneno ſitatis damnent, rationibus certis, inſignium Authorum locupletiſſimis teſtimoniis & quotidiana experientia fulti; cùm ille emendicatis magna ex parte ſuffragiis tantùm, & Neotericorum quorumdam aſſertionibus, ſine vlla alia demonſtratione ſalutare eſſe præſidium, tyranni modo edicet, in ſuo nugaci libro, in quo ſolâ auditorum ignorantiâ velut ſociâ, & auxiliante abutens ad veterum

blasphemiam, futilibus præterea quorundam encomiis superbiens & insolescens, se ipsum victorem proclamat, sibique ipsi insigni audaciâ ἐπινίκεια μέλη cantat, fumosisque ciniflonibus chymicis. Cùm tamen si liceat δίκην ἐφέσιμον ἀγωνίσασθαι, vt cum Galeno nostro loquar, causa prouocatoria agere apud æquos rerum æstimatores & iudices, iam ille vt neque Thessalus olim, οὐ πάσας ἀπογεγράφοιτο ψήφους non omnes calculos feret, imò nullos omnino aut paucos. Quod quidem tu, doctissime Merlete, & demonstrare contendis in hoc tuo præclaro examine, & demonstraturum confido: cùm te norim in philosophicis æque ac medicis ad miraculum vsque versatum, acri & stupendo iudicio præditum, necnon subtili ingenio à natura donatum: quibus omnibus accedit Incomparabilis illa experientia, quam tibi conciliauit quadraginta duorum annorum frequens & continua in ægrotis innumeris inuisendis, διατριβῇ. Adderem plura, nisi me tibi palpum facere velle viderer. Vnam tantùm hanc rem pro omnibus proferam, hominem neminem esse in nostra arte magis principem, neque vnquam quemquam de te ita magnificè quidquam dicturum, id virtus quin superet tua. Macte igitur mi Merlete, & homuncionem istum, qui cornicum oculos configere tentat, in medium productum, rationum momentis quibus polles, obrue; eiusque librum crassissimâ ignorantiâ & calumniis impudentissimis refertum ostende. Quamquam enim certare cum illo tibi longè in omnibus impari, cuipiam indignum videri possit: vt pote

cùm fortasse illud sibi gloriæ memoriæque occasionem fore arbitratur, si optimis viris lacessitis, te sibi respondere coget: Indignius tamen foret meo iudicio, si impune contumeliam istam abire sineres, quæ Scholam nostram celeberrimam, si quæ sit & fuerit vmquam, inscitiæ arguit. Ego tibi succenturiatus quædam in eam rem exaraui: sed nescio quo fato factum est, vt remoris aliis super alias interuenientibus, dilata in hunc vsque diem fuerit editio. Quicquid fuerit, sapientissime Merlete, I præ, sequar, cis paucas septimanas Scholæ receptum officium persoluturus. Interim vale, méque semper ama.

Tuus ex animo Collega IACOBVS PERRELLVS
Doctor Medicus Parisiensis.



NOBILISSIMO VIRO
D. IOANNI MERLETO
seniori Doctori Medico Parisꝭ. consultissimo,

ἀθανασίαν.

IN CREDIBILI gaudio perfusus sum (Merlete clarissime) ex quo renuntiatū est mihi te vnà & Perrellum nostrum occupatos esse in retundendis non accusationum sed maledictorum spiculis, quibus nonnulli Nouatores famam Medicorum Orthodoxorū conati sunt configere, libello de Stibio edito. Aliud enim est, magni viri iudicio, maledicere, aliud accusare: Accusatio crimen desiderat, rem vt definiat, hominem vt notet; argumento probet, testibus confirmet. Maledictio autem nihil habet propositi præter contumeliam, quæ si petulantiùs iactetur, conuicium, si facetiùs vrbanitas nominatur. Nullum autem crimen video illis obiectum præter ignorantiam veneni, quod detestantur: in eorum scriptis nulla vrbanitas, nulli sales, nullæ veneres: horrent omnia stimulis, spinis, aculeis conuiciorum & contumeliarum. In Philosopho laudatur modestia, in oratore prudentia, in iudice æquitas & moderatio. In eo qui partes eas omnes sustinere nititur, omnes illæ virtutes requiruntur; quæ si abfuerint, non modò quod intendit non persuadet,

ſed etiam (contra quàm pollicebatur Protagoras) ex meliori deteriorem cauſam reddit. Qui nouit indolem & ingenium tuum (mi Merlete) ad ſumma quæque comparatum, erectum, nobile, fœcundum, perſpicax, exercitatũ de victoria tua aduerſus Triumphatores iſtos imaginarios nullus dubitabit. Neminem latet quàm ſolido ſis & defæcato iudicio, quàm forti & ab omni ſtudio nouitatis auerſo pectore, quàm ſtudioſus veteris diſciplinæ, quàm acer dignitatis noſtræ propugnator & vindex libertatis. Nobiliſſimus ille ſanguis quem per longam nec interruptam annorum ſeriem à progenitoribus delibaſti, ferre non potuit eorum hominum proteruiam, qui maiorum noſtrorum ſcita ac placita oppugnatum eunt, antiquam id eſt, Orthodoxam medendi rationem cum puluiſculo ſufflaminant. Finxit te natura, vt olim Catonem ad honeſtatem, grauitatem, magnitudinem animi, iuſtitiam, ad omnes denique virtutes magnum hominem & excelſum, qui in hanc militiam deſcenderes, non diſputandi aut contradicendi cauſâ, ſed ſalutis publicæ tuendæ & conſeruandæ deſiderio. Nouum verò & ingenioſiſſimum, vt accepi, certamen inſtituis, dum aduerſus acies & tela minantia retorques in hoſtem, inimicum pectus inflexo mucrone confodiens. O enſem & clypeum Facultatis noſtræ, qui tam ad lædendum hoſtem quàm ad auertenda vulnera paratus ſit. Vir optimarum ſemper partium, quo quidem nemo in dicenda ſententia fortior, nemo melior Collega, idemque optimus conſiliarius, cùm

nihil in Facultate geratur quod non præſcribat, toto Senatu in eius ſententiam conuolante. Cuius quidem multa in foro noſtro & extra forum vel prouiſa prudenter, vel acta conſtanter vel reſponſa acutè feruntur. O virum antiquæ fidei & aurei ſæculi! qui pro ſalute publica ſe deuouet, exponitque generoſum pectus armis hoſtilibus, id eſt conuiciis & maledictis, quibus plurimum valent aduerſarij, confodiẽdum, redimendis à vitæ periculo ciuibus. Enimuero (Amantiſſime Merlete) vt tu Perrelluſque in rebus omnibus ad Facultatem noſtram pertinentibus perpetuò fuiſtis ὁμόψηφοι ὁμοθυμαδὸν, ita in hoc bello gerendo ſplendidè & animoſè conueniſtis; adeo inuicem ſimiles, vt inſtar Caſtoris & Pollucis ex eodem ouo excluſi videamini. Vterque omnibus Reipub. noſtræ honoribus perfunctus, vterque conſularis, id eſt conſulis ſeu Decani dignitatem conſequutus: quo nomine arma pro libertate & auctoritate Facultatis ſuſcipere debuiſtis. O par virorum corollis omnibus & triumphis digniſſimum; quos nec per cædes nefarias, nec per inertis militiæ ludibria conquiſiuit. Fatuus ille Caligula magno apparatu, ſimili euentu conchyliis, vmbiliciſque è mari lectis pompã inſtruxit imaginarij triumphi; ſcelerato Caracallæ propter fœderatos ſimulatione amicitiæ atrociter interfectos Senatus Romanus metu & adulatione triumphum decreuit. Ego verò habeo vos toto illo Senatu æquiores, ſeueriores, ſapientiores, qui peſſimi omnium cathartici tantum non deleterij triumpho contra multorum Collegarum ſuffragia generosè

intercedatis

intercedatis. Agite maiorum nostrorum exemplis, nec vos monstra nouarum opinionum deterreant quæ ab illis fuere debellata. Launæi, Baillifij, Turqueti, Quercetani, Baucyneti, Libauij, nomina sunt & monimenta vestrorum quondam triumphorum. Quæ hodie supersunt copiæ profligandæ, reliquiæ sunt deuictæ nationis quæ armis prioribus dissimulatis, sub vexillis nostris militare se profitentur. In vno exultant Stibio, in eo superbiunt & gloriantur, in eo vno pugnant, vincunt, triumphant; nec graues periculosósque morbos aliis opibus & copiis depelli & superari iactitant. Ostendant saltem qui hæc commemorant, immutandi veteris consilij necessitatem. Estne effœta vis eorum præsidiorum, quibus Hippocrates, Galenus & eorum posteri, salutem & vitam mortalibus dando æternitatẽ sunt consequuti? Ergo Græci, ergo Arabes, ergo Latini, barbarique Medici, quòd his nouitatibus caruerint, aut imperiti aut parricidæ? Ergo Antecessores nostri, ὡς ξυλλήβδην εἰπομένων, Syluius, Tagautius, Brallonius, Gallus, Hollerius, Fernelius, Flexelius, Duretus, Petreus, Marescotius, Martinus, Riolanus, Haltinus, maxima illius æui nomina, Asini, pecora, stipites præ istis Mercurialibus Diis, qui Stibiali virgula quotidie patrant miracula, & manes euocant Orco? Illi quippe boni senes delirio proximi, leuissimorum morborum & spontè sanabilium, hi verò lacte gallinaceo enutriti, & nouo hoc Theodotio armati, lethalium & insanabilium curatores, expugnatores, Auerrunci. Vt Ascanius ille magni Iouis ex filia Nepos apud Poe-

cam, *Mediis in vallibus acri*
Gaudet equo, iamque hos curſu, iam præterit illos,
Spumantemque dari pecora inter inertia votis
Optat aprum, aut fuluum deſcendere monte leonem.

Sic iſti maiorum gentium Medici optant ſibi dari non Febriculas, non Dyſenteriolas, non Pleuritides aut Nephritides, ſolo naturæ beneficio ſanabiles, ſed Apoplexias, Epilepſias, Lepras, Cancros, Hydropas, maxima morborum numina & fulmina κακοῦργα, κακοήθη, δηλητήρια, ἀνίατα, ὀλέθρια, quò induſtriam ſuam & εὐχέρειαν probent, & mirificam vim ſui Panchreſti omnium oculis exponant. Putantne nobis aliquid eſſe Stoici Dei, vt nec cor, nec caput habeamus, creduliqueſimus fabulis illis, quas experientia quotidiana deſtruit, qua conſtat omne morborum genus ferinum & malignum, æquè citò, tutiùs certè benignis præſidiis ac Stibialibus iſtis curari. Erit penſi veſtri (ſapientiſſime Merlete) petulantiam eorum hominum æternis compungere ſtigmatis, & oſtendere eos poſtremam curá veritatis habuiſſe. Vobis ſi quid iniuriarum & contumeliarum repoſuerint, nolite magis moueri quàm Lamiæ fabulis, aut grunnitu, cùm iugulantur, ſuum. Semelque conſtitutum animo ſit non ſolùm facto veſtro, ſed etiã exemplo Collegarum plurimos vel in priſtina opinione manſuros, vel ad μετάνοιαν ſeu reſipiſcentiam redituros. Vale, & me tui amantiſſimũ iuxta pręceptũ Hecatonis amare perge. Lutetię Pariſ. Idibus Maij anno σωτηρίας 1654.

Tuus ex aſſe & libra Collega REN. MOREAV,
Profeſſor Regius.



De Clarissimi Viri IOANNIS MERLETI, *Medici Parisiensis in Stibij assertorem,*

ἐνδόσει.



AXIMA semper fuit, esseque debet apud æquos rerum æstimatores Antiquitatis veneratio, sic vt quæ maiores nostri probauerunt, & quorum fecere periculum, antiquare, ea temere vertere, verbo dicam τὰ ἀκίνητα κινεῖν religio sit, summumq; nefas & scelus morte piandum; Atque vt id verissimũ in omnibus artibus quibus illi nobis præiuere tanquam antesignani atque posteris lampadem tradiderunt; maxime verò in ea in qua peccatum nullum maius quam in hominis salute peccare: Et tamen, quæ est hodie morum corruptela, ingeniorumque lasciuientium libido, laudamus veteres & nostris vtimur annis, principes illos in arte Medica viros miramur & quasi maiorum gentium Deos merito suspicimus, illudque omne quod Libitina sacrauit, tacita religione animum percellit; sed lenocinante ipsa nouitatis gratia, cui plures hodie seruiunt, fallenteque ipso vitio αὐθαδείας, quæ nostrorum animis altius insedit, misere factum est, vt veterum disciplina in facienda Medicina sordere atque vilescere cœperit, præ illa mustea & nupera quam ve-

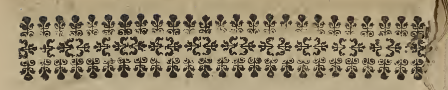
rè μελέτην τῶ θανάτου dixeris; & ne longe abeam quæsiturus externa, domeſtica cum ſuppetant exempla, poſſumus merito hoc vnum queri, & vices temporum dolere, in quibus Medicinæ facies ſic deturpata, vt alia ſit à ſeipſa, atque illius pulchritudinis, qua olim exteris admirabilis, nonnullis etiam inuidioſa fuit, extremæ modo lineæ vix extent, emineantque. Huius infortunij cauſam ſi requiras, hanc vnam à me habe, mores antiquos quibus omnis res ſtat, neglectos, diſciplinam, quæ Collegij vinculum habetur, ſolutam, maiorum quos verè λείψανα τῶ χρυσῶ γένυς, experimenta poſt-habita nouis iiſque deterioribus, quæ iuniorum inconſulta temeritas, obſtetricante ipſa ἀτεχνία verius abortiit quam peperit: Atque vt Africa ſemper aliquid monſtri, ſic ætas noſtra peior auis, neſcio quid portenti tulit, quod vtinam ſepultum intimis terræ viſceribus hominum κακοτεχνία in lucem non eruiſſet; ex quo enim effoſſum id afflatu ſuo terras infecit, noua febrium terris incubuit cohors, ſemotaque prius tarda neceſſitas lethi corripuit gradum. Id quale ſit, me tacente facile intelligunt omnes. Stibium eſt, cuius vel ipſo commemorato nomine, ſpecies quædã horroris animis audientium occurrit. Ecquid enim, amabo vos, Stibium ita fauente etymo, niſi venenum Stygis; cuius vis tam malefica, ita vt etiam duriſſima quæque ſuo contactu non ſinat à ſe abire illæſa & inoffenſa? quo iure quod Natura mancipauit callibleph aris atque tectoriis mulierum, quibus nigro illo puluere oculorum exordia producant (βοώπιδες vt audiant) id ac-

censere numero purgantium medicamentorum, à quibus alienissimum est; quo nomine & titulo id inter salutaria & benefica reponere? quod toto genere deleterium est, atque in certam eius cui exhibetur perniciem & ruinam. Stibij indoles tam effera, vt nunquam possit vlla arte ac studio, cicurari, mansuescere, & Protei instar, dum in varios habitus se fingit & componit, vix est vt genium quem à natura habuit maleficum, plane exuat; qui tamen est stupor, aut verius furor hominum nostri sæculi, adeo πολυθρυλλητὸν id inualuit, cessitque in vsum medentium, vt hodie, quis conualuisse à morbo sine hoc Panchresto ἀρτίως non censeatur, aut iturus ad plures parum is sibi cauisse visus sit, nisi qui famosum istud venenum, siue Deorum cibum, & lautam annonam pro viatico prouiderit; heu quam valde dispares illi æuo superiori, quantum mutati ab illis maioribus nostris, à quibus hanc vitæ regulam accepimus, vt oporteat ei rei auctoritatem dare quam patres nostri censoria virgula notauerunt, & hominum valetudini damnosam longe submouerunt à familia Medica; Siccine illorum solertiæ nostram ignauiam opponemus, illorum doctrinæ plane singulari nostram væcordiam, illorum iudicio nostram sinisteritatem; Itane leges quas Asclepiadarum senatus consultissimus in facienda Medicina tulit edixitque, temerare fas erit? Siccine mores corrupti leges perduxerunt iam in potestatem suam, vt hæ ad parietem fixæ sint clauis ferreis, vbi malos mores affigi nimio fuerat æquius. In hac rerum per-

turbatione, quæ summa esse potest, debacchantibus Neotericis contra omnem antiquitatem: Triumphante vbique Stibio, quod hodie omnem implet paginam in facienda Medicina, Schola Parisiensis Medicorum saluberrima, cuius hæc præcipua potiorque cura, vetare ne vis veneni latius sese efferat, atque vitalia ipsa impetat, dedit operam vt istas nouitatis nebulas suo splendore fugaret; in eamque cogitationem plures ex hoc Ordine incubuerunt, atque feliciter pensum suum absoluerunt: pluribus congressionibus aduersus istos Stibij fautores velitatum; sed cum illi ne pilo quidem sapientiores fierent, atque temerarij periclitatores in hominum vitas sæuiendi finem non facerent; visum est in hanc arenã triarios euocare, γυμναστικωτάτους, atque in arte exercitatissimos, qui velut boues lassi fortius pedem figerent cum illis congressuri, eosque stylo rationis & experientiæ confoderent; ex horum numero Clarissimus Merletus, πολλῶν ἀντάξιος ἄλλων, vir antiquum obtinens, & huius Collegij simul & publicæ rei amantissimus, qui subsecivas illas horas (quibus ab inuisendis ægrotantibus respirare datum est) impendit in examen Stibij. Magnam proinde gratiam debituri omnes qui in rem Medicam bene animati, vni Merleto ob restauratam fugientem Antiquitatis auctoritatem, Collegij disciplinam vindicatam, meliorem in facienda Medicina ἀγωγὴν assertam, hominum rebus nouis studentium libidinem repressam, facile omnes intelligent, qui palmaris illius viri lucubrationes legere non grauabuntur, quam feliciter id assequutus

quod ſtuduit, & conatui par euentus reſponderit; atque κατὰ πόδα excutiendo ſingula quæ in illa Stibij Apologia habentur, vt facundi iſtius Oratoris ἀβελτηρίας eruerit, παρέραματα notarit, παραλογισμοὺς ad criterium rationis expenderit; ἐκβολὰς λόγου, quibus illa fœtura ingenij diues, caſtigauerit; plurima quæ toto illo opere blitea & nullius plane ſaporis erant, ſuo iudicij ſale aſperſerit, nonnulla ſuſpecta & ſubleſtæ fidei, falſi reuicerit. Et quidem poſt illas ἀθετήσεις non minus ſolerter quam eruditè ſancitas, ſi me audiat diſertus ille Stibij Encomiaſtes, ſpongiam ſibi prouidebit, qua deculpatum hoc ſcriptum & perituram chartam à fronte ad calcem, vt dicitur vna litura circumducet, atque reuerſurus in meliorem mentem αἵρεσιν eiurabit, Scholæ placita ſarta tectaque habebit, canos antiquitatis reuereri diſcet, atque ſtudiorum ſimul & animorum cum Collegis conjunctione facta; exulante & longum valere iuſſa ἑτεροδοξίᾳ, quæ certiſſima collegiorum peſtis eſt, in vnius hominis cui ſeruire debet commoda & valetudinem, dimiſſa omni alia cura ſerio incumbet, quod optant ex animo qui illi bene conſultum eſſe volunt.

ANTONIVS CARPENTARIVS
Doctor Medicus Pariſienſis.



Viro Nobilißimo atque integerrimo, Medico absolutißimo, Amico non vni de multis

IOANNI MERLETO.



RÆCLARAS inter ac nobiles illas Doctorum ἐπισημασίας,

Et mea, si quid loquar audiendum,
Vocis accedet tibi pars, ----

(merè Doctissime Merlete) Cui cum vel præcipuam laudem purior Medicina debeat, quod pristinum per te decus & retinuerit & amplificarit, tum veræ ac veteris Medicinæ assidua vindex Schola Parisiensis egregium Tibi munus accepto fert, scelestam coniurationem Stibianiatrorum restinctam iam & oppressam insigni commentario, cuius mihi antehac, nunc omnibus copiam facis: In quo vt Medicum summum te, & Asclepium alterum tot annorum vsu: Ita nunc Herculem Alexikakon, inuicto robore ac virtute præstas, dum consceleratam, pestiferam, ac publico exitio natam factionem, perpetua mentis animique constantia, fide, auctoritate tua victam ac reuictam, styli iam mucrone & decretoriis armis confodis ac iugulas, Herculea prorsus arte ac sapientia, qui ferro Hydram ac igni perdomuit. Est enim

enim Hydra illa profectò malum infelicissimè ferax, quod suis etiam damnis reuiuiscit, vtinam publicis ne viueret, sed conficiet trisulcas eius linguas, & contaminatum spiritum elidet, præluctabilis doctrinæ tuæ vis, ac intermorientis ostenti reliquias, sic reor ominorque, profligabit. Vale.

D. Kalend. Maij,
A. S. CIϽIϽLIV.

CAROLVS GVILLEMEAV, Doctor Medicus Parisiensis.

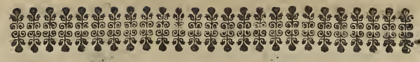
Ad eruditiſſimum nobiliſſimúmque virum, D. D. IOANNEM MERLET, Doctorem Medicum Pariſienſem, acerrimum ac feliciſſimum venenati Chymiſtici Stibij Debellatorem.



AVDEO, lætorque vehementer, Vir Clariſſime, nec tamen miror, Te hoc perturbatiſſimo ſæculo, quo nequitia omnia occupat, peneque iam nihil non licet, pro eo amore, quo & Veritatis lucem, qua nihil humanæ menti dulcius; & Facultatem noſtram, Medicarum omnium facile principem, ſemper complexus es; almæ noſtræ Scholæ diſciplinam, puriſſimamque doctrinam, quam informes, infelicesque illius partus, ſiue ignorationis velo cæcati, ſiue nouitatis, & aucupandæ popularis auræ ſtudio ducti, palam violare aggreſſi ſunt; palam ipſe tuo hoc eleganti Libro tam conſtanter tuearis, quam priuatim tenuiſti hactenus & propugnaſti. Etſi enim literarum meditationi inimicæ occupationes tuæ maximæ, quibus Te non dicam exoluere, ſed relaxare quidem vnquam dabitur: & quæ Te iam ſepties lecto illigauit ægritudo medullitus hærens, ab eaque vix vnquam abſcedens carnifex corporis dolor, ipſaque adeo Senectus, perpetuus ingraueſcenſque in dies morbus, auocare Te, & omne huic labori tempus eripere facile pote-

rant; magna tamen in ſpe ſemper fui, Te, quo es in commune bonum animo, vel valetudinis rerumque tuarum damno perfecturum, ne inertes & transfugæ iſti, peſtifero ſuo Stibio, quod à Collegio noſtro probatum eſſe temere, falſoque prædicant, cum humanæ ſocietati illudant, tum Ordini noſtro mortiferam plagam infligant; ſuáque ſumma indignitate, dignitati noſtræ labem adſpergant. Age igitur, & ne quos illi amplius in fraudem deducant, ne ciuibus noſtris atrociſſimas calamitates machinentur, ne vulgus ipſum in magna verſetur opinionum inconſtantia, ignoratione veritatis, huius Tu patrocinium fidele ſuſcipito, & quid de mortifero deleterioque Stibio Maiores noſtri ſenſerint, quid Artis noſtræ principiis, & rationi coniuncta experientia ſentire nos compellat, cunctos apertè doceto. Ita enim fiet, vt ſi qui adhuc eiuſdem audaciæ futuri ſunt æmuli, à Te moniti, aut ſilere in poſterum, aut rectiùs loqui doceantur; tuoque exemplo incitati Tui ſimillimi, id eſt nobilitate, probitate, optimarum artium ſtudio, innocentia, omnique laudis genere præſtantes viri, ad eiuſdem cauſæ defenſionem accedant, tandemque, quorundam leuitate prope diſiectæ res noſtræ, Optimatum virtute reuireſcant, atque conſtabiliantur.

Sapientiſſimo & in Reipublicæ commodum nato
& animato Scriptori vouebat ex animo,
GVIDO PATIN, Bellouacus, Doctor
Medicus Pariſienſis.



IACOBVS MENTELIVS Doctor Medicus Parisiensis,

Viro sapientiâ & eruditione; vt generis claritate, illustri, IOANNI MERLETO, consummatissimo Parisiensi Archiatro,

εὖ πράττειν.

IN peius ruere cuncta iam planiùs quàm vnquam, MERLETE NOBILISSIME, nemo homo negabit, qui de priorum rebus Temporum bene calculum ponet. Quis enim æque profligata ac perdita in perniciem Exempla, quàm quæ nostris eduntur, vidit, legit, audiuit? Nec in alienorum hîc commemoratione morabor: Sed ad illa, quæ Medicorum sunt, ac nobis propria, verborum momento diuertam. Quod dum facio, imprimis horrere cogor, Artem intuendo hanc nostram, quæ ad salutem inuenta est, propudiosis eam tractantium plerorumque curationibus, morti vtplurimum inseruire. O miseros ægrotantes illos, qui tales Medicos (si modo in numerum debeant Medicorum venire) offenderint! Sed & Tu quoque, ô Dei solum munere concessa Professio, infelix! quæ

per maculoſos eiuſmodi Artifices, Regiam, Vrbem in dies ſuos complorare cogentes, nihil ſani moliaris in Ægris, nihil pietatis exerceas, denique nihil tui retineas genuini ac naturalis ſplendoris. Deus bone, quàm longe es à tua deſtinatione! quamque differs à ſtatu, in quo quondam exultans, ſapientiæ pars habebaris; cum inter cultores tuos putares Pythagoram, Democritum, Empedoclem: quibus equidem non quæſtus, ſed virtus; non ambitio, ſed eruditio; non morum peruerſitas, ſed probitas cordi erant: Secus ac feralibus tempeſtatis huiuſce Ardelionibus, & Clinicarum mediaſtinis potiùs quàm Medicis, qui ſolas diuitias extruere ſatagunt, nec quid Galenus aut Hippocrates; Theophraſtus vel Ariſtoteles, caſci, vt aiunt, delirantes, ſcripsêre, vllo modo curant: ſicque Antiquitatem ſpernentes, damnoſis ſalubrem Methodum imbuunt erroribus, & Diſciplinam Magiſtram penitus infamant. Adeo verum eſt, quod Tu olim dicebas, Merlete ſpectatiſſime, (dum ſub Te nempe Magiſtro Tyrocinium tolerare gauderem) minus periculi ſemper impendere à morborum grauitate laborantibus, quàm à Petronum iſtorum deteſtanda, & cane peius & angue vitanda, temeritate. Qui Medicinam tranſuorſam agerent, & quæ forent in ea rectè à Veteribus inſtituta deflecterent aut interpolarent, nullo non æuo fuêre. Suo id fecit Acron Empiricus: ſuo Iatralipta Prodicus; ſuo notus garrulitate Chryſippus: ſuo Eraſiſtratus Hæmophobus: ſuo quoque Aſclepiades

Methodicus, ac Themiſon eius Diſcipulus: ſuo denique Theſſalus, nouator impotentiſſimus. Sed, quæ commisère hi omnes in Artem, leuia ſunt ſanè, præ iis, quæ Philippus à Bombaſt, quæ inquam, commiſit Impoſtor ille famoſus, qui Auorum ætate dira velut Hydra emergens ex lernæis Heluetiæ Paludibus, Collegia quæque illius, ANTIMONII ſui halitu peſtilenti, afflauit. Et, quod magis dolemus, etiamnum afflant vbique, Diis, vt fertur, iratis nati Nebulones innumeri, execrando mehercule & pœnis interdicendo ſupremis, imitamine. Si de Medicina itaque, haud parum ſit meritus qui Acronem Herophilus; haud parum qui Themiſonem Auguſti Medicus; denique haud parum qui omnes ac maxime Theſſalum coarguit Galenus atque reuicit: Quid de illa non meruit æuo ſuperiore Thomas Eraſtus, qui tam eruditas in nouam Furiæ illius helueticæ Medicinam, imo Carnificinam *Diſputationes*, & alia Opuſcula publicauit? Quid non Cronemburgius, ſuâ illâ *Medicinæ veteris rationaliſque aduerſus Fedronis, ac vniuerſæ Sectæ paracelſicæ impoſturas, Defenſione perdocta*? Quid non Oberndofferus, egregiâ in Rulandum *Apologiâ*? Sed Noſtros appello, ad quos pura putáque Hygiæa dudum confugiſſe viſa eſt, & Coo, Alexandria, Pergamo profuga: profuga cæteris barbarie & inficetiis ſcatentibus Scholis, opportunè migraſſe; Quid non Iacobus Greuinus, qui in Stibij Patronum & defenſorem Launayum pro vindicanda *Collegij* Pariſienſis in iſtud, *Sententia*, ſtylum diſtrinxit? Quid non

poſtea Curtinus, & vnà Grangerius atque Monantholius, qui in portentoſas Factionis fumoſæ opiniones ac technas vehementer inuecti ſunt, & ſedente atque plaudente Senatu perorarunt? Quid non Riolanus & Pater & Filius, pro habitis in Quercetanum, Turquetum & Libauium, Hermeticæ Sectæ fautores, *Sermonibus* acerrimis? Quid non demum Sauotius, edita *in Chymicos Obſeruatione* ſcitiſſima, de vera *Tetragoni* apud Hippocratem acceptione? Tantùm certè, Merlete præſtantiſſime, quantum præclarè fieri potuit. Attamen minùs, me quidem iudice, quam tu modò mereris, qui, non vt illi, palantes & exoticos Agyrtas; ſed vrbanicos ac noſtrates Medicos, Paracelsíque veſanæ vt methodi, propugnatores: ſic Hippocraticæ accuſatores & priſcæ; non ventoſâ quidem & enormi, Nebulonis ad modum, loquacitate; ſed grandis & preſſæ, plenæque ſenectutis literatæ Orationis aculeis, confixiſti. Minùs inquam, hi Proceres de Medicina meriti ſunt, qui cum iuratis atque apertis Cinifonibus acrem pugnam pugnarunt: quàm Tu profectò, qui quotidie cum iniuratis, tenebrionibus, ac perſonatis Rationalibus Medicis. Vt enim inimicum quàm hoſtem ſuperare difficilius: ita maior eſt, quæ venit inde gloria, maiorque victori debetur laudum cumulus. Vigebat hîc aliàs, Merlete doctiſſime, antiqua medendi Facultas, ſolúmque inter nos ad vnum omnes contentio erat, ne quid contra diuina Hippocratis atque Galeni præcepta fieret. Hinc tot lata in Stibium totamque

Pyrotechniam à Scholâ decreta, quæ recti boníque Præceptor Senatus, laudauit. Nunc verò quæ tropica! Plerosque nostrorum de Latrocinantibus hæc ipsa delere animaduertimus, & imposturarum ac fraudum flagitiosa Dogmata, non tantum discere, sed & docere. Quid plura! Triumphum decernere *Temulentiæ cruentæ*, ac eius honori Templum erigere. O pudor! Non ideo tamen oportet animum despondere Peritos ac Probos, cum generosos ac fortes adhuc habeamus Æmilios, qui in aliena hæc Sacra Paracelsica, phanatica; velut ille Romanus, in Isidis ac Serapidis Ædes, insiliant, ea proruant atque conculcent. Vale.

Lutetiæ Parisiorum. Eid. Maij,
An. M. DC. LIV.

DE STIBIO INIVRIA PVRGATO, iniquiùs triumphante

EXPOSTVLATIO

M. FRANCISCI BLONDELI Doctoris Medici Parisiensis,

Ad Clarissimum Virum D. IOANNEM MERLET Collegam Peritissimum.

NISI sanctior ille qui te dudum afflauit, Vir Clarissime, Diuinæ Artis Genius, rectique semper in facienda Medicina animus tenax, tristissimis præsertim hisce rebus Scholæ nostræ cum Ciuium salute periclitantis, æquiùs impulisset; ab eo scribendi studio, liberoque dolore & indignatione aduersus nocentissimam factionem dignissima, quâ nunc æstuas, futurum vt temperasses, in animum induxeram. Quid enim ponderis aut commendationis apud Artis peritos, vel Arbitros æquiores, fideive etiam apud inertissimum è plebe habitura erant illa ex æquo temerariæ, imperitæ, & flagitiosæ Sectæ pestifera Dogmata, ac sub persona singularis Remedij facta Publici iuris, expositaque conducto licitatore Venena, quæ Nouus iste nec-

primus inter vltimos alieni facinoris exceptor, & procurator frontis perfrictæ, subleſtæ fidei nuperrimè publicauit, ſemel iterumque violatâ eâ, quam boni omnes Religioni habent, Solenni veterique Sacramenti lege, per ſummum nefas iuuenili impetu auſurus ipſe,

Mox aliquid breuibus Gyaris & carcere dignum.

Ecquis ſacrum iſtud ſcribendi cacoëthes ſine iudicio & modo, plenum inconſideratiſſimæ ac dementiſſimæ temeritatis, in nouo homine meritò non reprehendat, patientiùs ferat in Iuuene qui vix dum ætati, iam pœnæ ſufficit. Centum fere ab hinc annis, pro eo quo erant in Rempublicam animo, Maiores noſtri, vno omnes ore, Dicam Stibio ſcripſerant; apud graues & firmos Quæſitores Treſviros Regios Veneni Reum egerant: ſua cuique partium diſceptatio pro iuridiciali formula fuerat conſtituta; per omnes fori numeros excuſſa momenta Controuerſiæ; res capitis cognitæ; ampliandæ liti, periculo faciundo conceſſi dies legitimi; vnius quin etiam Rei gratiâ indultum vadimonium dilatumque; ſingula quæque rei adeò negotioſæ articulatiùs expenſa & recognita denuò inſtrumenta; iuſtis demum totius Capitalis cauſæ abſolutis, indictis de more Tributis Comiciis, Iudicio Centumvirali, Veneni tandem aliquando damnatum fuerat. Sed ecce, Syderatam Cauſam Decretorio hocce Iudicio euerſam funditùs, & niſi ſequiorum temporum curui mores obtinerent, ſeculari præſcriptione irrediuiuam arte rabu-

lariâ interpolare, planè conclamatam & emortuam Iunior ille, ſi Diis placet, Æſculapius, parum alioquin idoneus futurus huic negotio Patronus, ſuſcitare non ſatagit modò: verùm amplius, quod duri perfidique oris, ſimulque iniuratæ mentis ſummum facinus eſſe potuit, Stibium, etiam ante noxium, quàm poſſet nocere, hincque prouidentiſſima Naturæ lege noſtris finibus ſubductum, damnatum ad Metalla; Reum iſtum manifeſtarium ſæpiùs deprehenſum in ſcelere, ætatemque hoc nomine exulare iuſſum, de ſitu & ſqualllore proſcripti ad collatitiam purpuram, Triumphique honores dolo malo vſurpandos, impudentiùs neſcio an inſolentiùs, excitat & erigit. dum ſanctiſſimis quibuſque veræ Medicinæ legibus impuniùs inſultare, Artis conſultiſſimæ prima & ſumma præcepta, verbo dicam, τὰ ἀνυπεύθυνα nequiſſimè caſtigare, corrumpere, antiquare, ἐπικαίρια negligere, ſola ἐπιχείρια auidiùs venari, ſtrenuè corradere ſic parat Quanquam cuinam bonæ mentis videbitur innocentior honoratiorque Reus iſte ſic abſolutus, ſic exauthoratus & exul, raptus ad Triumphum, quem Senatus ampliſſimus pro ſuprema authoritate, cui controuerſiam ſcripto ſuo temerario facere auſus eſt, æquiſſimâ ſanctione damnauit; nec ſemel exhæredauit abdicauitque Cenſoria proſcriptione Schola Pariſienſis. Non eſt tamen, Vir Clariſſime, quod talem Stibio Triumphum quis inuideat, cui præter cauſam, quæ prima in lege fuit, non tam multa ad veterem illius ritum & formam

animaduerto defuisse. Vrbe cedere debuit Triumphum postulaturus: Exulabat pridem Stibium, paucisque retrò motus Ordine, damnatus iniuriarum, nec non sordidissimæ cum Oruietano subscriptionis deprehensæ officiosus iste Chrestologus, Triumphi institor & Choragus Theatralis, à plebe etiam, cuius id arbitrio olim stabat, vnius dieculæ imperium Stibio tumultuosiùs triumphanti impetraturus. At nullus profectò rogationi ferendæ adhibitus, neque integro, sed ne consulto quidem Senatu decretus Triumphus iste. Cæsos numeret, non hostes mehercle, at Ciues, Ciuiumque Principes merita nec morte peremptos: quos longo confertim ordine ab Empeiricis nebulonibus, Medicis personatis, sandapilariis reuinctos & compositos ad Pompam fœnebrem sibi, funebrem reliquis, præmissos video: adhibitos quoque, quod ominosius, pro tubicinibus Siticines vndecim qui Phrygium canerent, auctiore ad Næniam numero, quàm Legibus XII. Tabularum liceret. Eccum pictum ora pro Triumphatore Stibium nequissimum Vulcani libertum, Agyrtarum δουλαγωγούμενον, seruum dotalem, damnigerulum, benè laruatum, splendidum in purpura, nitentem auro, Triumphalis apparatus insignibus superbum, sublimem curru cum vilissima exoletorum gente, & pullitie Chymica. Néve desideratum Aurigam credas, præceps de grege vænalium maturè aduolauit, qui Triumphatoris partes istas dedignati sibi sumeret, apprimè doctus ἀμφαξονεῖν, ex transuerso

cedere, aberrare curſu, metis allidere. Eccas Triumphantis ſellæ pro Deo Faſcino, Stibij myſterio non reuelando induſtriè exerciti, variè torti aureas phialas appenſas, queis vana fide neſciis & credulis illuditur. Aduertis Publicum pone aſtanté, eodem cum Triumphante Stibio vectum curru, venenariæ Carnificinæ inſtructum ſuppellectile, cui pro nola famoſus iſte libellus eſt, Pluti cymbalum, crotalum nefariæ diſciplinæ. Benè multam denique ſecutorum latronum turbam, caculis, lixis, calonibus, ſcurris interfuſam, Coronis Triumphalibus conſpicuam, præterquam Ciuicâ, quod non ſit aurea; feſcennina licentia iocis & ſalibus non in mores Triumphantis, vt fas & iura ſinebant, at in obuios & optimos petulanter procacem, quaſi ludos agere aut veriùs edere mimographus aliquis vel geſticulator hiſtrio debuiſſet, non perorare Cauſam, aut vindicare titulum Triumphi ſolicitior damnati Rei Patronus: adeo ſecurè ridiculus, ſtolidè ferox, in hac publicæ ſalutis alea ambiit videri, de iuſto Tragœdiæ argumento Fabulam vel Comœdiam, eamque mediusfidius Tabernariam non Prætextatam, plauſuro ἐκ τοῦ παραγγέλματος populo daturus. Scilicet maritumis moribus nunc meliùs viuitur, magnumque in re tenui vectigal eſt, ſic blandire, expalpare, facere delicias, atque delenifico hocce ſtudio maturiùs præſtinare & occupare notorem; hoc ille ingenio natus inter eos creuit, qui veſtitu & creta occultant ſeſe, atque ſedent fungi, quaſi ſint frugi.

οἱ δ' ἐν σοφοῖς φαῦλοι,
παρ' ὄχλῳ μουσικώτεροι λέγειν.

Nunquid malitiosæ consultæque dissimulationis in Stibio deffendendo improbis artibus studere & vacare illum planè ἀσεβῆ Eusebium Renaudotum videre omnibus est, Vir Clarissime, Scholam hanc purioris Medicinæ Magistram, Arbitram scientiæ, Primæ & summæ authoritatis, cognitionis vltimæ. illicò præfatus, quasi in eam vltrò iuraturus calumniam; mox obnoxiæ conditionis esse iubet, ob proscriptũ Stibium ac damnatũ veneni; iudiciumque illud celebri & formulâ frequenti Senatu, ex solenni solidoque iure latum, ceu studiosa coitione conflatum pro nullo habendum, Rei sic damnati cognitionẽ circunducendam, prolato hoc suo temerariæ intercessionis libello instat audaciùs, aduersum Ordinem Vniuersum impudentiùs concriminatur; neue eum pudoris, qui virtutis est, colorem videretur retinuisse, aut fateri velle pœnitentiam, flagitium turpissimum accuratâ nequitiâ, contumaciâ meditatâ totus est vt vindicet: quo tamen in negotio sustinendo mentem animi nullam habuisse illum protinus aduertas. Hem labant illi miserè conscio genua, corculum assudat, sussultat, dum intestinus iste perfossor, vindex iam cogniti victique sceleris obstinatiùs nitentis, redeuntisque in damnosam colluctationem, surdo verbere cædit. Quàm liquidò dispalescit incomposito isto animi impetu facinus basilicum! Quàm scitè & graphice Rei huius sui ad quæstionem adhibiti, & cum

vltimi ſupplicij metu triſtique expectatione depugnantis, mores induit ac exprimit: tertiata illi in ore & trunca verba, caduca, ambigua, reſponſa, hæret, nutat vaciuûs virium: quod dat non dat, deludit, quod ſuaſit modò, diſſuadet, quod diſſuaſit oſtentat, quod ſcripſit delet, probat, improbat: adeò faciles & expeditæ in fraudem huius ſcribæ necdum ſatis recocti varæ & tremulæ manus; adeò in procinctu ad perfidiam. (quanquam ſcelera non habeant conſilium) os illi animuſque eſt, vt iure Clariſſimo Collegæ Germano, Arbitris etiam de ima Chymicorum fæce ſedentibus, daturus ſit linguarium. Ait, negitat, Venenum ante ſuis notum & perſpectum quàm cæteris, ementitâ fronte rationis, diligentiæ, peritiæ, probitatis, induſtriæ, conſcientiæ protegit: omneſque ſiniſterioris Empeiricæ huius ſuæ Medicinæ caſus, verbis commodis vt deleniat, modò transfert, excuſat modò, deprecatur, emollit, extenuat, auertit, deſpicit, ridet, perplexè loquitur, nullumque non mouet lapidem, vt præter Legem Curiatam, Plebeïum Patricij, Medicorum optimi & innocentiſſimi, purum putum venenum adoptent. Quâ equidem malè ſani Scriptoris iniuſtitiâ, capitalior nulla vlli vnquam viſa eſt, qui tum quum maximè fallit, id efflictim agit, vt boni viri nomen vnum ambire exiſtimes: ludicra illa piſariorum ac ventilatorum θαύματα pulchrè imitatus, queis ita ludificantur plebeculam, vt ea quæ emiſerint credat retinuiſſe, ſuæque ſpontis redire in manus, aut quâ iubentur de-

currere: hos ille ludos ſuis dulcè & Comœdicè inſtruit vſurarius deſignator, at mecaſtor ferales: doctus recta detorquere à norma, calidis ſubdoliſque mendaciis vera obducere, prodiſparare, artificioſo ſuperinducere tectorio. Si tam iniuſtæ aliàs atque improbæ prouocationi locus aliquis debuit concedi, æquo ſaltem & aſſiduo fideiuſſore rem Stibij denuò erat operæ pretium experiri. Ineptum ioculari laſciuiâ dicaculum, ἀνηθίκευτον, grauioris argumenti cauſa in ſerium iocum conuertenda, non ferebat: genus dicendi accuratius, ſeuerius, moderatius, cauſa illuſtris, capitalis, iudicata exigebat: quod oppreſſæ potiùs miſeræque innocentiæ, quàm contumacis aut ſuperbæ contentionis opinionem Iudicum animis injiceret, eoſque gratiæ obnoxios procliui miſeratione permoueret. Quis enim eius Rei præſentiſſimo diſcrimine affici queat, cuius tumidum modo, inanemque verborum aucupio Patronum, tanquam res illius diuiſui habiturum, audierit: immò verò quis non oderit eiuſmodi intemperias actoris inſcitiſſimi, peſſimè anxij de fama ingenij, fortuna ſontis. Fuerat profectò illius partium, vtrinque refutare actione conciſa & breui, plena mentis, plena neruorum, plena veritatis. Orthodoxum de Stibij abuſu & veneno librum vernaculè ſcripſerat, Vir in Chymicis tractandis exercitatiſſimus, tandem etiam alterius temeritate, ſuo periculo certior, iudicio & eruditione ſpectatiſſimus Collega D. GERMANVS: Cauſam illam, quam Scholæ præſidio deffendebat, ſuis omnibus armauerat

inſtru-

inſtrumentis, compertæ fidei teſtibus propoſitis Auctoribus Chymicis, ipſo quinetiam Paracelſo omnium Principe, cui Stibium peniſſimè notum ſcripſit Renaudotus; fractâ & conuictâ ſectâ iſtâ Nouitiâ, Veneni Reum peregerat; nil ab eo propoſitum, quod ad Cauſæ examen faceret, niſi repetitis & coram compoſitis Chymicorum eiuſmodi melioris notæ teſtimoniis; quæſtiones facti ſincerâ fide communicatas diligentiſſimè excuſſerat. At ecce dicturus contra pro tali Reo de prima tyronum acie Renaudotus acceſſit, pactâ illicò fide & datâ, ſe lege agere velle, nec quicquam Cauſæ abs ſe detractum iri; amuſſitatâ opera ſingula exacturum fideliſſimè, ad ſacram libellam æquiſſimè expenſurum; nihilominùs à limine primo de induſtria atque ex animo cedentem de hoc ſcammate videas ſutellolum veteratorem pro Patrono primi nominis. Φειδωνίῳ μέτρῳ iniquiùs colliſo fraudulentus Metronomus dimetitur cuncta; eâ callidè vſus ſimulatione, vt quæ dicendo refutare non poterat, protinus ſilentio ſubducere, fronte contractâ, tortis ſuperciliis, ſuperbo faſtidio elidere, aut veriùs eludere & declinare; vel ſi quid grauius Reum malè habeat, quæ fortiſſima illi ſæpiùs & prima ſe tuendi ratio, audaciùs negare, pernegare ſtudeat, adeò multa inconditè & monſtruosè effutiit, deblaterauit nullo adhibito authore, vindice & præſide, quaſi ſancire & cogere, ὡς τύραννοι, ſui muneris foret, non ſuadere vel comprobare, inuidio-

ſnui αὐτὸς ἔφα ſcriptori fidei teſtatiſſimæ, nimiò impudenter exprobraturus. Mitto ieiunæ & improbæ deffenſioni malè locata antipagmenta verborum, ludicras facetias, fabularum gerrarumque anilium fatua condimenta, ſinuoſas mendaciloquas ἀκοῤῥάφυ narratiunculas, turbidis & incompoſitis moribus parem æſtum illum impuri oris, immodeſtioris linguæ παφλασμὸν, quo locutuleius iſte paſſim laſciuit, exundat, inquinat optima, rerumque veritatem, quod illi eſſe prætium operæ debuerat, vt obruat, ſuffocet, interuertat, iactat verba inanilogus, velitatur labris

Tum Cauſæ melioris egens, exaſperat iras,
Conſcius ante ſibi furiis agitatus Oreſtes.

Conuitiorum plauſtra ſparſurus, tanquam inter Atticas mulierculas ad Cephyſſum ageret Eleuſinia, Lenæáve inter Poëtas τρυγοδαίμονας: vel denique, Cô poſthabita, Choas celebraret, Bacchum hunc ſuum διθυραμβογενῆ, μαινόμενον θεὸν, λυσίφρονα, ψυχοπλανῆ ψυχοδαίκτην etiam vomiturientem daturus in Scenam; ſic illi σόμα ἄλυτον πρὸς λοιδορίαν, vt neque Diis Penatibus pepercerit. Studium quoque breuitatis conciſæ ſat illi fuit in ore habuiſſe quod deponeret ſcribendo: ab ipſis effuſus carceribus

Addit ſe in ſpatia, & fruſtra retinacula tendens
Fertur amens auriga, neque audit currus habenas.

Plenus ecce rimarum hiat, hâc atque illâc perfluit περιπλήσει τῇ ὑπερβολῇ ſtylus ſcribentis pedeſtris, vagus, πλασματώδης, φλεγμαίνων ποιητικοῖς ὀνόμασιν, quod

vernaculum lingulacæ, cui ἐν ὑγρῷ ἡ γλῶττα gentili & erudito vitio τοῦ λογοποιοῦ φλυαρογράφου: præ quo dignissimo, etiam suos inter fauitores, elencho μακρολογίας, ταυτολογίας, περισσολογίας, ψευδογραφίας, ματαιοτεχνίας obnoxius audit Renaudotus. Quamobrem vel ex hoc vno, famosum istum otiique tum plurimi iuniorem Medicum fuisse, abundè intelligis, Vir Clarissime, quum occupatissimus voluit videri; vt pote quem, præ negotiosa Professione impeditissimum, si fidem creduas, strigare feruentes Operæ non sinerent, ἐξεργασίας culpam hoc nomine, quanquam iniuriâ subinde deprecaturum. Quis enim illum in negotio capitis affectatæ indiligentiæ Patronum meritò non insimulauerit, cui ingenium sit in numerato, tantumque solidæ & αὐτοσχεδίου eruditionis; qui meditatis pridem recoctisque eiusdem argumenti vastæ molis Commentariis, spem suis supinè oscitantibus meliorem, cæteris minas in antecessum grauiores dederit, nunc futurus, si excusandus sit, ex composito præuaricator. Quanquam frigidi adeò deffensoris, permolestâ alioquin & rebus suis graui hâc prouincia sese vltrò abdicantis, plenas vanissimæ ostentationis minacias istas & stolida terricula nemo non flocci faciat. Ecquid enim amabò, ab eo homine in negotio Chymico ventilando sagacioris industriæ, accuratioris diligentiæ, in proponendo, probando, refellendo, statuendo, iudicij maturioris, nobis metuendum, sperandum suis,

qui ſe eo in ſtudio hoſpitem & peregrinum profeſſus, Chymicas lucubrationes Baſilij Valentini, Paracelſi, Quercetani, Rulandi, Suctenij, aliorumque, vt eius verbis vtar, eiuſdem farinæ hominum, nec legiſſe vnquam, ſed planè neglexiſſe; neque examinandæ illorum arti, ſed vnis iiſque Principibus Medicinæ Magiſtris Hippocrati & Galeno operam animumque adhibuiſſe, ſuo hoc ſcripto libello conſignauit: quo nihilo ſeciùs totus eſt, vt Venenariam Officinam, Chymicam Tabernam alienis fucatam coloribus inſtruat pleniùs, magnificentiúſque exornet. Sit illi proinde Chymica neſcienti negligentique medicina confeſsio: id Chymicorum, qui nunc degunt οἱ χαλέποντες ἐργάζωι, perlecto lepido iſto purgati Triumphantiſque Stibij ſcripto, facile dederint; quo iure pluribus perſuaſum fuit, nunquam opere exercuiſſe & probaſſe, quæ de Stibio multimodis artibus apparando, iners iſte actuarius, aut certè ignauioris neſcio cuius ciniflonis amanuenſis, magna ex parte deſcripſit, ni ſiniſteriùs ſit commentus: cui quidem bonam artis & Scholæ mentem ſic tum eiurare parum fuit, dummodò palato nonnullorum inſano, peregrinæque & criminoſæ multùm libidini faceret; improbiſque Medeæ artibus reuocatis, crudo aliàs toxico, recoquendo, acuendo, miſcendo, occultando, condiendo, conſarcinando, quô paratius foret, operam elocaret. In ſcelerum nempe conatus procliuior, fœcundiorque deteriorum ætas

hæc noſtra, innocentiſsima quæque medicamenta didicit & docuit hoc veneno armare ſimul & violare; nec flagitij, ſed artis egregiæ & eximiæ ac propemodum Diuinæ iam nomen eſt, temperare venenum & præbere. Cruciare, excarnificare, cædere, occidere infelices ægros ſuos, alienos, nil tale promeritos, iuſſos ſperare meliora Veioues iſtos Menecrates cum ſuo puro puto, Stibio necdum erat ſatis, niſi etiam recens ab iis quæſito hocce mangonio, venenum deinceps melius audiret, ægramque ſecus publici ſecurique huius maleficij famam curaret ac deffenderet, teſtata perſpectaque omnibus innocentia alterius præſidij; quod qui ſic dilui porrigique iuſſerit, hôc ſatis commodè latere ſe poſſe putat, ipſe fato meliore interdum potiturus. Publicæ etenim calamitati id inſuper accedere nonnunquam ſolet, vt veneni opinionem imperitorum animis eximat, beata caſu ſecundiore, fiduciâ impunitatis, nec non ingenti ſpe aurariâ propinantis temeritas, Dictatoriam & ſummam in pluribus peccandi authoritatem, fortuitâ hâc & rara paucorum indulgentiâ iniquiùs redimentis. Sic tandem Naturæ ſuis viribus, tanquam Mercurij virgula ab ipſa deſperatione redeuntis ſolidum beneficium, meritaque σωτήρια auctionari, occupare, extorquere, paciſci eiuſmodi Thraſonum Theſſalorum, quibus nihil recti vnquam fuit, egregiæ & præcipuæ artis hoc caput eſt. Verùm, ſicuti non explicant quæſtioem ea tormenta quæ occidunt: ita non abſol-

uit Reum at finit, inter fidiculas, equuleos, cruces imperterriti animi robur integrum, fortiorque quouis dolore patientia, quæ sibi conscium, tristi famæ non pœnæ eripuit: cui nimis quàm graue & assiduum supplicij genus est, securo etiam flagitio superesse. At verò cauesis malam rem, ferociter Renaudotus increpat: nescis Stibium olim exauthoratum, venenique loco rerum nesciis Maioribus habitum posteros perspicaciores, industria sagaci, vsúque multo sapientiores in gratiam recepisse? factum celebri Decreto huius Authorem Ordinem Vniuersum, cuius nutu tandem ac imperio, præconio Decani promulgatum, exeunte eius opera & cura, Parisiensi Codice Medicamentario, quo Stibium antiquo nomini & famæ honorificentissimè redditum est. Siccine tribulibus suis, Stibiique afflictis ac perditis rebus imprudens, Scholæ insignitè iniurius Renaudotus consuluit, vt nouo impudentiæ minùs prouidæ genere, sic amet & quærat gestire, ἀνασυράμενος δεῖξαι τὸ αἰδοῖον. O fungini generis Patronum! Capite illecebroso totum se tegit, Caput insolentis flagitij & periurij, Capital illud Saniacobæi iunioris pro tempore Decani, veluti Causæ suæ vitalia, litis vniuersæ decretoria, omnique eleuatione maiora Stibij purgandi instrumenta audet proferre. Profugo illi Saniacobæi pudori, eiusque nomini & famæ laboranti ignouerat, oculatus cæteroquin nec solus testis, Collega Doctissimus Germanus, qui vnum scribendo studium attulit, vt

Scholæ Stibium damnantis singularis fides, æquitas, sapientia omnibus pateret, neue Legi Corneliæ obnoxium crimen πλαστογραφίας, quod Decani huius subdolâ perfidiâ, Scholæ nihil conscię, munerisque sui dignitatem indignissimè dedecorantis, in se admiserat, ab iis omninò nesciretur, quorum intererat scire & plectere. Præstiterat sanè malum istud benè conditum, Saniacobæum Decanum non mouisse, euulgato Codice Medicamentario, ne quid infortunij suo fueret capiti, néue sacro muneri id labis illutibilis, male sano Codici tantùm Perfidiæ imprimeret & adderet; at suo ipsius indicio periit sorex, cuius clanculario facInori cōmodius fuerat & tutius latere; quod imprudenter quidem Charterius, impudentius Renaudotus nouo scelere publicarunt; dignus vterque falsifico Saniacobæo falsiloquus suffragator; atque is ampliùs & maximè qui eadem ex Officina & fide, communicata Codicis Pharmaceutici diurna, falsa pro veris mendacissimè exhibuit palam; quibus Caducam & ruinosam Codicis Saniacobæani fidem officiosiùs suffulciret. Absit enim vt Dignitati Celeberrimi Ordinis adeò iniurius cum Renaudoto esse velim, vel doctissimorum Collegarum, qui castigando & adornando Antidotario Præfecti fuere peritiæ aliquid detraham, fœdiusue collutulem tam bona nomina, admissis iis, quibus Codex ille scatet, turpissimis erroribus; quos vltimi quique Artis Pharmaceuticæ tyrunculi ipso opere experiundo passim

arguunt & repudiant. Etsi aliàs dolo malo procurata illa Scholæ, vt videbatur, nomine in spurio hoc Codice, Stibij pudenda & iniuriosa adoptione, Decanus Saniacobæus cum præcipuis huiusce hæreseos & factiosæ ac clandestinæ in Scholæ leges & Publicam salutem coniurationis authoribus, non parum fecerit. adeò plures ex nostro Ordine proh pudor! heu nimium faciles, & magna plus parte, vnâ Codicis huius religione, tantis nominibus prodeuntis, impulsos, nimis quàm credulè obsequiosos, falsis istis falsimoniis circumuenit iste procurator falsi, sic consutis dolis improbus famigerator ductauit, suffragiis quà vi, minis, prece, spe, sponsione, ambitu, molesta prensatione, gratia præsentaria, argentaria mercede ostiatim corrogatis, emptis, impetratis, qui Stibij veneno propudiosa, iamque pluribus pœnitenda subscriptione supparasitarentur: tantum illis conquisitoribus studiosissimis laboris & molestiæ subeundum fuit, tantùm artificij, tantum iniuriæ conflandum, quô priuatum flagitium nominatiùs prodiret, odiumque temerariæ Medicinę datis apud plures fideiussoribus, adscriptitiis præconibus minuerent, ac in res suas, ægrorum vno hôc veneno pereuntium opima μαγαλίσμα̃τα, criminosissimo facinori expiando sibi sumerent aptarentque. Cedo Tabulas huius adoptionis, liberati Rei, exulis reuocati codicillos in Publicas litteras relatos, nihil horum quicquam Scholæ nostræ loquuntur Commentarij, nul-

lum

lum extat quod Stibio fauerit Decretum, immò nil de eo priuatis Publicisue Comitiis disceptatum, nil Doctorum symbolo obsignatum, ij ipsi rerum Facultatis tum temporis gestarum Fasti à Decano Saniacobæo conscripti antestantur; quæ Codici huic suo Medicamentario, ad ampliandam Stibij dignitatem, augendam fidem & famam sic lege vindicati exulis, ac iure tandem postliminij recuperati authoratiùs consignandam posteris, dubiò procul erat præfixurus, vel tum maximè, quum iniussu Scholæ & ingratiis, adeò caduci nominis Codicem, singulorum Doctorum suppositicio nomine ausus est munire, geminam frausus fraudem diligens certè, at parum æquus & fidelis suppromus. Verùm quid mihi opus est, Vir Clarissime, pluribus apud te proquiritari, sacras illas Tabulas, fato rerum Scholæ pessimo, alienæ fidei commissas insimulare falsi, grauiùs dolere corruptas eâ ipsâ Saniacobæi manu, quam nudiustertiùs fidei solidæ & perpetuæ obsidem, vix dum renuntiatus Decanus, coram Ordine Vniuerso conceptis de more verbis, publicæ salutis, auitæ religionis vindicem acerrimum, rerum Facultatis, codicillorum & Tabularum sequestrum integerrimum se iuratus, sanctissimè oppignerauerat. Plus fidei authoritatisque in ore tuo habitura sunt illa, apud rerum nostrarum nescios & credulos nimium, nouæ huius Factionis Candidatos: stabitque meliùs oppressa Scholæ nostræ antiqua dignitas, fama pri-

mi nominis, veteris doctrinæ & disciplinæ eo authore & Patrono vindicata, quem integritate & probitate vitæ, sanctitate morum, generosa & forti constantia ac singulari virtute illustriorem quàm acceptis dudum collatisque omnibus nostri Ordinis ornamentis, venerantur boni, improbi verentur. Perge igitur bonis Auibus, Vir Meritissime, quò scripturarius iste de medio rerum promercalium foro petitus Stibij diribitor, famosus propola suum tandem agnoscat venenum : perge tramis putridis putidisque malè sanas paginas sic deartuare, & exossare viritim ; mucidum opus accuratè & diligenter emungere ; papulas obseruare, reuelare turpiores : futilia, ludicra, auditu iteratu ridicularia, scruilicolas, sordidas, structas & scriptas sycophantias æquissimo χιασμοῦ probro transuerberare ; falsa reuincere ; aliena & peregrina recto & exercitato stylo dispungere ac confodere, pro eo iure docendi, quo ipse inter seniorum præcipuos constitutus, nouo huic homini, Iuueni scriptori iuuenanti, tyroni nec dum ludo excedenti antestas ? quem violento partu ægra ægrè exoratis tandem Diis Nixiis, de sinu suo recens proiecit veriùs quàm edidit nostra hæc Schola. Temerarium coerce & comprime, castiga iniurium, doce imperitum : hoc tui muneris est & partium, hòc sibi iuris ex æquo vindicare potest illa, quâ præstas & vales artis operum Medicæque materiæ consummata peritia, quibus vt te meliore iampridem titulo

& famâ Vrbis inſcriptum Archiatrum, omnes ſuſpicimus : ita egregia hacce Animaduerſione ſpem ſperatam ſingulis dediſti & feciſti ampliorem, fore vt Heroem te cum gregariis iſtis Renaudotus, ſed χαλεπὸν δύσοργον, κακότυχον, Schola Pariſienſis ſaniorque Medicina ἀλεξίκακον, ἀποτρόπαιον, priſci nominis Deffenſorem fortiſſimum, Legum ſuarum religioſiſſimum Tutorem, nunquam peritura commendatione poſteris conſecrandum, iſto rerum ſuarum inteſtino turbine, maloque Artis genio diuidiis hiſce capitalibus peſtilentiùs ſæuiente, opportunò ſentiat adfuiſſe.

TABLE
DES CHAPITRES.

REMAR-



REMARQVES
SVR LE LIVRE
DE L'ANTIMOINE,
DE Mᴱ EVSEBE RENAVDOT,

Docteur Regent en la Faculté de
Medecine de Paris.

CHAPITRE PREMIER.

Des Calomnies.



'ESTIME que la mediſance ou calomnie eſt le plus atroce & inſupportable des vices aux ames bien nées, leſquelles profeſſent le Chriſtianiſme. Si vn larcin eſt iugé plus grand ou moindre, ſelon le prix de la choſe deſrobée ; la meſdiſance, oſtant l'honneur (qui eſt le bien de tous le plus precieux) doit eſtre declarée vn vice le plus abomi-

nable de tous; lequel est encore plus à detester selon les personnes qu'il attaque. Les detractions de *Maistre Eusebe Renaudot*, se trouuent dans vn excés horrible, pour estre injurieux à l'Antiquité venerable, outrageux à la Faculté de Paris & à ses Docteurs; lesquels ne sont dans son sentiment touchant l'Antimoine : mais beaucoup plus à quelques particuliers; ce qui est declaré par ces Remarques sur son Ouurage, cottant les pages & lignes où sont contenuës ces injures.

Page 2. ligne 6. de l'Aduis au Lecteur. *Cét ingrat a conuerti les éloges, &c.* Monsieur *Germain* a esté trop mal mené par le remede du sieur *Cornuti*, pour en dire des eloges, & luy en rendre graces; Sa probité & sa sagesse meritent loüanges, *Lig. 7.* d'auoir quitté l'vsage de l'Antimoine, que vous luy reprochez auoir pratiqué, ayant fait par bonne regle de conscience, reflexion sur les mauuais & funestes effects de cette drogue; il seroit à souhaiter que vous & vos associez, à son exemple, quittassiez cette trop grande attache que vous y auez, ce qu'à peine on peut esperer, puisque vostre motif est *la fertilité*, qu'en reçoiuent vos champs par *vne moisson dorée*, ainsi que vous auez escrit.

Lig. 10. de cette page. *Il s'est laissé preuenir par des esprits passionnez, &c.* Vous croyez injurier les Docteurs qui ne sont point de vostre Secte, les qualifiant passionnez: ils le sont à bon droit contre ceux qui employent cette drogue, renuersant les regles de la Medecine, & Decrets de la Faculté de Paris.

P. 3. l. 20. de cét Aduis. *Il est ridicule disant qu'il luy fit sortir du chyle, &c.*

Pourquoy faire passer pour ridicule vne personne laquelle raconte verité? A la bonne heure pour *Monsieur Germain*, qu'il y auoit du chyle dedans le ventricule, lequel émoussa la malignité de ce poison, & empescha qu'il n'excitât plus grands maux; mais ce Docteur, *si esclairé par ses Obseruations curieuses*, se rend luy-mesme ridicule, doutant qu'en pareille fievre le chyle soit elabouré dans le ventricule, ce qu'on doit colliger & conclure par les matieres fecales que les malades rendent souuent durant le cours de telle fievre.

S'il n'est plus fidelle en ses entretiens, &c. Monsieur *Germain* est soubçonné par cét Escriuain d'estre aussi peu veritable que luy, dans ses narrations; mais ses entretiens, vrayement *Orthodoxes*, meritent qu'on y adiouste foy; N'a t'il pas eu sujet de former des plaintes contre l'antimoine? Quoy qu'il n'en fut si mal mené que cét Autheur (qui se dit son compagnon de fortune p. 5. de cét Aduis) lequel fit plainte publiquement des mauuais restes de cette drogue, laquelle il releue dans son ouurage par des eloges trop affectez, qui ne seront approuuez que par ceux qui enyvrez de ce vin, l'ont en vne estime peu raisonnable, & en cela se font reconnoistre moins iudicieux que ce flatteur ne les preconise si souuent dans ce libelle. *P. 4. sur la fin.*

Mais comme vn zele indiscret a porté mon compagnon, &c. Ie suis asseuré que le Lecteur équitable ne iugera point que Monsieur *Germain* soit vostre compagnon en indiscretion, s'il a esté assez mal-heu- *P. 5. l. 18.*

reux de l'auoir esté en l'vsage de cette maligne drogue.

Lig. 27. *Ce calomniateur*, &c. Si il estoit tel, ce seroit en ce poinct qu'il pourroit estre vostre compagnon ; mais le Lecteur exempt de passion, ne trouuerra dans tout son Liure autant d'injures qu'en ce seul Aduis au Lecteur, qui en est farci, ainsi que les deux parties de vostre *Satyre*.

1. partie p. 2. l. 11. *L'autre prend les armes pour combatre cette faction*, &c. Ie prie le Lecteur, & cét Autheur mesme, dépoüillé de passion, de iuger lequel doit passer pour factieux, ou celuy qui est fauteur & suppost de l'ennemi commun, ou celuy lequel resiste à ses suggestions. Vous
Lig. 5. escriuez en cette mesme page, *que l'ennemi commun est venu ietter la pomme de diuision* en la Medecine, aussi bien que dedans l'Eglise & l'Estat, & que l'antimoine en est la *pierre de scandale*. Or ie laisse à iuger
Lig. 8. lequel des deux partis, que vous dittes s'estre nagueres formez touchant ce poison mineral, doit passer pour factieux. Dedans l'Eglise & dans l'Estat qui sont les supposts & fauteurs de l'ennemi commun, ou ceux qui demeurent fermes dans le sein & giron de l'Eglise, & ceux qui restent attachez au seruice du Prince ? ou bien les Heretiques & Schismatiques, qui se destachent de la vraye croyance de l'Eglise ? ou les mauuais sujets qui forment des factions & menées contre l'Estat ? Faites vous mesme la reduction de cette analogie, *Maistre Eusebe*, & apres ie vous demanderay lequel de vous ou de moy est dans la faction ? Vous auez quitté contre vostre serment,

la vraye methode de prattiquer la Medecine approuuée, authorisée, & enseignée par nostre Faculté de tout temps ; laquelle a desapprouué l'vsage de l'Antimoine, & l'a condamné comme poison ; & moy ie demeure attaché par bonne regle & raison à l'obseruation des maximes veritables qu'elle m'a enseigné, & dans les Loix & Decrets qu'elle m'a ordonné, detestant vostre precieuse drogue comme preiudiciable à la vie des hommes. Apres ces discours serez vous excusé de faction ? *Viderint sapientes.*

Ils le condamnent sans le connoistre, &c. Vous auez P.4.l.16. souuent dans vostre libelle argué d'ignorance ceux qui resistent à vostre faction, & auez nommé nos Anciens *bonnes gens*, c'est à dire, qui ne sont assez sçauans à vostre gré, n'approuuans vostre drogue.

Leurs accusations ne sont moins friuoles, &c. Cette P.5.l.11. calomnie combat la verité mesme ; les aduertissemens qu'on vous donne & à vos adherens (que vous appellez accusations) ne doiuent passer pour friuoles, sinon qu'estant mesprisées de vous, car de soy elles ne sont telles, puis qu'elles vous sont addressées auec raison par charité.

Pareils à ces hiboux & cantharides, &c. On doit ici P.6.l.28. considerer auec estonnement la presomption de ce ieune Docteur, duquel la gloire est tellement éclatante, qu'elle a donné de la ialousie, à ce qu'il pretend, aux Docteurs du parti contraire. Il voudroit pour ce dessein persuader que l'Antimoine est cette pierre de projettion ou quelque Perou, qui rend

riches ceux qui l'emploient : mais ie soustiens que c'est vn sale & vilain fumier, lequel ne fertilise leurs champs au poinct qu'il le vante en cette page, leur
Lig. 16. faisant recueillir *vne moisson dorée*, ce que ie ne puis croire, veu qu'aucun d'iceux ne font clacquer leur foüet comme ils feroient s'ils la recueilloient autant ample qu'il veut persuader, pour nous donner
L. 23. *vne louche passion* contre les sublimes vertus de ces Antimoniaux, dedans la gloire desquels il establit
L. 26. *nostre supplice.* Ie vous certifie, Monsieur le Iaseur, que nous n'auons aucune passion contre eux, mais nous auons compassion de plusieurs d'iceux, la bourse desquels est aussi plate qu'vne punaise; c'est par punition de Dieu, ayans comme autres *cantharides*, ruyné l'honneur de nostre Faculté, & infecté la bonne odeur d'icelle, qui se respandoit autrefois par toute l'Europe.

P. 7. l. 9. *Les morsures enuenimées pour dechirer leur reputation, &c.* Depuis qu'vn malade se persuade que le remede salutaire qu'on luy presente est vn poison, il est pour perir par cette croyance erronée; ie reconnois Maistre Eusebe estre semblable à ces malades, estimant que les charitables aduertissemens qu'on a donné à ceux de sa cabale, sont des morsures enuenimées, & ainsi ie crains qu'ils n'en facent leur profit, & perissent dans leurs erreurs.

P. ead. l. 17. *Vous tombez vous mesme dans ce crime, &c.* Comment vous persuadez vous que nous commettions vos mesmes crimes, puis que nous auons en horreur & refuyons l'Antimoine, à raison duquel on vous

estime (dites-vous en cette page) *des meurtriers scelerats*. Pour éluder les reproches qu'on vous fait, vous prenez des excuses lesquelles sont vrayement friuoles, fondées sur *l'obligation du Christianisme*; & sur *les lumieres que nous fournit Hippocrate*, sur la fin de cette page; puis que nonobstant telles reflexions, vous continuez dedans l'vsage de ce demy poison, & ainsi vous estes plus criminels que ceux des mains desquels vous dites l'auoir arraché, eux n'ayant fait pareille reflexion sur ces loix & lumiere; mais on reconnoit que cét appetit de la *moisson dorée*, vous aueugle entierement & vous retient dans cette pernitieuse methode antimoniale.

Passant les bornes de l'Antiquité scrupuleuse, &c. Cét *P.14.l.9.* homme passe les bornes de sa façon ordinaire de calomnier: car il n'espargne pas mesme ses associez, les appellans par leur nom, *Medecins temeraires*; *L.7.* mais la patience eschappe lors qu'il profere iniures attroces contre l'Antiquité venerable, laquelle il calomnie en general, l'appellant *scrupuleuse*, pource qu'elle s'est conduite par theoremes certains, diorismes raisonnables, & maximes asseurées, confirmées par longues obseruations & experiences de celebres personnages & Autheurs dignes de croyance, lesquels on ne doit abandonner (à moins de passer pour fols, hebetez, enyurez par son vin nouueau) pour suiure cette Secte. Nous demeurons fermement attachez à la prudente methode enseignée par Hippocrate, Galien, & les autres Princes de la Medecine, receuë en tous lieux & en tous

temps, auec grand honneur & respect, iusques en ce nostre temps, qui a produit des serpenteaux pires que viperes, qui la dechirent & mesprisent com-
L.17. me *vne vieille routine*, qu'il veut qu'on quitte pour nous enfumer auec eux par l'vsage de cette drogue qu'il loüe auec trop de chaleur & d'empressement, pour qu'on adjouste quelque croyance à ses persuasions tres fades, estant encor vn jeune homme qui n'a peu acquerir vne assez haute reputation pour prendre l'authorité de Legislateur ou de Souuerain, par laquelle il nous deffend de *nous laißer entrainer aux opinions de ceux qui nous ont deuancé*, & de quitter *leurs formes anciennes pour employer* ce fameux remede, découuert depuis quelques années. Voila comme il en parle en cette mesme page.

L. 28. *Foibles lumieres des anciens, qu'il faut produire, &c.*
P. 17. l. 19. Ils ont de la lumiere suffisamment pour vous aueugler, & le reste de vos *hiboux*, puis que nonobstant ce mespris que vous faites d'iceux, vous les voulez produire au iour pour paruenir à *l'intelligence de ce remede*. Le Lecteur peut connoistre auec quel iugement cét Escriuain auance tels discours, ausquels il n'y a aucune intelligence.

P. 22. l. 2. *Il fait assez voir la foiblesse de son cerueau, &c.* Vous serez reconnu sans ceruelle d employer, pour refuter *Monsieur Germain*, non moins Philalethe qu'Orthodoxe, faussement l'authorité d'Hippocrate, pour nous persuader qu'il s'est seruy de l'Antimoine en
L. 8. errhine : ce que vous citez *l. de nat. mul.* en la page precedente, mais ç'a esté de Lellebore, car le Tetragone

gone duquel il s'est seruy ne fust iamais d'Antimoine, comme on le prouuera cy-apres.

Si nous suiuions les sentimens de nos Critiques, &c. Si vous les suiuiez vous sortiriez des erreurs que vous professez, & dequoy on vous aduertit; Vous croyez injurier ces sages Docteurs, les nommant *Critiques*; A moins que trahir la verité, ils doiuent critiquer vostre narré en diuers lieux : mais vous en ce lieu, vous faites le critique sur leur sentiment, touchant les mineraux; & auoüez qu'ils ont moins de correspondance auec nostre nature. Pour cette raison nous disons qu'on doit moins les employer que les autres, & ainsi nous n'en condemnons l'vsage, ains nous nous seruons de l'Acier, du Vitriol, & du Mercure; mais nous detestons l'abus que vos Sectaires commettent en l'employ de l'Antimoine, ainsi qu'on le remarque trop souuent. P. 37. l. 24.

Il n'y a rien de si injuste que l'ignorance, &c. I'en demeure d'accord sur l'exemple que vous en fournissez : car tout ce que vous auez faussement & injustement auancé dans vostre Satyre, procede de ce principe plustost que d'vne noire malice; ie veux croire pieusement cela de vous : mais parlez moy auec pareille franchise, & me dites si vous croyez que plusieurs Docteurs qui ont esté celebres, & autres qui le sont encore aujourd'huy en nostre Faculté soient ignorans? d'autant qu'ils n'approuuent ains condamnent l'Antimoine, lesqualitez duquel ils n'ignorent non plus que sa substance, mais estans aduertis par vos procedures iournalieres & P. 38. l. 10.

funestes, c'est de là que leur en vient *le degoust* &
L.12. l'horreur, & non *de leur genie*, comme vous escriuez
en ce mesme lieu.

P. 44. l. 3. *Ces Docteurs superficiels, &c.* I'aduouë auoir besoin
d'interprete pour sçauoir quel est vn *Docteur superficiel*, lequel est mal definy par cét Autheur, celuy
qui a *l'esprit autant mince que l'estomach foible*, pour digerer ce vin Antimonial. Vous ne prenez pas garde, *Maistre Eusebe*, que vous mesme vous declarez
estre Docteur superficiel, puis que vostre estomach
n'eust assez de force pour digerer ce vin, duquel il
receut des atteintes assez violentes pour luy en estre
resté des ressentimens auec plaintes: mais c'est en
cecy que vous parroissez auoir l'esprit *mince*, & estre
superficiel, & que nonobstant ce mauuais traictement
& plaintes, vous vous soyez laissé peruertir (par
quelle voye, on en parle fort diuersement) pour
employer vostre Rhetorique Gazettique à dresser
vn triomphe à ce venim; que si vous auiez eu l'esprit vn peu de meilleure trempe que l'estomach,
vous auriez conçeu plus grande horreur & auersion
L.6. contre l'Antimoine, que nous à qui la *seule pensée
nous fait sousleuer le cœur*, comme vous l'escriuez
en cette mesme page. Si vous faites r'imprimer vostre Liure, on y demande vn mot de Commentaire,
pour monstrer comment ce vin empoisonné peut
estre digeré dans le plus fort estomach.

P. ead. l. 7. *Ils monstrent leur jalouse passion, &c.* Nous n'auons
tant de passion contre vous que de compassion
pour les innocens, que vous mettez à la gesne par

la violence de vostre drogue, ausquels les doux remedes eussent peu suffire. Or cette passion est par haine contre l'Antimoine, la haine & la ialousie à peine se rencontrent ensemble, & ainsi nostre *passion* ne peut estre *ialouse*, comme vous escriuez.

Ces Reformateurs n'ont connoissance des venims, &c. P. 45. l. 4. Si on appelle les choses par leur nom, vous serez *Reformateurs*, ainsi que sont les *Caluinistes*, en faict de Religion, puis que vous pretendez reformer la *vieille routine* de la Medecine, & la *scrupuleuse Antiquité;* mais soit que nous passions dans vostre estime pour *Reformateurs*, pourquoy ignorans de la matiere & nature des venins plustost que vous? L. 8. Si vous l'auez apris *au Bureau d'Addresse*, ie vous le quitte: car grace à Dieu, je n'y ay oncques entré; si ailleurs, nous auons hanté les Escoles plus que vous, & leu les mesmes Liures qui en traittent mieux que vous; ce que ie puis auancer sans presomption.

Et moderer cette obstination trop reuesche, &c. C'est P. 49. l. 12. par vne constance tres-raisonnable qu'on agist contre vostre Antimoine; que si on y procedoit auec toute rigueur de Iustice, on l'effaceroit du Catalogue des remedes, & vous auec ses autres fauteurs vos associez, de nostre Catalogue des Docteurs de la Faculté.

C'est vne pensée trop ridicule pour Orthodoxe, &c. Vous P. 52. l. 23. vous faites paroistre tel, attaquant les sentimens de Monsieur *Germain*, reconnus de tous pour orthodoxes, & non semblables à vos pensées, la pluspart eronées & phantastiques.

P. 53. l. penult. *Pour faire voir à ces Sectateurs de l'Antiquité, &c.* Cét homme croit nous injurier, mais j'estime que c'est nous qualifier fort honorablement, & nous attribuer vne marque de vertu & de constance d'esprit, beaucoup plus à estimer que si nous courions aux nouueautez, ainsi que vous faites.

P. 54. l. 5. *Ces aigres censeurs, &c.* S'ils l'estoient à l'égal que meritent & cette drogue & ceux qui la distribuent, la censure seroit beaucoup plus seuere qu'ils ne la proferent; & soustiens qu'en bonne police, qu'ils deuroient estre chastiez aigrement.

P. 58. l. 17. *Ils luy attribuent des qualitez veneneuses & imaginaires, &c.* Vous vous trompez, *Maistre Eusebe*, ils ne luy attribuent rien, mais ils declarent simplement les qualitez malignes, *veneneuses*, que les effects manifestent, & non *imaginaires* par consequent. Ie vous donne aduis d'adjouster en vostre *Errata*, qu'on efface cette diction copulatiue, & de laquelle on coligeroit qu'il y a en l'Antimoine deux sortes de qualitez, les vnes veneneuses reelles, & les autres imaginaires: neantmoins si vous voulez aduoüer que les *cardiaques roboratiues* & autres, que vous dites y reconnoistre, soient *imaginaires* (*vt sunt re vera*) nous serons d'accord que ces deux sortes de qualitez s'y rencontrent.

P. 59. l. 25. 27. *Orthodoxe faussaire & preuaricateur, &c.* Ie demande s'il a auancé quelque chose contre son serment, & mesme contre la verité, lors qu'il excuse le Mercure d'estre veneneux en comparaison de l'Antimoine, pour estre denoncé *faussaire?* ie suis asseuré

que vous mettrez vn *dele* pour *preuaricateur*, en vostre *Errata*, lors que vous aurez appris que celuy est dit *preuaricateur*, lequel agit au contraire de ce qu'il doit faire pour la deffense de sa patrie. Vous le iustifiez de n'estre point faussaire, puis qu'il a mis le Mercure en apostile Grecque, en quoy vous le declarez *preuaricateur* tres-mal à propos, ce que vous reconnoistrez apres que vostre passion aura écumé toutes vos injures, & que vous serez rentré en vostre bon sens, & serez fasché d'auoir chargé de noires calomnies vn homme d'honneur, reconnu tel de tous, à l'exception des passionnez Zelateurs de l'Antimoine.

Ses Aduersaires soustiennent que par la Chymie, &c. P. 60. l. 18. Ie vous ay desia dit que nous n'estimons point à injure d'estre qualifiez aduersaires de l'Antimoine, condamné par les bons Medecins (non point restant crud) mais apres que le feu, dont se sert la Chymie, a deueloppé ces qualitez malignes qu'on reconnoist par ses violences & mauuais effects.

Foibles reproches de ses parties aduerses, &c. Ce ne P. 64. l. 17. sont point reproches que nous ayons controuuées, mais vous nous les auez fournies, disant que ces effets sont incertains, estant aux vns violent, & ne faisant rien aux autres, ce qui est aisé de conclure de cette page & de la suiuante, encore que vous disiez que c'est par ignorance maligne qu'on rapporte *ses effects au hazard.*

Vous estes en danger de passer pour calomniateur, &c. P. 69. l. 14. Il ne sera iamais estimé tel par les gens d'honneur,

puis qu'il ne simule la verité des choses, & blasme ce qui doit estre blasmé : mais vous estes descrié pour vn insigne calomniateur, ayant sans front & sans honte vomy tant d'injures contre la Medecine an-
L. 19. cienne ; mais iugez si c'est *renoncer à la pudeur* de dire de l'Antimoine ce que vous y reconnoissés auec nous, la violence, syncopes, suffocations, & conuulsions, &c. Hé bien Monsieur l'Aduocat de l'Antimoine, est-ce là dequoy luy dire ou écrire des eloges, & le mettre en estime? Certes, oüy, si vous en estes creu, prononçant cét oracle en cette mesme
L. 26. page, *Qu'il ne seroit estimé & ne triompheroit glorieusement sans sa violence, &c.* Sur tels principes & maximes de iustification, quel triomphe peut-on attendre de vous?

P. 70. l. 2. *Mais il est ridicule de dire qu'il tuë, &c.* Que cét Epithete de *ridicule*, plaist à cét Escriuain, puis qu'il l'applique souuent à des choses qui ne sont aucunement ridicules, en quoy il se fait voir ridicule. L'effect de vostre drogue n'est point ridicule pour qu'il fasse rire, ains au contraire, il cause souuent des larmes par sa violence & malice, ce qu'on vous cottera lors que desirerez en estre éclaircy, afin de corriger ce que vous auancez trop hardiment en cette vostre Satyre.

P. 72. l. 3. *Cét Autheur effaré, &c.* On s'effare bien à moindre bruit que celuy que fait souuent cette drogue; Vous auez essayé ainsi que *Monsieur Germain* ce qui en est, mais il n'en a eu l'esprit peruerty comme vous ; ce qui se remarque dans les aduertissemens

que charitablement il a donnez, qu'on ſe priſt garde de ſa malice. On s'eſt eſtonné comme vous auez changé les plaintes que vous faiſiez contre en eloges, tellement ampoullez qu'on n'y adjouſte aucune croyance,

Leur paßion eſt ſi aueugle, &c. Il n'eſt point beſoin d'eſtre ſi *clair-voyant* que vos Medecins, pour apperceuoir ce que le vulgaire le plus groſſier reconnoiſt des ſuccés de cette puiſſante & ſouueraine drogue, qui eſt la mort, apres auoir ſurchargé de trauaux, la nature deſia trop chargée, ou pluſtoſt, comme vous l'eſcriuez, *accablée.* P.75. l.18. L. 25.

Ces mal-habiles pour n'auoir bien conduit, &c. Voſtre Inuectiue ne peut toucher que vos Sectaires, & non vos aduerſaires, leſquels ne peuuent manquer en la conduite d'vn remede duquel ils ne ſe ſeruent point; Ils deteſtent ce venin, & feroient grande conſcience de l'employer; ils ne laiſſent neantmoins d'en obſeruer les funeſtes effects, comme ceux qui iugent des coups deſſous la gallerie du jeu de paulme. P.79.l.7.

Ces calomniateurs conuaincus, &c. Où eſt vn argument de conuiction? Ie maintiens qu'ils ne ſont ny *calomniateurs*, ny *conuaincus* qu'en voſtre phantaiſie: Mais en quoy *calomniateurs?* Eſt-ce pour ſouſtenir conſtamment que l'Antimoine eſt vne drogue pernicieuſe, à la bonne heure qu'on les eſtime tels: mais dequoy conuaincus, & par qui? vous le declarerez à voſtre loiſir. P.83.l.11.

Noſtre accuſateur, nonobſtant ces conuictions, &c. *Monſieur Germain* ne ſe conſtituë point accuſateur P. 89. l.27.

contre l'Antimoine, mais il declare la malice qu'il y a reconnuë, afin d'aduertir les trop credules d'en refuir le pernicieux vsage. Ie ne sçay où sont ces conuictions, pour le détourner de son bon sens; chacun sçait qu'il ne l'a perdu comme vous, par vostre presomption insupportable: comme legitime heritier *du sieur Theophraste*, vous pretendez tout controoller & tout regler.

P.90.l.18. *L'authorité de Monsieur Germain, &c.* Ses raisons sont assez valides pour persuader tous ceux qui ne sont enyurez de vostre vin, & les experiences tres-frequentes des desordres qu'il commet, font foy que
L. 21. ce qu'il enonce n'est ny *absurd*, ny *déraisonnable*, qu'à vostre sens.

P. eadem l.21. *Quand nous serions dénuez de raisons, &c.* Cét Autheur ne sçachant où il en est, danse tantost sur vn pied, & tantost sur l'autre; car se voyant dénué de raisons valides, il a recours à plus de mille témoins,
L.23. pour conuaincre *Monsieur Germain* de fausseté: mais ie doute qu'il puisse en produire vn troisiéme auec luy & son compagnon de fortune, qui ait échappé les griffes de ce venin, qui en a tué à millions, qui ne peuuent déposer contre luy en cette cause.

P.91.l.1. *Il faut que ce pauure homme ait esté rudement mené, &c.* Celuy que vous appellez *pauure homme*, est reconnu plus riche en estime & reputation que vous, veu qu'il ne dissimule la malice de vostre drogue, mais la declare ingenuëment, & en donne aduis doctement, afin qu'on s'en prenne garde, & de ceux qui le debitent mal-heureusement.

Il

Il faut que celle de ce pauure rechappé, &c. Vous re- P.93. l.22.
semblez à ces gros richars, qui reputent la pauureté
estre vn vice, puis que si souuent vous la reprochez
à *Monsieur Germain*, que vous traittez de pauure; &
en verité il fust vn pauure fortuné en ce rencontre,
d'estre hazardeusement tombé sous la main de son
enuieux, lequel n'a reschappé comme luy de la
touche de ce souuerain & puissant remede, & ainsi
que vous, qui luy en rendez des eloges & honneurs
tres-signalez, il pouuoit en attendre encore de plus
releués & plus magnifiques de ce fameux Medecin,
s'il ne l'eust tué.

Il faut le mettre és mains de ses Aduersaires, &c. Ie P.102. l.17.
ne crois point qu'il aye aucun aduersaire plus grand
que vous, qui ne l'auez décrit & declaré tel qu'il
est; Vous nous le *liurez afin de le dépoüiller de ses ornemens.* Helas, quels sont-ils autres que ses qualitez
malignes? desquelles si vous pouuiez le dépoüiller
nous serions d'accord, & nous l'employerions comme vous. C'est en vain que vous le voulez mettre
entre nos mains, vous protestant que nous ne le toucherons point, car nous l'auons en trop grand horreur, n'y ayant rien *de charmant en luy comme en* L.24.
Phryné.

Il s'en trouue d'assez ridicules pour le taxer, &c. Vous P.119. l.10.
vous rendez certainement ridicule par vos foibles
raisonnemens, & en cecy principalement que vous
voulés persuader que nous taxons l'Antimoine pour
auoir rapport auec le *plomb*, s'il n'estoit plus veneneux & mal-faisant que le *plomb* & sa *ceruse*, nous

ne le rejetterions de la sorte que nous faisons.

P. 127. l. 4. *Ie leur pardonne ces saillies extrauagantes, &c.* Il n'a point excusé ses confreres Antimoniaux Chymistes, ny espargné dans ses injures, les faisant passer pour *extrauagans; & en la page suiuante*, il écrit qu'ils forgent *de nouuelles chimeres.* Ie suis asseuré qu'on remarquera plus de saillies extrauagantes dedans vostre Volume que dans ceux des Chymistes (desquels ie n'entreprens la deffense) mais il est du tout insupportable de vous voir blasmer des Artistes qui trauaillent auec curiosité pour trouuer ce qui est de rare dans le sein de l'Antimoine (comme vous en parlez en la page 103.) & en cela ont de l'aduantage sur vous qui ne sçauez que cette grossiere preparation pour en faire vostre vin emetique.

P. 129. l. 16. *Il seroit encor à couuert des traits de ses Aduersaires, &c.* Cét Ecriuain s'imagine de l'auoir mis à couuert par les rares qualitez qu'il y a *découuertes*, qu'il produit comme *pieces justificatiues;* mais ie n'en apperçoy aucune qu'il aye encore découuerte, puis qu'il s'est contenté de l'emetique, & qu'il blasme ceux qui les recherchent, ainsi que ie viens d'écrire en la particule precedente.

P. 138. l. 28. *Ses ennemis ne le contestent point és maladies chirurgicales, &c.* En cela vous pouuez reconnoistre de quel esprit nous sommes portés à blasmer l'Antimoine, lequel nous n'aurions rebuté & condamné s'il n'estoit plus mal-faisant pris interieurement qu'appliqué exterieurement : mais en quelque sauce que vous le diuersifiez *en la page suiuante*, mélangé auec

differens remedes; c'est vn autre *Nestor*, lequel quoy qu'il soit déguisé, *semper Græcus est*.

Ils continuent de charger le vin emetique d'opprobres, &c. *P. 147. l. 2.* Ce sont ceux qui l'employent en toutes rencontres (ainsi que font vos judicieux & éclairez Medecins) qui le font blasmer, en ce qu'ils le font mal reüssir. *Maistre Eusebe* a oublié de mettre vne bonne piece de Gazette en ce lieu auec le *Saffran; & le sainct Foin*, qui est le Noyer chez Ouide, si bien décrit.

Ils ont la teste trop foible pour souffrir ce vin nouueau, &c. *P. ead. l. vlt.* C'est par la foiblesse de la ceruelle de vos Cabalistes, que ce vin est en credit; qui est mal à propos dit nouueau, si ce n'est à vostre égard, n'en ayant gousté auparauant que vous en fustes si mal traitté. S'il estoit nouueau il n'auroit esté condamné dés il y a long-temps par nostre Faculté: mais l'vsage trop frequent est nouueau, & ainsi on peut en parler comme Celse de la saignée; *Antimonium dare non nouum, sed omni ægro, & morbo nouum.*

N'inferez point de là, petits Aristarques, &c. Asseu- *P. 151. l. 27.* rez-vous que nous n'infererons aucune conclusion de vos premisses ou antecedens, pour estre si mal disposez qu'il seroit besoin d'auoir de grands & puissans *Aristarques*, pour vous corriger & vous enseigner.

Ie sçay que nos correcteurs, &c. Puis que vous le *P. 153. l. 9.* sçauez, que ne vous en corrigez-vous? Mais vous pretendés que nous excuserons vostre drogue, à raison du vin: mais ie vous declare que nous ne sommes si esperduëment amateurs du vin, que nous

l'estimions estant empoisonné de la sorte, pour le
L.14. gouster, non plus que la raison trop fade estant de
vostre crû. L'injure de ce Censeur est encore plus
L.25. veritable que grande, ce mineral n'ayant esté connu si intiment, je vous respons que vous ne le connoissez que superficiellement, la plus grande connoissance de sa malice nous paroist par les mauuais effects que vous luy faites produire trop souuent.

P.157. l.15. *Ce rapport imaginaire que ces accusateurs, &c.* On reconnoist que vostre phantaisie est blessée, disant que le rapport entre ces deux fossiles est imaginaire. Si on les considere comme venans de la miniere, il y a de l'opposition entre iceux, ainsi que vous mesmes auez reconnu *en la page precedente, & au commencement de celle cy.* L'Arsenic estãt acre & caustique, l'Antimoine *adstringent* & *emplastique*, en sorte que celuy là est malin & celuy-cy benin & adoucissant: mais il deuient malin par les preparations. C'est pour cela que vous rejettez *le verre d'Antimoine*, & ainsi le rapport de celuy-cy changé par le feu n'est imaginaire, auec la malice de celuy là. Il y a beaucoup moins de rapport entre ces deux mixtes, que vous dites agir par leurs esprits, puis que l'adstriction de l'Antimoine est vne action dependante de la matiere, & non des esprits; on pourroit mouuoir vne question, s'il se rencontre des esprits en fossile? mais ce n'est pour ce lieu.

P.167. l.14. *Nostre Autheur ressemble à ces chassieux, &c.* Vous auez de l'aduantage sur luy; car ie trouue parfaictement joint en vous ce que vous luy attribuez auec

dis-jonction, puis que comme le chassieux, vous auez imaginé en l'Antimoine plus qu'on n'y trouue, & comme cét insensé d'Euripide, y voir des qualitez qui n'y sont qu'en imagination.

Pour les retirer de l'erreur où precipitamment, &c. P.168.l.3. Pourquoy ne nommez vous les choses par leur nom; l'auersion que les vrais Medecins ont de l'Antimoine, éclairez par la raison, confirmez par l'experience, & par vos fautes journalieres, ne peut passer ailleurs que dans vostre esprit *pour erreur & tenebres palpables*, lequel s'est plongé *precipitamment* en icelles, pour auoir precipité plusieurs hommes par vostre drogue, dans le tombeau.

Proposition erronée, esprit mal trempé, sens depraué, sophiste, &c. P.169.l.11. Voicy vn cacque d'injures, en quoy cét Autheur est tellement fecond & copieux, que les gens d honneur jettent sa Satyre, & en méprisent la lecture, & s'estonnent qu'vne personne de sa sorte, sorty d'vn Bureau d'Addresse, ait si peu de retenuë & de respect pour les Docteurs, ausquels il est inferieur *multis titulis*.

Ce rigide Censeur, &c. Il est trop doux à vostre P.ead.l.27. égard, qui en bonne police & justice meriteriez plus rude censure & reprimende que par écrit, pour vous apprendre à parler auec plus de modestie.

Ces accusateurs sont ridicules, &c. Il se rend tel lors P.171.l.11. qu'il qualifie du nom de Cabale ceux qui demeurent dans les bons sentimens de l'ancienne methode, & de l'Escole de Paris, contre laquelle ces Cabalistes Antimoniaux se sont éleuez.

P.173. l. 19. *Y a t'il rien de si injuste que ce bizarre Censeur, &c.* S'il est *bizarre*, c'est par reflexion des bizarreries qu'il fait remarquer en cét Escriuain & en ses associez: mais vne des plus signalées est celle qu'il fait paroistre en ce lieu, disant que nous faisons *parade de l'ancienne Methode & vieille Doctrine*, laquelle ils veulent annuler pour introduire l'Antimoine, auec le mespris de la vraye science de Medecine.

P.174. l.1. *Quelle presomption & attentat par ces nouueaux Sycophantes, &c.* Cét Escriuain a perdu la memoire de son vœu, par lequel il sembloit renoncer aux injures, qu'il entasse icy, ainsi que souuent ailleurs, & ce auec mensonge: Il nous declare Sycophantes nouueaux, pour auoir objecté depuis peu (il faut adjouster d'années) vn crime à l'Antimoine; il a esté de tout temps declaré & condamné comme criminel, par les sages & prudens Medecins, ayant esté reconnu pour poison tres-pernicieux.

P.175. l. 13. *Par foible ialousie & lasche ignorance, &c.* Il n'appartient qu'à ce ieune presomptueux de parler de la sorte: mais sur quoy seroit fondée cette *ialousie*, est-ce sur la fertilité de vos champs ou sur vostre haute reputation? Il nous a esté loisible de nous seruir de cette drogue aussi bien que vous, si nous n'auions esté retenus par reigle de conscience; & ainsi nous exempter de jalousie, laquelle a peu de fondement, quoy que vous vous vantiez d'en retirer vne moisson dorée: car plusieurs de vos associez ont l'escarcelle fort plate, leur haute reputation ne nous fasche point dauantage. Vous accusez nostre

lasche ignorance; s'il s'y remarque de la lascheté, c'est pour auoir negligé de *trauailler* comme vous *serieusement à la découuerte de ses facultez.* Mais ie vous demande quel serieux trauail est requis pour la grossiere preparation de ce Saffran auquel vous vous estes reduit, mesprisant les autres facultez qui formoient ce Pentagone.

On a suffisamment eludé cette accusation friuole, &c. p. ead. l. 27. Cette *accusation* n'est *friuole*, que pource que vous la mesprisez: car de soy elle est tres-serieuse & veritable, l'Antimoine ayant esté recognu veneneux par nostre Faculté, ce que vous reconnoissez disant qu'vn *eludé*, & en effect n'ayant peu serieusement respondre, il tasche d'éluder les obiections & accusations faites contre sa drogue.

Fausseté trop manifeste pour vn Autheur, &c. Il est p. 78. l. 21. tres-vray que Monsieur Germain sçait fort bien les operations de Chymie, & ce vous seroit vn grand aduantage Maistre Eusebe de les apprendre de luy pour corriger la pluspart de vos lourdes fautes.

Vous confondez malicieusement, &c. C'est tres equi- p. 185. l. 2. tablement qu'on vous place en mesme classe ou Confrairie que les *Empiriques Antimoniaux*, puis que vous employez cette drogue de mesme façon sans vous seruir d'indications.

Esprits reuesches mal informez, &c. C'est mal à pro- Part. 2. p. 188. l. 25. pos d'accuser vn Iuge d'estre *reuesche* & rigoureux lequel condamne vn criminel selon les Loix esgard à ses fautes; l'Antimoine n'a esté condamné qu'apres bonne preuue de sa venenosité; & on ne trouuera

personne si injuste que cét Escriuain, de traicter les Docteurs les plus sages & mieux sensez, *d'esprits reuesches mal informez* pour contester place à ce venin dans le *codex* qu'on y a glissé par mauuais artifice, ainsi qu'il sera demonstré cy-apres.

P.189.l. 22. *Je cite nos aduersaires, &c.* Cét homme veut faire fonction de Bedeau de nos Escoles, nous *citant* deuant la Faculté *pour decider ce grand different touchant l'Antimoine:* mais en cecy il paroist sans jugement de nous vouloir constituer juges en nostre cause, puis que la Faculté n'est composée que des deux partis, sçauoir des Orthodoxes & des Antimoniaux. Il pretend que si on comparoist à cette assignation que sa cabale l'emporteroit, ce qui est hors toute apparence: car quoy que les puissans du party Antimonial fassent brigues pour gaigner les suffrages, ils ne pourroient faire que ceux lesquels par importunité ont cedé à la violence & signé leur feuille de Certification, ne parlent en pleine assemblée suiuant leur serment (qui est de ne rien attenter contre l'honneur de la Faculté) & alors ie m'asseure que plusieurs de ces Certificateurs changeront d'aduis (puis que cela est permis par cét Escriuain en la page 213.) & souscriront aux articles, Decrets & Arrests contre cette drogue; & desauoüeront la procedure qu'on a tenuë pour la placer dedans le *Codex*, & cét Autheur de les auoir mis, par fourberie, au frontispice de son libelle, lequel ils n'approuuent en aucune façon.

P.191.l.10. *Il a esté honteusement traduit par ses ennemis, &c.* Nous

faisons

faisons hautement profession d'estre tels, & irreconciliables auec ce venin, & ceux qui s'en seruent sans aucune retenuë ny discretion; Vous auez mal essuyé cette attaque, laquelle vous declarez, ayant esté *traduit comme vn empoisonneur & meurtrier public*. Quelles raisons auez vous auancées pour *le discupler?* aucune autre que *le comble de gloire & d'honneur* d'estre approuué par la Faculté, ce qu'on examinera en son lieu.

Qu'ils taxent si insolemment, &c. Mais croyez vous, Monsieur le Correcteur, estre exempt d'insolence, de parler de la sorte d'vne affaire laquelle ne peut estre de vostre connoissance que par le rapport qu'on vous en a fait, aussi peu certain que plusieurs pieces qu'autre-fois vous auez inserées dedans la Gazette; & par consequent ne trouuez mauuais si on n'adjouste foy à vostre narré de l'Antimoine mis dans le *Codex*. *P. 202. l. 1.*

Ces pauures zelez, &c. Si nous sommes *pauures* ce n'est d'esprit comme vous, qui auez pretendu *annuller* la bonne methode de la Medecine, en l'obseruation de laquelle nous serons tousiours *zelez*. *P. 203. l. vlt.*

Ce que le deffaut de connoissance & d'experience, &c. Vous estes (continuant vostre stile d'inuectiuer) fort outrageux à nos deuanciers tres-venerables, de les accuser *de deffaut de connoissance & d'experience* de l'Antimoine, lesquels le condamnerent: Ils auoient trop certaine experience de sa malignité par ses funestes effects, ce qui les obligea de fulminer contre. Vous auez tres-mauuaise grace, encore ieune *P. 204. l. 28.*

d'ans & d'esprit, poussé par vostre presomption & vanité, n'ayant que ce vil & chetif Saffran Antimonial pour faire parade, d'arguer d'ignorance, & mespriser ces grands Personnages, lesquels remplissoient lors le Catalogue de nos Escoles, les noms desquels ie proposeray incontinent, qui ont esté, sont, & seront en veneration à la posterité, & en vne autre estime que celuy de *Renaudot.*

P. 205. l. 3 *Quand nous demeurerions d'accord de la validité de ce foible Decret, &c.* Mais quelle authorité prend ce jeune homme de rescinder ce Decret, qu'il dit estre foible? on n'apperçoit dans son narré autre foiblesse que celle de son esprit. Il ne peut aduancer qu'on formast contre aucune opposition, laquelle l'auroit rendu foible; Pour toute raison d'inualider ce Decret il produit ce mensonge, page 203. qu'il y a dans le Registre *Sententia*, & non point *Decretum.* Ie demande à cét homme, qui chicane sur ces dictions, quelle grande difference il y a en leurs significations? Mais pour faire reconnoistre à tout le monde sa malice mensongere & insolente, ie suis obligé d'escrire icy l'arresté de la Faculté contre l'Antimoine, de la mesme forme qu'il est contenu dedans le Registre, où ne sont ces termes, *Sententia Collegij Medicorum.* I'y dois y joindre encor quelques Decrets par lesquels il paroistra que la Chymie & ses remedes n'ont esté dans l'approbation de la Faculté, laquelle cét Autheur recommande trop dedans ce Volume.

Catalogue des Docteurs en 1565.

MAISTRES

Claude Roger,
François Miron,
Valdrand ab Eua,
Iean du Fresne,
Hierosme de Varade,
Nicolas le Vigoureux,
Vincent Mustel,
Louys le Tourneur,
Pierre Collier,
Iean Chapelain,
Iean de Gorrhis,
Godefroid Grangier,
Valentin Hieraulme,
Nicolas le Grand,
Iean le Vasseur;
Christofle Baudouyn,
Iean le Gay,
Antoine Tacquet,
Simon Burgensis,
Gerard Denisot,
Oliuier Violaine,
Iean Huguet,
Robert Greaume,
Nicolas Iacquart,
Simon Pietre,
Hugues Babinet,
François Brigard,
Pierre Laffilé,
Louys Duret,
Guillaume Robineau,
Nicolas Cormeilles,
Simon Poncet,
Louys Cochin,
Denys Melet,
Guillaume Plancy,
Claude Variquet,
Philippes Allen,
Iean Lestelé,
Rodolphe de Lor,
Simon Baudichon,
Nicolas Charton,
Iulian Paulmier,
Simon Seguyn,
Marc Miron,
Estienne le Cheualier,
Pierre Touset,
André Perdulcis,
Iacques Charpentier,
Iean Nestor,
Iean Rochon,

Pierre Rauin,
Maurice de la Corde,
Nicolas Richelet,
Nicolas Oudart,
Iean Liebaut,
Eſtienne Gourmelen,
Claude Baillif,
Claude Rouſſelet,
Iean le Compte,
Nicolas Picard,
Auguſtin Frondebeuf,
Eſtienne Fortin,
Iacques Greuin,
Pierre Girouſt,
Albert le Febure,
Iean Deſneuds,
Simon Malmedy,
Louys Thibault,
Iean de Verneuil,
Guillaume de la Barre,
Nicolas le Gros,
Chriſtofle Maſſon,
Guillaume Cappel.

Facultatis de Antimonio Cenſura.

Vniuerſi Collegij Medicinæ Facultatis conuentu habito ſuper ſtibij & Antimonij iudicio & lege ferenda. Sancitum eſt omnium qui in Medicina claruerunt authoritate & rationibus, tum alibi ſæpe, tum apud Patronum Regium deductis ipſum ſtibium, eſſe deleterium & inter ea ſimplicia quæ venenatâ qualitate pollent annumerandum, nec poſſe quauis præparatione emendari vt intro citra moleſtiam poſſit aſſumi. Decretum in Scholis Medicinæ tertio Calend. Auguſt. anno 1566.

Le 8. Feurier 1607. Paul Reneaulme Medecin de Blois, fuſt par Arreſt de la Cour de Parlement renuoyé deuant la Faculté, pour donner Iugement de ſes remedes; deuant laquelle il fiſt cette proteſtation: *Ego Paulus Reneaulme profiteor apud Decanum &*

Doctores Scholæ Parisiensis nunquam vsurum remediis scriptis in libro Obseruationum mearum, typis edito sed facturum Medicinam secundum Hippocratis & Galeni Decreta, & formulas à Scholæ Parisiensis Medicis probatas & vsurpatas. Datum Lutetiæ die 23. Feb. 1607.

Or le different & procés estoit touchant les remedes de Chymie.

Et voicy ce qui se passa en 1615. à la Requeste du Preuost de Prouins.

Die Sabathi 5. Septembris 1615. Conuocati sunt Doctores de excubiarum immunitate de liberaturi ; Item, super libello supplice ad prætorem vrbis Agendici, vulgò Prouins, à Pharmacopolarum custodibus porrecto & ad facultatem eiusdem iudicis Sententia delato, quo quidem postulabant vt plurima remedia Chymica quibus Pharmacopolia illius vrbis erant referta abrogarentur. Selegit ipsa Facultas Magistros N. Petræum, Riolanum, Duchemin, & Brayerium, qui illa remedia explorarent diligenter, referrentque ad Facultatem, &c.

Collegium Med. Paris. legitimè congregatum auditâ, &c. Censuit vnanimi omnium consensu ista medicamenta Chymica damnanda Pharmacopæis & omnibus alijs interdicenda ; Itaque idem Collegium omnes Iudices precatur, vt in eos seuerè animaduertant qui eiusmodi medicamenta præscribent, administrabunt & venalia exhibebunt. Datum Lutetiæ 18. die Octob. Diuo Lucæ sacrâ, post rem diuinam pro more per actam 1615.

Cét Escriuain, lequel se constituë arbitre de la suffisance des Docteurs, ainsi que des Arts & Sciences, est inuité de donner son aduis sur cét Arresté, qu'il appellera Sentence, Decret ou Censure de nostre mere commune la Faculté, prononcé en pleine Assemblée, *nemine reclamante*, contre l'Antimoine par vn nombre de Docteurs, lequel surpasse celuy de ses Certificateurs, & qui doiuent beaucoup preualoir sur ceux-cy, desquels on a attrappé les seings & suffrages, mendiez par toutes voyes, & ne les ont baillez en lieu & forme accoustumée: Ie m'asseures que sans flatter ces Certificateurs il auouëra que ces Docteurs que i'ay denombrez l'emportent autant par dessus ceux là en merite & authorité, qu'ils les surpassent en nombre. Deux d'iceux ont esté premiers Medecins de nos Roys, aucun des Certificateurs (de l'Antimoine & non de son Liure) n'a encore esté eleué en ce lieu d'honneur. Seize d'entre eux ont exercé la charge de Doyen en nostre Faculté, vn seul des Certificateurs l'a esté pour s'y signaler de bonne façon. Plusieurs de *ces bonnes gens* ont laissé des preuues de leurs suffisances à la posterité, que ie cottes icy autant que i'ay peu en auoir connoissance:

Maistre Ican de Gorrhis a escrit les Definitions de Medecine: des Commentaires sur plusieurs Liures d'Hippocrate: Comment. sur Nicander, des Venins, auec vne excellente Traduction en Vers Latins.

Maistre Nicolas le Grand, vn Liure *De Pulueribus Medicis*.

Maistre Girard Denisot, Vne excellente Traduction des Aphorismes d'Hippocrate en Vers Grecs & Latins.

Maistre Pierre Laffilé, a donné le Commentaire Grec de *Palladius*, sur le Liure d'Hippocrate *De Fracturis*, & des Nottes Grecques imprimées dans l'Hippocrate de *Fœsius*.

Maistre Louys Duret, le Commentaire sur les Coacques d'Hippocrate, sur le Liure des Humeurs, & la Practique de Hollier.

Maistre Guillaume Plancy, la Traduction Latine des Aphorismes auec des Annotations.

Maistre Iulian Paulmier, les Liures des Maladies Contagieuses, du Vin & Sildre, & de la Curation des Harquebuses.

Maistre Iacques Charpentier, Comparaison de Platon auec Aristote, Commentaires sur *Alcinous*, sur les Liures d'Aristote *De Diuina Sapientia*, & vn Traitté *De Putredine & Coctione*.

Maistre Iean Rochon, des Maladies des Femmes.

Maistre Maurice de la Corde, Commentaire sur le premier Liure d'Hippocrate *De Morbis Mulierum*, & sur celuy *De Virginalibus*.

Maistre Iean Liebault, Comment. sur les Aphoris. des Maladies des Femmes, De l'embellissement, Sur la Vie Rustique, Le Tresor de la Santé, & contre les Poisons.

Maistre Estienne Gourmelen, vn beau Traitté de

Chirurgie. Comment. sur le Liure d'Hippocrate *de Alimento*, de la Peste; Apologie contre Paré.

Maistre Iacques Greuin, deux Liures des Venins, Epitome de l'Anatomie de Vesal., plusieurs Oeuures Poëtiques.

Maistre Simon Malmedy, Enchiridium Medecinæ, tumulum Caroli noui, & autres Ouurages.

I'attendray auec impatience que cét Autheur fasse sortir vn escadron de grands Hommes & celebres Antimoniaux, pour s'opposer à ces bonnes gens, & les obliger de leuer leur Censure donnée contre l'Antimoine, idole qu'ils ont en veneration comme quelque Deïté.

P.212. l. 14. *Ils tiennent la verité iniustement captiue, &c.* Il faut auoir vne grande retenuë pour ne se laisser emporter à la passion lisant telles fornettes; Est-ce tenir *la verité captiue*, de s'opposer à ce qu'vn mal ne se glisse & ne s'estende, lequel cause la ruine de plusieurs?

P.ead. l. 22. *La verité commune à tous, &c.* C'est vn mensonge, ce qu'on reconnoist par la lecture de vos escrits, puis que vous n'y auez aucune part: mais il est besoin de glose pour auoir l'intelligence de ce que vous escriuez en cette mesme page, que nous *pre-*

L. 24. *tendons l'enfermer dans la ceruelle d'vne douzaine.* I'auouë que ie n'entens point ce jargon.

Ils n'ont pas assez de candeur & de generosité, &c.

P.213. l. 11. Ce seroit lascheté & meschanceté de vous imiter en l'approbation de cette drogue, à laquelle nous

ne

ne rendrons iamais *hommages publics* comme vous: L.13.
Cela est fort éloigné de generosité, ainsi que *de retracter son aduis*, ce que vous conseillez d'autant (dites vous) que cela ne *déroge à la reputation*; adjoustez telle qu'est la vostre, Maistre Eusebe, *& tunc concedam.*

Vieilles erreurs qui ne sont agreables, &c. Notez ces P.214.l.16.
vieilles erreurs, Monsieur le Scribe, autres qu'vne iuste haine contre l'Antimoine, laquelle nous est *agreable*, pour estre raisonnable, & pour ce nous nous y sommes *habituez*; car au contraire de ce que vous écriuez, parce que telle haine (que vous appellez *erreur*) nous est agreable, nous y auons pris habitude.

Dure seruitude que les Anciens nous ont imposé, &c. P.ead.l.22.
A quel propos appeller *seruitude* ce qu'on fait auec aggreement & sans contrainte, y estans inuitez par l'exemple de la sage Antiquité, laquelle se conduisoit auec plus de lumiere & de charité que vous & vos associez, enyurez de ce vin Antimonié, & qui par ses Decrets l'a condamné, à l'obseruation desquels nous nous obligeons receuant le Doctorat: Comment serez vous donc creu, escriuant que les plus *conscientieux se sont deliurez de cette ancienne pratique?* Où est la conscience, de mépriser son serment? Vostre excuse est tres fade, disant qu'on *obserue autant qu'on peut les preceptes generaux*, puis qu'en bonne conscience on les doibt obseruer exactement.

Il n'y a point d'Art plus inconstant que la Medecine, &c. P, 215. l.3.
Si on donne iugement de l'Art suiuant la con-

duite de l'Artisan, il sera vray que la Medecine passera pour estre inconstante, puis que les Antimoniaux ont par leur legereté & inconstance quitté la vraye methode de la Medecine. Cét Escriuain, retenu par quelque vergongne, fait prononcer par *Pline* ce qu'il n'a osé aduancer; on reconnoistra l'vn & l'autre lisant leurs Oeuures, indignes qu'on y adjouste croyance. Or sus, Maistre Eusebe, prenez le loisir d'examiner sur qui tombe ce blasme d'inconstance; ce ne peut estre sur l'Art ny sur les Medecins, lesquels demeurent fermes dans l'obseruation des bonnes, anciennes, & veritables maximes & reigles; vous serez contraint d'auoüer qu'il ne se trouuera autre qu'on puisse arguer d'inconstance que vous & vos Cabalistes, qui par foiblesse d'esprit estes deserteurs de la vraye, bonne & ancienne Medecine, pour suiure la nouueauté tres-preiudiciable, & j'estime en bonne police que vous meriteriez reprimande d'auoir osé hautement loüer les changemens qui paroissent en beaucoup de chose qu'on ne doit souffrir & approuuer.

P.219.l. vlt. *Les aduersaires de l'Antimoine, par Decrets & Arrests, &c.* Vous nous reprochez souuent ces tiltres d'honneur, d'estre *aduersaires* de ce venin, condamné *par Decrets & Arrests:* mais vous, Monsieur son Aduocat, vous meritez d'estre blasmé pour ne deferer ny à Decret ny Arrest, non plus que feu vostre Pere; mais au contraire vous escriuez en vous gaussant, qu'vn *Arrest casse l'autre*, ainsi qu'il arriue des *Conciles*: mais il auroit esté beaucoup plus expedient pour

vostre dessein, qui estoit de faire triompher l'Antimoine, d'obtenir des Arrests auparauant pour casser ce Decret & l'Arrest donné en consequence, à quoy ayant manqué, infailliblement vostre Antimoine sera priué de triomphe.

Sur fausses informations ces bonnes gens, &c. Ie ne tiens point ces celebres Docteurs, les noms desquels ie vous ay exposez, estre injuriez par vous, les qualifians *bonnes gens*, ils se sont fait voir & reconnoistre tels, ayans renuersé par leur Censure vostre idole: Vous vous reuoltez en vain contre icelle, par *les lumieres que vous auez euës depuis*, suiuant lesquelles vous pretendez de l'annuller : mais si ceux de vostre faction auoient eu quelques lumieres pour les rendre *plus iudicieux*, comme vous dites, depuis que *ces bonnes gens, mal instruits*, prononcerent ce Decret, ils les auroient declarées. Or ils ne proposent rien que ce vin Antimonié ; en quoy ils se font reconnoistre assez ignorans & dauantage que n'estoient *ces bonnes gens*, que cét Escriuain malicieusement a pretendu décrier, comme ignorans cette pernicieuse drogue, ce qui sera reconnu tres-faux par ceux qui se donneront la satisfaction de lire les deux doctes Liures que Me Iacques Greuin, vn de ces *bonnes gens*, qui assisterent à cette Censure de 1566. a escrit des Venins, au nombre & classe desquels il met l'Antimoine, au chap. 24. & dernier du 2. liu. contre *Louys de Launay* Medecin de la Rochelle, lequel estoit dans le mesme sentiment de Maistre Eusebe, que *l'Antimoine n'estoit point poison*, & qu'*il n'auoit esté connu des Anciens.* Il luy

p. 210. l. 24.

demonstre la fausseté de l'vn & de l'autre enoncé, enseignant qu'il est poison, tant par sa substance, que par ses qualitez & façon d'agir, & qu'il y auoit plus de trois cens ans que *Iean de Rupescissa* auoit écrit de l'Antimoine & de ses preparations: mais outre cette authorité, laquelle baille le dementy à cét Aduocat
P.221.l.2. d'Antimoine, lequel il écrit *qu'en effect il n'estoit point connu.* Luy mesme se dément par ce qu'il a écrit depuis la page 206. iusques à la page 211. qu'il estoit *receu par la plus-part des Facultez & Colleges des plus celebres Medecins de l'Europe;* & mesme par aucuns Medecins de Paris, & que Iean Guintherus en auoit recherché & reconnu les facultez, & diuerses preparations (lesquelles sont décrites en la page 210. de ce Volume) il y a plus de 80. ans. Ie laisse faire le jugement au Lecteur si Maistre Eusebe a beaucoup d'aduantage sur ces bonnes gens, veu qu'il s'est reduit au Saffran, la preparation duquel est tellement facile & commune, qu'il n'y a Chymiste si grossier qu'il ne s'en acquitte.

P.222.l.4 *Ceux qu'on sçait auoir vn dégoust general pour les remedes, &c.* Vous auriez dit vray, si vous disiez *pour l'Antimoine*, contre lequel les bons Medecins ont vn dégoust & horreur. Vous vous trompez écriuant
L. vlt. que *leur zele les emporte au-de-là de la raison*; ains au contraire, ils sont conduits par la raison, & aduertis par vos mauuaises prattiques, pour conseiller charitablement qu'on refuie cette pernicieuse drogue, trop recommandée par vous & par vos partisans.

Les nuages que l'ignorance de ses aduersaires, &c. Vous me faites rire, auec beaucoup d'autres, admirans vostre presomption de vous estimer, & vos Antimoniaux, si sçauans que l'ignorance des Orthodoxes vous fait pitié: Mais parlons franchement, & nous dites de grace, où ceux-là ont estudié & trauaillé, que ceux cy n'ayent fait le mesme, pour s'instruire de la nature de cette drogue ? Or la difference de ces estudes ne se fait voir qu'en l'application, de mesme qu'on remarque des lectures & estudes de Theologie, combien les consequences sont diuerses en Sorbonne & à Charenton, ce qui ne procede d'ailleurs que de la foiblesse & malice de ceux-cy, & de la fermeté & constance de ceux-là; Maistre Eusebe faites la reduction, & n'oubliez point d'y prendre vostre part. P.224.l.5

Ces delicats qui apprehendent de sallir leurs mains, &c. Cét homme perd l'esprit tant plus il s'engage à recommander sa drogue, ce qu'il fait paroistre icy par comparaison de l'Anatomie auec la preparation de son foie d'Antimoine, en celle-cy on noircit les mains, & en celle-là on les rougit; mais ie laisse à cét Escriuain (estant reuenu en son bon sens) à iuger combien sont differentes les vtilitez qu'on reçoit de ces deux diuers employs des mains. P.227.l.6

Inutilement ils agencent leurs periodes aux consultations, &c. Ce maistre de l'éloquence mesprise les consultations; ie n'apperçoy pour quel dessein, si ce n'est afin d'auoir pleine liberté de donner sa drogue aussi tost qu'il arriue pres d'vn malade, craignant qu'il P.228.l.12

ne s'y rencontre quelque Orthodoxe, lequel l'obligeroit de peser les indications, suiuant lesquelles on doit determiner les remedes, desquelles ces Partisans d'Antimoine ne font compte ny mise, le donnant à tous ceux qu'ils rencontrent. Nos sages Consultans ne sont tant curieux *d'orner leur langage*, comme ils le sont de suiure la raison & antiennes reigles; ce n'est merueille si cét homme ne fait estime de nos consultations, ayant esté instruit dedans le Bureau d'Addresse, où se rencontroient des tourbes d'Asnes, pour jaser auec son pere.

P. 272. l. 14. *Les bons morceaux qu'il fait manger, &c.* Maistre Eusebe vous en parlez par enuie, mais ie vous asseures que les chefs du party Antimonial, ont fait plus grande despence pour y en retenir plusieurs, & pour vous engager à escrire pour la deffence de cette drogue (contre laquelle vous declamiez si hault, estant eschappé de sa gesne,) qu'Orthodoxe n'a desboursé pour faire festin à *Philalethe, Iatrophile, & ses autres sectaires.*

P. 279. l. 3 *Nos bijarres veulent reduire la Medecine au petit pied, &c.* Si ce dessein est entré en quelques ceruelles, on iugera que ç'a esté en la vostre, & de vos Partisans, puisque vostre *Pentagone* est vne panacée vniuerselle, laquelle (si on vous croit) *omnia præstare valet & vltra.*

L. 28. *Que ces sectateurs de l'antiquité se seruent de tels remedes, &c.* Il est vray que nous suiuons les maximes & methode de *l'antiquité* sans nous en departir, vous laissant le *fient de mulet* que vous recommandez *aux pertes*, duquel vous auez besoin ayant perdu la raison.

Gents stupides qui n'ont rien retenu de leur ayeul que le nom, &c. Maistre Eusebe se fait voir (proferant ces calomnies) autant *facetieux qu'vn Comique*, mais il ne prend point garde qu'elles luy retõbent sur le nez, il pretend que nous ne sommes *vrays enfans d'Hypocrate*, mais quels argumens a-t'il pour le prouuer? nous n'auons blasmé ny descrié sa doctrine, que nous suiuons sans nous en départir; mais il ne sera iamais reconnu enfant de l'Eschole de Paris, contre laquelle il a proferé tant d'injures, descriant sa façon de pratiquer, & mesprisant ses Decrets. P. 280. l. 27.

Imposans faussement qu'ils s'en seruent indiffremment, &c. Ie vous sommes de dire à qui, & en quel cas vous le refusez, apres auoir osé le bailler à Monsieur le Carpentier au logis de Monsieur le Mareschal de la Mothe-Houdancourt, en l'estat que ie le trouué, la maschoire tellement en conuulsion, qu'on ne pouuoit l'ouurir, ce qui vous obligea de luy donner vostre venin emetique par les narrines, & mourut tost apres. On en raconte d'autres Histoires que ie tairé, puis que vous ne profitez des aduis qu'on vous donne. P. 284. l. 24.

Ne desirant à la façon de ces esprits hautains & escartez, &c. Tels eloges vous appartiennent, & à vos Cabalistes, qui auez *cherché routes nouuelles, emportez par fausses lumieres*, & auez quitté les *veritez appuyées de la raison & experiẽce* De vray les fumées d'Antimoine vous ont esblouis, & osté les vrayes lumieres de la Medecine, & vous ont escarté des asseurées routes que l'Escole de Paris a tousiours monstrées, lesquelles vous P. 285. l. 19.

mesprisez, ce qui me fait desesperer de pouuoir vous faire quitter cette maudite secte Antimonialle.

P. 299. l. 25. *Ce qui fait remarquer sa mauuaise foy, &c.* Les vrays Medecins & Orthodoxes ne condamnent point les vomitifs, mais l'abus qu'on y commet, & principalement en celuy que vous auez blasmé (sans y prendre garde) pour sa violence que vous auez esprouuée vous-mesme.

P. 321. l. 21. *Le nombreux fatras de l'antiquité, &c.* Ce Docteur de nouuelle impression, ne peut souffrir l'antiquité, qu'il a mesprisée en diuers lieux de son libelle: Neantmoins il a escrit en la page 277. qu'il auoit la Theriaque en estime, pour estre approuuée de l'Antiquité, laquelle il mesprise icy, & la comprend dedans le nombreux fatras des remedes de cette Antiquité, n'en exceptant que le *sené & la saignée.*

P. 322. l. 1. *Nos aduersaires nous imposent, &c.* Vous dites *faire gloire de les practiquer, &c.* Pour vostre gloire vous deuriez quitter *les deux premiers*, pour bien mettre en *practique* ces deux autres. Ceux que vous cottez les premiers ne l'ont esté en inuention, & ne le sont ny le seront iamais en estime, quoy que vous preniez à tasche de les releuer hautement, en quoy vous suiuez les sentimens de feu le premier Medecin Vaultier, lequel auoit protesté de ruiner la Faculté de Paris: Or sçachant qu'elle auoit condamné l'Antimoine & l'Opium, il les mettoit en credit & en estime tant qu'il pouuoit, & mesprisoit le sené entierement.

P. 341. l. 21. *Messieurs les zelateurs de la cause commune, &c.* Voila

vne fauorable injure, en laquelle vous ne prenez aucune part, veu qûe vous la détruisez par l'employ de cette maligne drogue, & pour entreprendre sa protection tres-mal à propos, puisque c'est l'arme des Charlatans, de laquelle vous dites vous *estre saisi faisant vne passe sur eux.* A la bonne heure pour vous que vous ayez desarmé ces gens là, nous ne sommes enuieux de vostre bonne fortune, ny que vous passiez pour tiercelets de charlatans, desquels à peine on vous discernera portans leurs armes & liurées, sans aucune distinction, ne vous conduisans, non plus qu'eux, par bonnes indications : vous nous donnerez à connoistre que vous leur serez dissemblables lors qu'on aura dressé *à l'instar* de Galien vn traitté, lequel enseignera *quibus, quos & quando, licebit stibium decernere.*

Esprits chancelans, &c. Ceux là sont *chancelans* les- P.349.l.
quels n'ont la démarche ferme & asseurée : Nous 24.
n'auons iamais hesité pour rejetter ce poison, n'y trouuans aucune seureté à l'ordonner ; & en effect il n'y en a aucune, parquoy vous nous qualifiez tres-faussement esprits chancelans.

Nostre Autheur est puerilement retenu, &c. Cette P.350.l.
retenuë n'est point puerile, mais iudicieuse & sage, 24.
puis que telle euacuation n'est point selon l'inclination de la nature, laquelle a destiné le ventricule pour vn vsage plus auantageux que pour receuoir les ordures.

Ames seruiles & mercenaires disent, &c. Il le doit P. 374. l.
pour ses effets pernitieux ; mais examinons qui me- 5.

rite d'estre qualifiez *ames seruilles & mercenaires* que vous qui vous estes deuoüez à cét Antimoine, par vostre humeur vrayement *mercenaire*, n'ayant autre motif que l'auarice, ce que vous auez fait connoistre disant souuent que par ce moyen vos champs estoient *fertilisez*, pour recueillir vne *moisson dorée*, à quoy nous renonçons.

P.175.l.9 *Ces lasches indifferens, &c.* Icy il prend à partie ceux qui ne sont autant eschauffez que luy pour prescher l'Antimoine. Il blasme sur la fin de cette page aucuns de ses camarades, pour estre *tiedes*, c'est à dire, n'estre assez violens pour luy estre esgaux en cét employ de l'Antimoine.

P.377.l.10. *L'insolence de nos Sicophantes m'ait obligé, &c.* Cét homme me fait souuenir de ces Fessecul de Colleges, qui tiennent les verges en main menaçant du foüet si on les fasche: luy de mesme reserue encor *des pensées*, (c'est à dire, des injures) pour faire vn iuste volume si on l'oblige à les produire par quelque *insolence de ces Sicophantes*. On ne remarquera ailleurs pareille insolence que les siennes, & c'est en cela que la qualité & tiltre de Sicophante luy est deuë.

P.378.l.ur *C'est le dernier aboiement de ce Cerbere, &c.* Vous meritez de passer pour vn *Cerbere*, & non Monsieur Germain, lequel vous croiez auoir empesché par vos menaces d'escrire contre vostre poison. Vous qualifiez ses discours *aboyemens;* ie vous asseure que ce n'est le dernier escrit qu'on publiera contre vous & contre l'Antimoine, il est en telle horreur & haine qu'on *aboyera* contre (afin que ie me serue de vo-

stre terme *(per æuum)* afin d'empescher que vous n'enuoyez plusieurs personnes en ces lieux tenebreux ou *Cerbere* mord & aboye par le continuel vsage de vostre drogue infernale.

Ces esprits bizarres & reuesches, &c. Vostre cabale merite tels tiltres, ayant par *bizarrerie* quitté la vraye & bonne Medecine pour embrasser cette nouueauté. Vous nous reprochez que nous ne pouuons *estre persuadez*, il faut employer pour ce dessein autre eloquence, experience & raisons que vos productions contenuës en ce libelle : mais pourquoy quitter le chemin frayé par les bons Medecins & sages, pour s'écarter dans les brossailles, où plusieurs jeunes Docteurs se perdent suiuant vos erreurs? Si vous voulez essayer si nous serons des *dociles & souples*, ausquels est permis de prattiquer vostre Antimoine, faites nous donner les preceptes d'en bien vser; car de les attendre de vous nous aurions tort, puis que vous n'employez pour nous persuader qu'inuectiues & calomnies. P. 380. l. 5.

Chacun troune mieux son compte dans les aposemes, &c. Pourquoy donc les auez vous quittez pour tenir vostre tauerne? est-ce parce que la lie de ce vin (que vous dites fort expeditif) fertilise mieux vos champs que *ces remedes qu'il faut trop souuent repeter*, ainsi que vous écriuez en ce lieu. P. ead. l. 28.

Passion intereßée, ignorance grossiere, &c. Vous dites vray vne fois en vostre vie, elle est *intereßée* par charité Chrestienne : nous auons vn extréme desplaisir de vous voir agir de la sorte, au grand detriment P. 381. l. 6.

de ceux qui vous appellent; mais quelle diligence, quels trauaux faut-il employer pour ſortir de cette *ignorance groſſiere*, touchant la preparation & debit de voſtre vin? vous ferez dreſſer vn volume doctrinal quand vous aurez loiſir, pour nous tirer de cette ignorance.

P. 385. l. 17. *Par les foibles traits de leur médiſance, &c.* Nous ſommes à plaindre que nos charitables aduertiſſements (que vous appellé *traits de médiſance*) ſoient *foibles*, c'eſt à dire, qu'ils ne ſont aſſez efficaces pour vous retirer de voſtre deteſtable methode, vous meritez d'étre blaſmé d'adiouſter foy *à la voix du ſimple peuple* (auquel vous nous enuoyez pour nous inſtruire) & non aux aduertiſſements des Docteurs Sages, qui conſeruent & obſeruent exactement les loix & decrets de la Faculté.

CHAPITRE II.

Des Menſonges.

P. 3. de l'aduis au Lecteur l. 2. PINDARE a enſeigné que le principe d'vne grande vertu, c'eſtoit d'eſtre veritable; quel iugement peut-on faire de Maiſtre Euſebe ſur ce fondement? lequel a pris plaiſir d'entaſſer tant de menſonges dedans ce Liure, la plus grande partie deſquels i'expoſe en ce Chapitre.

Il eſt vray que cét Autheur Moribond, &c. Il ne ſe contente point d'auancer ce menſonge, mais il l'aſ-

ſeure vray, l'euenement luy en baille le dementy, ainſi que *les Medecins ordinaires*, qu'il dit fauſſement *l'auoir iugé à l'extremité*, & l'auoir *abandonné*, comme eſtant hors toute eſperance. Ils ſont encor tous viuans, perſonnes de probité & d'honneur, qui ne ſont d'accord de cét enoncé, & aſſeurent n'auoir eu crainte d'aucun ſiniſtre euenement, qu'apres la viſite du ſieur *Cornuty*, lequel en leur abſence, la rendit à Monſieur *Germain*, ſans y auoir eſté mandé, ainſi qu'il auance auec menſonge, & luy fit aualler ſon Emeticque en l'abſence de ſes Medecins, leſquels retournans le voir à l'heure arreſtée entr'eux, furent fort ſurpris le trouuans beaucoup plus malade, les domeſtiques leur en déclarerent la cauſe & les violẽces qu'il auoit ſoufferts par cette drogue. Ce procedé fuſt blaſmé & diuerſement interpreté à raiſon de quelque ialouſie que le voiſinage pouuoit donner; Ce Medecin extraordinaire rendit vne ſeconde viſite au malade, & y arriua à la meſme heure que ſes Medecins ordinaires y eſtoiẽt, auſquels il denia luy auoir donné de l'Antimoine, mais vn petit ſecret que ſouuent il auoit communiqué à feu M. Seguyn, ainſi on reconnoiſt que ces donneurs d'Antimoine ont honte d'auoüer tels employs de cette drogue mal faiſãte.

La diuerſité d'opinions n'empeſche l'eſtroicte vnion, &c. P. 6. de l'ad. l. 14. 16.
Voicy vn menſonge ſignalé, d'auancer que les Orthodoxes & Antimoniaux reſtent vnis pour les *points fondamentaux de la Medecine* : mais ie demande ſi ils ſont autres que les indications & reigles de la bien pratiquer, enſeignez & approuuez par nos Anciens?

lesquels vous mesprisez & reiettez ainsi que i'ay fait voir au chap. premier.

Mesme p. l. vlt. *Bien qu'il n'y aye aucun d'eux qui ne le pratique, &c.* Ce mesonge nous est tres iniurieux, n'employant n'y consentans à l'employ de ceste funeste drogue, estans retenus par les loix de conscience, lesquelles ne sont autres que celles de nostre Faculté, laquelle l'a de tout temps condamnée, comme encore à present elle l'est par les plus Anciens & Sages.

P. 1. de la 1. par. l. 10. *Accusations suscitées contre l'Antimoine depuis quelque temps, &c.* Ne vous flattez point par ce mensonge, estant tres constant qu'il a esté accusé & rebuté de tout temps par les bons & vrais Medecins, s'il l'est à present *poursuiuy auec animosité demesurée,* comme vous escriuez, c'est d'autant qu'on en abuse auec vne licence plus effrenée que par le passé, & pour rappeller à la raison plusieurs esprits qui se sont laisser persuader par ceux que l'appetit du lucre a engagé dans cette faction.

P. 2. l. 13. *Cette contrarieté d'opinions, n'a fait diuorce dans les esprits, &c.* Chacun reconnoit la fusseté de cette proposition, puis qu'on escrit de part & d'autre sans espargner les iniures: mais ie demande à cét Autheur, comment cela se peut faire qu'on soit diuisé *d'opinions* & non *d'esprits*? il plaira à ce Philosophe nous dire où resident les opinions.

P. mesme l. 19. *Personnes nourries de mesme laict, &c.* Ce laict s'est corrompu dans vos estomachs, puisque pour vne *saine & bonne doctrine* que cette charitable mere commune nous auoit donné, vous l'auez negligée, &

proferé atroces iniures contre nostre chere mere, on aura recours au precedent chap. pour les y lire, & ie m'asseure que le Lecteur equitable dira de vous, ce qui a esté escrit d'vn asnon, *qui lacte materno distentus calcibus impetit matrem* : & neãtmoins vous pretendez passer pour son *enfant legitime*: mais souuenez-vous qu'elle ne vous a admis que par force & contrainte, dans la preuoyance qu'elle auoit que vous luy seriez à charge, ce qu'elle espreuue à present; i'en demeure là, ne voulant aprofondir cette affaire.

En effect, l'Antimoine n'est censuré que depuis, &c. Il l'a tousiours esté pour ses mauuais effects, vous ne pouuez en donner iugement suiuant la maxime que vous auancez en cette page, qu'il faut estre dépoüillé *de preoccupation* pour en iuger. Or vostre Satyre donne à connoistre que vous estes tellement trompé, que vous fulminez contre tous ceux que ne sont idolatres de l'Antimoine. *P.4.l.25.* *L.28.*

Ne pretendons point respondre, &c. Il paroist menteur, puis qu'il profere beaucoup d'iniures au contraire de ce qu'il auoit escrit, s'il s'excuse sur ce que ces *iniures ne sont semblables*, ainsi qu'il l'auoit promis, puis qu'elles sont beaucoup plus grandes & insupportables. *P.5.l.4.*

Ils sont en possession d'estre des plus sçauants, &c. Et tu ex illis es, & vostre frere. Ceux qui connoissent les Docteurs de nostre Faculté reconnoistront icy vne vanité auec mensonge. *P.10.l.25.*

L'Antimoine est vn tourbillon, il ne reste apres, &c. I'accorde qu'il est vn *tourbillon* qui trouble tout, *P.16.l.20.*

mais c'est vn mensonge insigne de dire, qu'il ne *reste apres aucune maligne disposition*, ie m'en rapporte à vous & aux autres, qui auez essayé la violence de cette puissante drogue ; neantmoins i'auoüe auec vous qu'il ne reste souuent dequoy se plaindre, les malades ayans couru en poste emportez par ce *tourbillon* aux champs Elisiens.

P.20. l. 7. *Hippocrate fait mention de l'Antimoine, &c.* Cela est faux comme estant fondé sur fausses suppositions, il purge *la teste auec le Tetragone*, donc auec l'Antimoine ; on nie cette consequẽce qu'il pretend prouuer, parce que *Gaïen dans le Dictionaire des termes d'Hippocrate* l'a interpreté de la sorte, cela est faux, il n'a rien dit du Tetragone sinon qu'*aucuns ont creu que c'estoit le* στιμμὶ ; Or ce n'est preuue valable pour conclure qu'Hippocrate s'est seruy de l'Antimoine : mais quand ie demeurerois d'accord auec vous que ces deux Maistres de nostre Art s'en sont seruis, vous ne pourriez de là tirer grand auantage pour vostre emetique, d'autant qu'ils ne l'ont employé qu'aux yeux & dans les narines, & ont exempté l'estomach de la violence qu'on y remarque dans vos prattiques. Ie dis dauantage, qu'il n'auoit essayé le feu pour acquerir cette violente action qu'il produit aujourd'huy entre vos *mains addroites*, ce que vous reconnoissez écriuant que par le *Tetragone*, il faut
L.23. *entendre les croustes ou le corps de l'Antimoine* ; & moy ie vous diray mon sentiment touchant ce Tetragone, le nom duquel est fort obscur, comme vous auez écrit. Vous mettez pour vne verité non con-

restée, que l'Antimoine est substitué pour & au lieu de l'Ellebore ; Or l'Ellebore a faculté de purger le cerueau estant ptarmicque, ce qu'on n'a oncques remarqué en l'Antimoine: & ainsi ie peux probablement conclure, que le remede, à raison de sa figure, dit Tetragone, receuoit en sa composition l'Ellebore & non l'Antimoine: & que c'estoit à raison de celuy-là qu'on l'introduisoit dedans les narines pour purger le cerueau.

On demeure d'accord qu'il s'est seruy d'Antimoine, &c. P.21.l.1. D'où tirez vous cette supposition ? c'est vne fausseté qu'on en demeure d'accord, & en cecy *petis principium*, veu que c'est *cardo controuersiæ*, si vous en auiez quelque preuue vous ne l'auriez oubliée.

Cette rude secousse en l'operation vient des humeurs, &c. P.27.l.5. & l.14. Cette excuse mensongere me fait ressouuenir de ce rusticque, lequel se couuroit d'vn sac moüillé pour se garantir de la pluye, & vous responds qu'en quelque lieu de nostre corps que ces humeurs seiournent és fiévres malignes (que vous croyez vray gibier de vostre Antimoine) ils n'acquierent tel degré de malice, & ne causent pareilles ruynes que lors que la malice de cette drogue se ioint à eux ; la seruante *Donesideme* ne fust secoüée par icelle, & partant vous ne concluez rien par cét exemple.

Ils n'ont trouué à redire que le defaut de coction, &c. P.29.l. penult. Il rapporte icy le sentiment des *Medecins qui ont recherché dans ses principes* les causes de ces differents effets en la page 28. si ie demandes à cet escriuain qui sont ces Medecins? il sera fort empesché d'en cotter vn

seul, c'est donc vn mensonge de dire qu'il ne manque rien en l'Antimoine que la coction, ce qu'il pourra prouuer par ce raisonnement à sa mode. Les Chymistes mettẽt l'Antimoine au feu, donc il auoit besoin de coction pour faire le *depurement de ses principes*, comme il escrit; Ie laisse à examiner à ceux qui n'ont le sens peruerty si le feu espure ses principes, puisque ces Charbonniers par leur Vulcan y impriment la malignité qu'on y reconnoist, laquelle il n'auoit auparauant que d'estre recuit, ce que cét Autheur a reconnu escriuant en la page 27. que *les frequentes lotions l'adoucissoient*; le Lecteur qui aura examiné auec attention ce qu'il a escrit en ces pages, iugera qu'il n'a eu autre dessein que de prouuer que l'Antimoine n'a vne malice veneneuse au degré que l'Arsenic la possede, ce que ie luy accorde, sans qu'on puisse tirer cette consequence, donc l'Antimoine n'a rien de maling.

P. 43. l. 23. *Il n'a laissé iusques à present marque de venin, &c.* On y en reconnoist trop souuent, pour cela les bons & vrais Medecins, que vous appellez *ses parties*, à bon droit & charitablement voudroient *en abolir l'vsage*; il n'est point de besoin qu'ils taschent (comme vous escriuez) de rendre *odieux* ceux qui le donnent, veu que d'eux mesmes ils se decrient assez, puis qu'ils ne le donnent (ainsi qu'il dit) *vtilement*, mais tres perilleusement.

P. 44. l. 15. *Il ne leur a iamais fait de faux bond, &c.* Ce prouerbe tiré des ioüeurs de paulme, s'entend d'vne chose laquelle ne reussit selon l'intention de ceux qui l'em-

ploient ; vous ne pouuez vous excuser qu'on ne vous fasse passer ou pour menteur ou pour meschant, ayant auancé que l'Antimoine ne vous a iamais *fait de faux bond* ; si vous le baillez à dessein de mal faire vous reussissez, & ainsi meschant : car vous n'y manquez point ; si à autre dessein vous estes menteur puis qu'il cause tousiours du mal.

Ils l'ont placé trop legerement parmy les venins, &c. P.48.l.27
Lors qu'on la mis en cette classe ç'a esté auec connoissance de cause, & apres auoir remarqué ses mauuais effets, comme vous mesme l'accusez de violence, d'où vient-elle que de sa venosité ? & non de la *malice des humeurs*, comme vous auez dit, pour vous excuser enuers les simples & ignorants, & par consequent on ne peut rien remarquer de legereté qu'en vostre esprit.

L'vsage du Mercure paroist moins raisonnable, &c. P.60.l.5.
Cela est faux, l'vn & l'autre estant mis en vsage apres les preparations de vos Charbonniers, le Mercure ne sera iamais blasmé de la sorte que l'Antimoine l'est par sa seule violence.

Ces emotions par l'Antimoine sont moindres, &c. Vostre bourde est si grossiere que le vulgaire ignorant vous en donne le dementy : c'est pourquoy ie ne m'amuse à la refuter. P.66.l.20.

Ces autres remedes ne sont pour aller du pair auec, &c. P.89.l.20
Aussi ne le pretendent-ils point, à moins de quitter leurs bonnes qualitez pour deuenir poisons ; en cette mesme page il auance encor vn mensonge insupportable, que cette drogue donne *plus de force & vi-* L.25.

gueur aux parties qu'elles n'en auoient auparauant; Ie m'é-
tonne comment cét homme ose proferer telles pa-
roles mensongeres & contraires à ce qu'il a dit de la
ruine que sa drogue apporte par sa violence.

P.9.l.1. *Cette page est* farcie de plusieurs mensonges. Pre-
mierement lors qu'il dit que *le seul Monsieur Germain*
a receu disgrace de ce venin, pour en estre *venu hebeté;*
Il est menteur puisque luy-mesme en a receu vn plus
grand échet, estant resté en delire perpetuel, ce qu'on
L.19. apperçoit aisément par cette Satyre. Secondement il
auance vn mensonge escriuant que nostre Faculté a
substitué l'Antimoine pour l'Ellebore, ce qui sera refuté
L.20. au chap. de l'Ant. dans le Codex. En troisiesme lieu,
c'est vn pur mensonge d'escrire *qu'il fortifie le cerueau*,
car au contraire il l'affoiblit, à raison des violents ef-
forts qu'il excite, il dissipe les esprits & remplit la te-
ste d'humeurs, lesquels l'accablent, tant s'en faut
qu'ils le fortifient.

P.91.l.6. *Excitez par la pointe de ce remede, &c.* Vous estes
vn menteur signalé en ce poinct, puisqu'au contrai-
re il leur oste le moien de penser à leur salut : c'est
vne des principalles raisons pour lesquelles on le
L.11. qualifie *le diable d'Antimoine*, & ainsi tres mal à pro-
pos vous le dites *remede diuin*, puisque c'est vn tour-
billon comme vous l'auez escrit, lequel leur trou-
blant l'esprit souuent, les oste de ce monde, où com-
me vous parlés, leur *facilite les moiens de paruenir à vne*
eternité, que ce diable leur peut causer mal-heureuse,
L.18. qu'au contraire vous augurez bien heureuse par ce
remede de vin plutost que diuin.

Les remedes Antimoniés sont le mesme que les vesica- toires, &c. Il parle en ce mensonge contre la raison & experience, les vesicatoires n'emportent que la fleur du cuir, mais l'emetique emporte l'ame ; les vesicatoires & autres remedes externes (appliqués à mesme dessein) déchargent le cerueau, & réueillent les facultez, & au contraire vostre Antimoine remplit le cerueau, & debilite les facultez : Il a couché vn mensonge en cette page touchant l'emetique du sieur Cornuty, disant que Monsieur Germain fut guary par son vin Antimonié. P.93.l.13. L.26.

Vous estes mal informez de ses vertus, &c. Ses mauuais effets donnent assez à connoistre ses vices & non *ses vertus*; vous prononcez vn puant mensonge disant qu'il n'y *a rien de maling*, ie vous renuoye au chap. des Contradictions. P.95.l.9.

Le remede vous redonna le sentiment de vos maux, &c. Vous auriez dit vray, escriuant qu'il luy redoubla *ses maux*, puisque la fiévre s'augmenta, & le peril d'vn funeste euenement que ses Medecins iugerent plus grand qu'auparauant qu'il eust pris la drogue de ce *iudicieux & fameux Medecin.* P.96.l.13.

On ne s'est iamais auisé de dire l'Antimoine venin, &c. Ha ! que vous prenez vn singulier plaisir à mentir ; mais icy vn peu trop ouuertement, disant que *iamais, &c.* vous sçauez bien le contraire, ayant esté condamné cõme tel par nostre Faculté, & de present par les Medecins d'icelle les mieux sensez. En ce mesme lieu vous faites plaintes qu'on a voulu *le diffamer*, vous auez tort de parler de la sorte : car nous le laissons se P.97.l.12.

diffamer soy mesme par ses mauuais effets & pernitieux.

P.98.l.6. *L'effect en est tousiours auantageux, &c.* Vostre mensonge est à découuert en veuë de tout le monde, puis qu'il en tuë plusieurs de ceux ausquels vous le donnez; L'excuse que vous y mettez est friuole, disant s'ils peuuent en supporter la violence; or plusieurs ne peuuent la souffrir, il est donc tres faux que l'effect en soit *tousiours auantageux.*

P. 101. L.15. *Les aliments gras & vnctueux aident à détacher, &c.* Vous ne pouuez vous excuser de mensonge ou d'ignorance escriuant telles choses, puisque les substances *grasses & vnctueuses* ne sont detersiues ou incisiues pour detacher les humeurs crasses, ains elles y sont contraires; vous auancez tant de choses sans y prendre garde, que les vnes dementent les autres. Hippocrate, dites vous en cette mesme page, se seruoit *des bouillons gras ou du laict vache*, apres auoir donné l'Ellebore pour *munir les parties* contre sa violente acrimonie, pourquoy ne voulez point qu'on les
L. 23. donne pour mesme intention apres l'Antimoine, lequel n'est exempt de violence & acrimonie?

Le feu donne connoissance des formes substantielles, &c.
P.104.l.5 Ce puissant Agent destruisant le composé de matiere & de forme, comment fera-t'il voir celle-cy? c'est vn mensonge de réueur; si vous mettez du hestre & du chesne dans le feu, la matiere demeure confusément meslée reduite en cendre; où connoistrez vous leurs formes substantielles qui estoient diuerses?

Le Mercure contient la vertu venitiue de l'Antimoine, &c. Celuy-cy n'est vn mensonge affecté, il procede de l'ignorance de cét esprit enfumé plutost qu'éclairé; lors qu'il voudra se faire instruire des Elements de Chymie, on luy apprendra en peu de temps & sans fraiz, que la vertu purgatiue reside au sel & y est contenuë. P.108.l.11

Le sel d'Antimoine par sa vertu stipticque, &c. I'accordes que l'Antimoine crud a de la stipticité: mais Vulcan le dépoüille de cette qualité, le reuestant de l'emetique, laquelle estant communiquée au vin blanc l'adstriction que vous y cherchez est euanouye. P.109. l.28.

Mathiole luy a donné le premier grand credit, &c. Il est vray que *Mathiole* a parlé de l'Antimoine en ce lieu, mais il est faux qu'il luy aye donné le premier credit, puis qu'il dit auoir pris *de Handscius* ce qu'il en escrit; si vous auiez vous mesme leu dans les liures que vous cités, ce que vous auez fait imprimer, vostre narré seroit plus correct & veritable: mais vous estant attendu aux memoires qu'on vous a fournis, vous auez pû manquer à dire vray, comme en cette froide gausserie de cét Asne de Toscane escrite par Mathiole, & ainsi cét Asne, *Maistre Eusebe*, n'est de Dioscoride comme vous auez escrit page 95. P.116. l.22.

Les humeurs espais & gluants qu'on n'euacüe autrement, &c. Vous mentez cõtre les experiences iournalieres, puisque par les remedes ordinaires en les euacuans nous guarissons les maladies engendrées par tels humeurs. P.121. l.26.

P.131. l.17. *Les remedes d'Antimoine sont plus effectifs*, &c. I confesse qu'ils sont *plus effectifs* à produire de mauuais effets, mais il est faux qu'ils soient employez plus vtilement: & ie vous deffie de cotter aucun malade desesperé par nous (comme vous supposez faussement) que vous ayez guary par vostre Antimoine apresté en diuerses saulces exposées en cette page, pour faire par ostentation parade de ce remede diuin, vous arrestant neantmoins à ce vin.

P.141.l.5 *Les pillulles Antimoniales purgent toutes les parties*, &c. Le credit qu'acquiert per ses mensonges vn menteur, c'est de n'estre creu en disant verité, ie me deffie que vostre enoncé contienne verité, il faut s'en rapporter à l'experience.

P.143. l.26. *Le vin d'Antimoine n'approche point de la malice*, &c. Ce menteur pourra dire vray en mentant souuent, disant *qu'il n'approche de la malice des autres purgatifs*, il faut luy accorder cette verité, puis qu'il les excede beaucoup en malice; il dit encor vray qu'on n'apperçoit trace de venenosité, il faut l'auoüer, puisque la terre la couure & la cache.

P.148. l.14. *Ce qui iustifie sa bonté, c'est que tout le monde y court*, &c. Il est faux, les personnes de bons sens le fuient, les malades qui sont au lict n'y courent point, & il n'en est besoin, puisque ces Messieurs les Antimoniaux leur portent souuent sans qu'ils le demandent, & les font promptement courir en l'autre monde. Il
L.18. escrit vn autre mensonge en cette page, qu'ils *le refusent à plusieurs*; le Lecteur iudicieux remarquera cét argument, pour prouuer sa bonté que tout le monde y court,

y court, & ie m'asseure qu'il ne l'approuuera, puis que *stultorum infinitus est numerus*; De vostre raisonnement on peut inferer que ces Saltinbanques & ces Imposteurs qui se font voir sur le Theatre, sont plus habiles que vous, puis qu'on vous quittera pour recourir à eux, de cela iugé combien vos propositions sont fausses & eronées.

Ceux qui le combattent le connoissent pour Balsamicque, &c. Ie vous declare qu'on ne combat que son mauuais vsage, ie le tiens pour vulneraire, d'autant qu'il est adstringent & desiccatif, mais nous n'y reconnoissons aucune *vertu balsamicque*, & vous demande quelle est cette qualité? c'est encor vn mensonge de dire, que toute l'antiquité la employé pour vn *singulier errhine*; citez moy vn seul Autheur qui luy aye donné cét employ. P. 161. l. 28.

L'elixation ou chaleur humide est aussi propre, &c. Mensonge trop aueré, puis que par telle chaleur la vertu purgatiue n'est tirée, & qu'il est besoin du feu actuellement bruslant, & immediatement ce mineral, pour faire paroistre cette vertu emetique, laquelle vous confessez n'estre tirée par la chaleur humide de l'eau boüillante. P. 163. l. 4.

Ils disent que l'Antimoine est l'elixir des poisons, &c. Ie n'ay point sceu que de vous qu'on le nomme ainsi: mais ie peus asseurer qu'il approche d'iceux, & ainsi ie le tiens pour le plus dangereux des purgatifs. P. 166. l. 3.

La plus saine partie de cét illustre corps, &c. Ce mensonge est accompagné de médisance, puis que cette P. 168. l. 8.

partie en laquelle vous vous estes engagé est malade, & a perdu le bon sens & raison, de s'estre esgarée du sentiment de cét *Illustre corps*, & abandonné la bonne pratique qu'il a tousiours enseigné & suiuy, condamnant l'Antimoine comme tres hazardeux.

P.169 l.7. *Car de faire passer le vin pour venin, &c.* Vous estes vn menteur artificieux, puis que le vin ne fust condamné absolument, mais comme estant nuisible aux malades & aux sains, lesquels en prennent auec excés, mais principalement si on y ioint la malice de l'Antimoine.

P.174 l.5. *Tous les plus fameux Medecins l'ont eu en veneration, &c.* Mensonge extreme & iniurieux, puis que les *fameux Medecins*, soit en employ ou en science, qui sont auiourd'huy & qui ont esté, l'ont condamné & abhorré comme vn poison.

P.176. l.1. *Par les operations qu'on fait sur luy, &c.* Il est tres faux, il n'acquiert que qualitez malignes, veu qu'étant crud, il est innocent & vtile, & ainsi Gallien s'en seruoit.

P. 213. l.14. *Ils ont violemment persecuté l'innocence de l'Antimoine, &c.* On ne doit s'estonner si cét Escriuain a auancé tant de mensonges, puis qu'il a osé proferer celuy-cy, *que l'Antimoine est innocent*, estant reconneu tres coupable de la mort de plusieurs.

P.216. l.24. *Ils ne sont iniurieux seulement à ce remede, &c.* Vn mensonge tres manifeste, puis que la plus saine partie de la Compagnie le condamne, & ne peut souffrir l'affront que ce Doyen luy a fait, de l'auoir

glissé furtiuement dans l'Antidotaire.

Ce Decret n'a esté enoncé que sur fausses informations, &c. Menterie meschante & impudente, dequoy on ne doit s'estonner, puis qu'vn meschant presume qu'vn chacun luy est semblable; cét homme qui a escrit tant de mensonges, accuse nos Anciens de ce crime, disant, *que sur fausses informations*, &c. qu'ils *estoient mal instruits*, ils estoient bien instruits de la malice de cette drogue, laquelle nous est beaucoup mieux declarée à present par les trop frequens exemples que vous nous en fournissez & vos associez; que vous nommez les *plus iudicieux de la Faculté*; si i'en cottois aucuns, vous seriez sifflé par ceux qui nous connoissent; voulez vous faire comparaison de nos trois Anciens, qui sont du party des Orthodoxes auec les plus ieunes d'ans, & nouueaux en practiques, qui se sont malheureusement laissez peruertir par vous & par vos semblables. *P. ead. l. 24.* *L. 26.*

Il se dit fondé sur les resultats des Assemblées de 1638. Et bien Maistre Eusebe, voulez vous en croire ce qui s'y passa, les ayans leus vous aurez déplaisir & honte de vous en estre rapporté à ce qu'on vous en a dit auec pur mensonge; Si vous faites interroger ceux qui sont encor viuants du nombre de cent dix, qui remplissoient le Catalogue, il en est mort depuis quarante huict; des 62. qui restent encor en vie, il n'y en a eu que 27. qui se soient laissez emporter aux violentes & reïterées importunitez de vos plus passionnez partisans pour signer ce Certificat, on m'a asseuré qu'aucuns d'iceux n'ont donné leurs *L. 27.* *Recours au chap. de Codex.*

ſeings qu'on a nonobſtant employez pour fournir, auec les morts, ce nombre de 61. Certifiants. I'adjouſte icy les noms des Docteurs nommez pour examiner chaque ſection des remedes.

MAISTRES.

Iean de Gorrhis, Denis le Soubs. Les eaües diſtillées.

Simon Bazin, Iean Maunoir. Les Syrops & conſerues.

Gabriel, & Philippes Harduyn de S. Jacques. Les purgatifs.

André du Chemin, Jean Martin. Les Pillules.

Charles Bouuart, Iean Akakia. Les Antidotes.

Iacques Perreau, Michel de la Vigne. Les Trociſques.

Nicolas Pietre, René Moreau. Les Huilles.

Iean Riolan, Claude Geruais. Les Vnguents,

Pierre Seguyn, Jean Tournier. Les Emplaſtres.

Il ne reſte que ſept viuants de ces 18. Docteurs; S'il y a quelques conteſtations touchant ce vin Antimonié, il faudra s'en rapporter à Meſſieurs Riolan, Bouuart, de Gorrhis, Perreau, le Soubs & Moreau, & non à S. Iacques, contre lequel on forme plaintes, touchant l'introduction d'iceluy dans le Codex.

P. 129. l. 7. *Il eſt reconneu par ſes ennemis ſi efficace, &c.* Vous proferez vn menſonge ſignalé, ſi vous n'interpr-e

rez, *efficace*, à mal faire, ce que nous reconnoissons, ainsi qu'autrefois l'ont reconnu & declaré nos predecesseurs tres sages, & partant mal à propos vous auez écrit que nous auions *annulé le testament de nos peres*, ou pour mieux dire, *de nostre mere la Faculté.*

C'est vn Catholicum mineral plus seur que le vulgaire, &c. Cét homme n'oublie rien qui puisse recommander sa drogue, qu'il pretend faire estimer non seulement par comparaison auec le plus recommandé & vtile de nos electuaires, mais il encherit de beaucoup par dessus, par vn mensonge insupportable, veu qu'il combat le sens commun, la raison & l'experience, laquelle fait connoistre que l'Antimoine est le plus hazardeux des remedes, qu'il asseure purger *plus seurement que nostre Catholicum.* P.231.l.11.

Ils ne laissent de le prattiquer en cachette, &c. Pourquoy en *cachette?* seroit-ce pour la honte qu'il y a d'employer ce poison? ou pource que nous couppe-rions vostre bourse, puis que vous vous estes approprié cette drogue? Ie vous dis hautement, que nous renonçons à nous en seruir tant ouuertement qu'en *cachette*, aduertis que nous sommes par vos funestes exemples, & retenus par nostre serment, & encore dauantage par la charité enuers nos malades, ausquels on accroist les souffrances & on multiplie leurs maux par ce venin. P.234.l.4

Les qualitez veneneuses n'ont point empesché les Anciens, &c. Vn mensonge à découuert, puis qu'il ne pourra nommer aucun Ancien qui l'aye tenu pour purgatif. P.275.l.6

P.285.l. 10. *Ie ne me laisseray emporter à ces fausses lumieres, &c.* Ce menteur à gages, s'est laissé emporter contre les bons sentimens de nos Anciens, & contre les Decrets de la Faculté, a-ce esté par bonnes *lumieres?* non veritablement, mais par ces broüillards qu'excitent les fumées des fourneaux Antimoniaux; c'est ce qui a *écarté* vos associez des vrayes *routes* pour les jetter dans des *nouuelles*, où vous pretendez que nous sommes, sans neantmoins auoir ny suiuy ny approuué les noueautez que vous auez tres-insolemment loüées & persuadées en plusieurs lieux de ce vostre volume.

P. eadem l.28. *L'Antimoine est le vicegerent de l'Ellebore, &c.* C'est vn mensonge forgé dans vostre ceruelle creuse, puis qu'aucun Autheur autre que vous ne luy a attribué cette substitution, ce que vous auez fait à dessein de faire triompher vostre Antimoine dedans le char de l'Ellebore, ce qu'on collige clairement lisant vostre seconde Partie, où vous cottez les emplois de l'Ellebore pour la guerrison de diuerses maladies, comme si l'Antimoine auoit agy: mais par vne fade consequence vous concluez que celuy-cy estant son substitud, doit emporter les auantages de celuy là, *quod falsissimum.*

P. 290. l. 11. *La nature excitée par l'Antimoine releue ses forces, &c.* Voicy vn mensonge euident, il les ruyne; c'est pour cette raison qu'il le déconseille en la page prece-
L. 17. dente, à ceux qui n'ont *que de petites maladies*; Dans cette page cét homme judicieux declare son Antimoine icy agent arbitraire, qui trauaille où il veut,

disant qu'il espargne *les esprits & les parties solides*, & n'en veut qu'aux humeurs. Il est bien vray qu'on n'apperçoit son action que sur les humeurs, pource qu'on en void l'euacuation, neantmoins il dissipe beaucoup les esprits, & trauaille les parties, les souffrances qu'il laisse en suite de ses violences en font foy, & ainsi ie dis que cette drogue fort violente agit *in quamlibet materiam obuiam.*

On peut qualifier l'Opium & l'Antimoine les plus souuerains, &c. Ie m'en rapporte plustost aux sages qu'à vous, ils en ont condamné l'abus; celuy-là fait son effect sans bruit & à la sourdine, & celuy-cy auec bruit & effort; mais l'vn & l'autre font faire trop souuent haut bruit par le son des cloches. P.320.l.22.

La baze du Tetragone est l'Antimoine, &c. Cela est faux: si vous le mettez pour baze, quels ingrediens entrent en sa composition? Mais pourquoy auez vous obmis d'expliquer la vertu qui le rend propre pour errhine afin d'estre en vostre Pentagone? P.321.l.17

L'Antimoine est vn bon remede entre les mains d'vn bon Medecin, &c. Ie vous dis qu'il est faux qu'il soit iamais bon remede en quelque main qu'il se rencontre; que si vn bon Medecin s'en sert il perd le tiltre de bon Medecin. P.324.l.8

Il n'y a rien de si commun dans Hippocrate que cette prattique de son emeticque d'Ellebore, &c. Si cét Escriuain estoit versé dedans la lecture d'Hippocrate, & qu'il sçeut discerner ses vrais ouurages d'auec ceux qu'on a mis en vn mesme volume, lesquels ne sont point de luy, il ne nous auroit proposé ce mensonge auec P.339.l.21.

telle asseurance qu'il en a parlé.

P.345.l.24. *Le vin d'Antimoine a mesmes qualitez que le vin pur, &c.* Voicy vn mensonge, mais auec vne effronterie horrible, d'auancer cette proposition, que les plus grossiers & ignares reconnoissent tres-fausse; celuy-là ruyne les forces que celuy-cy conserue & repare.

P.352.l. penult. *Tout flux de ventre vient manque de distributions, &c.* Qui dit tout n'excepte rien; or les diarrhées criticques prouiennent d'autres cause, donc cét enoncé est vn mensonge par ignorance.

P.358.l.13. *L'Antimoine est vn souuerain Cardiacque, &c.* Si vous voulez en estre creû, declarez nous en quelle classe des Cardiacques vous le placez, à moins que de monstrer cela ie maintiens que vous auez auancé vn mensonge.

P.373.l.10. *Les plaintes que font nos parties, c'est qu'on le publie trop, &c.* Quel interest particulier auons nous en cette publication? puis que nous ne prenons aucune part en cette drogue; nos plaintes sont pour le mauuais traittement qu'en reçoiuent les malades, & non pour les grands profits qu'en reçoiuent vos addrets Medecins Antimoniaux, ce que les plus releuez d'entre eux vantent sans cesse, pour affliger (ce leur semble) les Orthodoxes.

CHA-

CHAPITRE III.

Des Vanitez.

LE Medecin se rend tres-recommandable par la modestie, qu'on remarque tant en ses deportemens & actions, qu'en ses escrits ; Maistre Eusebe sera reconneu peu modeste par ceux qui liront son libelle, estant remply de vanitez, ce que ie declares en ce Chapitre.

Le glorieux motif d'embrasser une cause si juste, &c. Cét Escriuain *vain* pretend remporter de la gloire pour deffendre l'Antimoine. Il se trompe se constituant Aduocat d'vne cause injuste & desesperée, elle sera iugée telle par les personnes de bon sens, & de iugement non preoccupé, & reconnoistront par les pieces qu'il produit, qu'il n'a peu excuser & iustifier cette drogue, accusée d'estre poison. Voicy ses pieces iustificatiues, vn mespris de l'antiquité, vn blasme des bons & ordinaires remedes, les iniures contre les plus celebres Docteurs de la Faculté de Paris, tant ceux qui autresfois ont remply son Catalogue, que ceux qui y sont encore à present, lesquels n'ont approuué son Antimoine, & les eloges qu'il donne contre verité, & raison à ceux de son party, qui ont certifié ce qu'on a souhaité touchant ce venin. *Pag. 1. de l'Adu. au Lect. l. 16.*

Moy qui n'ay demangeaison d'escrire, &c. Mais vn zele raisonnable, &c. Si cét homme n'auoit eu vn pru- *p. 5. l. 16.*

rit tres preſſant d'eſcrire, & plus que n'auoit ſon pere de haſter l'impreſſion de la Gazette, que ſes Crieurs heurtans les Samedis en ſon Bureau, demandoient, il ne ſe feroit expoſé à la cenſure de tout le monde, (ainſi qu'il a fait) s'il en eſt creu, il a eſté porté à eſcrire par vn *zele raiſonnable*, mais ie ſuis certain que le Lecteur hors intereſt, n'eſtimera point que le zele par lequel Monſieur Germain a eſté engagé d'eſcrire, ſe trouue indiſcret comme ce calomniateur le declare, puiſque ſon deſſein eſt charitable pour deſabuſer les ſimples entraiſnés dans cette faction, & iugera ſon ſtile plus docte & iudicieux que celuy de ce detracteur.

1. *Part. p.* 5. *l.* 28. *Ils trauaillent auec plus d'aſsiduité que vous, &c.* Ce traict de vanité eſt accompagné de menſonge, puiſque voſtre Antimoine eſt vn abbregé des longues ſciences, lequel vous employez en toutes rencontres ſans indications, eſcriuant qu'il n'eſt beſoin pour le
L. 12. dõner d'auoir eſgard *aux coctiõs des humeurs* p. 258. Mais quel auantage, ou vanité cét Eſcriuain pretend il rẽporter de ce trauail qu'il dit employer à la recherche, choix & preparation de cette chetiue drogue? Elle eſt trop commune, à ce que ſa recherche vous ſoit penible, non plus que ſon choix, puiſque vous n'auez remarqué qu'il y aye autre diſtinction qu'elle eſt maſle ou femelle p. 23. La preparation pour voſtre foie d'Antimoine, auquel ſeul vous vous determinez, eſt la moins laborieuſe que d'aucun autre remede: De ces remarques on peut conclure combien vos vanitez ſont mal fondées, de vouloir retirer

auantage de ce qui merite blasme, de vous estre reduit à ce faux saffran, mesprisant les bõs & salutaires remedes approuués & vsités par les vrais Medecins: Ie mettray icy en auant la comparaison, que vous auez proposée p. 231. entre nostre *Catholicum, & vostre Catholicum mineral*, celuy cy est tost apresté, sans grand frais, & preparation longue, ainsi qu'en celuy-là que vous mesprisez, pour ces raisons & pour sa couleur; l'auouë que vostre vin mineralisé s'aualle aisement, mais l'action en est violente, & la sortie funeste.

Ils sçauent faire agir leurs remedes, &c. Le Lecteur remarquera que ce ieune homme plein de vent, met icy distinction entre *l'industrie & l'intelligence*, suiuant lesquelles ils *les sçauent faire agir*; i'estime qu'il met l'industrie en la preparation ou façon de bailler son Antimoine en vin, ou autre saulce par la bouche ou par le nez: Nous ne contestons point auec vos Antimoniaux touchant cette industrie, puisque nous renonçons à tel vsage: Mais ie suis en doute si vous agissez auec plus d'intelligence, laquelle consiste à bien reconnoistre la maladie, ses causes, la nature du malade, suiuant quoy nous prenons nos indications, desquelles vous ne faites aucun cas, accordant cette drogue à tout malade, & en tout temps. P.6.l.3.

Les ombrages que vous font, &c. La vanité de ce personnage le porte à s'estimer auoir vn si haut merite qu'on luy en porte de l'enuie, mais ie l'asseures en verité, que abhorrant son party, on ne luy porte enuie, ny à ses associez, qui en toutes rencontres vantent P.7.l.1.

la fertilité de leurs champs: Mais nous plaignons la Faculté d'auoir telles viperes dans son sein, que vous vous faites reconnoistre dans cette Satyre; & disons hautement, que la plus grande partie de vos certificateurs, nous font plus de pitié que d'enuie: & qu'ils ont si peu de lumiere, & si peu éclatante qu'ils ne nous éblouïssent les yeux, ie ne peux parler comme vous, que *leur lumiere nous porte ombrages,* puis que celle-là chasse ceux-cy.

P. 9. l. 7. *Ils manient iournellement ce mineral, &c.* Si nous n'auions plus serieusement examiné la malice de cette drogue, & remarqué ses mauuais effects que vous, nous aurions pris party dans vostre secte, & aurions vsé de l'Antimoine, lequel (si on adjouste
L. 23. foy à vos bourdes) rend *Illustres nos Collegues;* Ie vous demandes en conscience, si parlant dans ces termes vous ne vous mocquez pas du plus grand nombre de vos Certificateurs, lesquels on auroit tort de reprimender rudement, comme vous escriuez, les reprimandes & chastimens sont deubs & appartiennent à ceux d'entre-eux qui ont esprit, mais qui se laissent conduire par *le maling.*

P. 11. l. 4. *A l'exemple de ces grands arbres, &c.* Vostre Secte est trop nouuelle pour que sa reputation aye de profondes racines pour subsister vn long temps, ce
L. 8. *lierre de Jonas* (duquel vous escriuez) est la naïfue representation de sa decadence ainsi que de sa naissance, laquelle on doit attendre en bref, sur ce que vous reconnoissez marcher à tastons dans des *tene-*
L. 19. *bres plus espaisses que celles d'Ægypte.*

Ie feray prendre l'essor à ma plume, &c. Vostre plu- P.14.l.28
me est d'vn Oyson; or il n'appartient qu'aux oyseaux de haute volerie de prendre l'essor, c'est à dire, s'éleuer tellement dans les nüées que les Faulconniers les croyent perdus, vous au contraire pensant vous éleuer par vos vanitez vous vous rendez rempant & tres-raualle par vos médisances contre nos Anciens & leur methode.

Comparez les chetifs effects auec les hautes executions, P.15.l.10.
&c. Mais pourquoy chetifs? d'autant qu'ils ne tuënt comme vostre Antimoine, ce sont ses *hautes executions*, quoy qu'il soit conduit par vos mains prudentes, qu'on dira plus veritablement *temeraires* qu'*heureusement*, ainsi qu'auez écrit en la page precedentes.

Le Medecin iudicieux doit estudier les momens, &c. Ces P.16.l.3.
bailleurs d'Antimoine *iudicieux* (*si diis placet*) n'estudient autres momens que ceux dans lesquels ils peuuent s'introduire chez les malades des Docteurs de la Faculté, lesquels ils blasment & décrient à raison qu'ils emploient des remedes vulgaires, & neantmoins *le Maistre de l'Art souuent* n'en emploie point d'autres, comme il remarque luy mesme en cette page; de là il void que sa vanité est mal-fondée en la recommendation de ce vin emeticque, dont il L.28.
pretend authoriser l'vsage: Iugez de la presomption de cette jeune barbe, mais tant s'en faut qu'il vaille l'authoriser, ses experiences le décreditent, & son raisonnement foible le descrie.

Nous auons assez d'autres pieces iustificatiues, &c. Il P.21.l.20.

eſt ſemblable à ſon *renard* d'eſcrit en la page 40. lequel en ſon beſoin ne trouua vne ſeule fineſſe de pluſieurs dont il s'eſtoit vanté ; ainſi de pluſieurs pieces juſtificatiues il n'en produit qu'vne, *Si Hippocrate l'auoit jugé venin il ne l'auroit employé ;* Ie reſponds que pour l'auoir reconnu & iugé tel il ne s'en eſt ſeruy ; car d'apporter icy le Tetragone, c'eſt vne pure badinerie, on y a reſpondu cy-deuant.

P.24 l.17. *Ces bonnes gens du temps paßé, &c.* Cét Autheur paſſe au delà de la vanité, meſpriſant de la ſorte Dioſcoride & Galien, voulant perſuader qu'il a plus de lumiere qu'ils n'en ont eu, parce qu'ils n'ont veu (dit-il) que *quelques brillans de l'Antimoine ;* Mais cét Autheur au lieu d'auoir découuert quelques brillans, il a eſté enfumé de telle ſorte qu'il a perdu le ſens commun, lors qu'il écrit que *la connoiſſance des curieuſes preparations de l'Antimoine eſtoit reſeruée en cé ſiecle ;* mais quelle curieuſe preparation eſt requiſe pour faire ce vin antimonié.

P.40.l.17 *Les Medecins, &c. ont l'auantage, &c.* Nous vous accordons, & à vos aſſociez cét auantage, que par vne ſeule priſe de cette drogue les cloches ſonnent plus qu'ils ne feroient par pluſieurs des remedes pris de l'ancienne Pharmacie, que vous meſpriſez pour ce ſujet.

P.41.l.18. *C'eſt vn coup de Maiſtre de bailler l'Antimoine ſi iuſtement, &c.* Souuent cét Autheur ſe vante dans ce Volume de faire des *coups de Maiſtre*, mais en ce rencontre il ne pourra faire qu'vn coup d'eſtourdy, penſant (comme il le dit) n'attaquer par ce *puiſſant*

remede que la maladie, puis qu'il n'agit auec choix: quoy qu'il se publie estre *fort adret*, ie ne feray porté L. 23. à le croire & à le suiure, que luy ou autre n'ayent fait part au public des reigles suiuant lesquelles ils sont *adrets* à bailler cette drogue si *justement* qu'il l'a promis.

En comparaison de plusieurs qui en sont soulagez, &c. P.65.l.4. Il n'y en a que peu de ceux qui ont pris de l'Antimoine qui s'en soient plaints, pour auoir perdu la parole auec l'ame. Il continuë en cette page de vanter ses hautes proüesses, d'estre employé aux *occasions importantes*, & qu'il luy arriue *rarement de ne point reüssir*. C'est sans doubte qu'il reüssit tüant ou blessant, puis qu'il est destiné de sa nature à mal-faire.

Les grands succez que les Medecins plus clair-voyans, P.75.l.20 *&c.* S'ils estoient tels que vous les qualifiez, & non aueuglez par ces fumées, ils feroient reflexion sur les mal-heureux succés de cette drogue, ils s'en abstiendroient, pour emploier les remedes qui peuuent commodément deliurer la nature des *humeurs qui l'oppriment*, comme vous escriuez en la fin de cette page.

Ceux qui se trouuent auoir plus de souplesse, &c. Nous P.79.l. ne contestons point auec vos Cabalistes touchant 12. les tours de *soupplesse*, nous procedons ingenuëment, & auons en horreur vos façons d'agir, quoy que vous ayez assez de presomption interpretant vostre *soupplesse*, pour plus *intelligens & iudicieux*. Ie m'en L. 14. rapporte à vous mesme, lors que vostre esprit sera vn peu debarrassé des fumées de vostre venin, si

vous & vn quarteron de vos Antimoniaux valent vn Riolan, vn Moreau, vn Brayer, vn Blondel, &
L.14. vn le Compte, &c. qui ont l'esprit de *discernement* mieux que vos enfumez.

P.102.l.12. *Il me semble auoir manifesté son innocence, &c.* Il vous *semble* persuadé par vostre vanité: mais ie m'en rapporte au iugement des personnes sans passion, qui reconnoistront que vous auez découuert sa plus grande malice & la vostre par vn mesme, en calomniant, mentant, &c.

P.131.l.8. *C'est entre les mains des experts, &c.* Cét homme dispose de son Antimoine en Souuerain, le mettant en telles mains qu'il luy plaist, il l'auoit mis és mains de ses *aduersaires*, pag. 102. & icy il le met entre les *mains des experts;* Qui & quels sont-ils? Ceux qu'il a qualifiez ses aduersaires, ne sont point à son sens *experts*: Il n'est non plus croyable en cecy, que lors-
L.10. qu'il dit, par sa vanité ordinaire, auoir *deueloppé les diuerses substances antimonialles;* si ainsi estoit, pourquoy laisser le reste & n'estimer que son saffran? En verité il fera passer auec soy tous ces illustres, celebres, judicieux Antimoniaux pour saffraniers.

P.153.l.12. *Repliques capables de leur fermer la bouche, &c.* Tant s'en faut qu'elles *ferment la bouche*, elles sont telles qu'on est forcé de l'ouurir pour en rire. Il adjouste
L.28. par vanité que ce mineral n'a esté *intimement reconnu*, manque *d'vsage*, qu'*en ces derniers temps:* Au contraire on a de tout temps refuy son vsage par la connoissance de sa malice.

P.162.l.4. *Mais ce qui ne souffre point de replique, &c.* De vray

ce que

ce que vous auancez auec si peu de raison ne *merite replique*, il faut neantmoins selon le conseil du Sage vous respondre, afin que (vous flattant dans vostre presomption) vous ne vous croyez sage.

Ie n'ay plus que ce dernier argument pour les ramener, &c. Si vous n'auez rien plus pressant que ce foible jargon, pour *ramener au bon chemin* ceux que vous pretendez s'en estre *égarez*, vous y perdrez vostre temps: mais ie vous demande si nous auons sorty de la Methode vraye & enseignée par nostre mere la Faculté? vous reconnoissez que non, nous ayant blasmez de rester dans cette routine; comment donc nous accuser d'estre *égarez du chemin?* Ce sont vos Antimoniaux qui en ont sorty du bon; Ie ne dis pas vous, Maistre Eusebe, qui auez pris dans le Bureau d'Addresse les maximes que vous estalez si mal, lesquelles ne peuuent nous destourner du bon chemin pour fouruoyer, & nous égarer auec vous. P. 168. l. 11.

Estant iudicieusement dispensé par les mains prudentes, &c. Ie ne doute point que vous n'estimiez les vostres telles, & desiriez qu'on les croye de cette conduite; mais si on entreprend de raconter les merueilles qu'elles operent, on détrompera ceux qui seroient dans cette croyance, & apprendront qu'on vous donne plus de blasmes & reproches que *d'applaudissemens*, comme vous écriuez en cette page: Vous mesme vous auoüez qu'il n'est reconnu si bien faisant, puis que vous dites auoir *desia suffisamment éludé les accusations*; vous taschez souuent d'éluder les objections qu'on vous fait, au lieu d'y respondre à propos. P. 175. l. 4. L. 27.

P.177.l.1. *L'experience le confirme si nettement, &c.* Ie ne peux me laisser persuader à vos experiences, non plus qu'à vos foibles raisonnemens; tout ce qui est auancé de vostre part est tres-suspect, & ainsi ie n'y adjousteray foy, ne voulant experimenter cette drogue pour essayer si vous auez enoncé verité.

2. Part. p. 188. l. 1. & 5. *Triompher de ceux mesmes, &c.* Ils *luy doiuent reparation, &c.* Si on se donne la peine d'examiner les effects de l'Antimoine, ie me persuades qu'on le trouuera également triomphant sur les *maladies indomptables*, que sur ceux qui ont *essayé de le perdre*; ils luy feront *reparation* estans conduits captifs en ce triomphe. Vous reconnoistrez, Maistre Eusebe, que la reparation ainsi que ce triomphe seront imaginaires, puis qu'en vostre premiere Partie vous n'auez iustifié ce criminel, qu'au contraire de l'auoir *disculpé* comme vous parlez en la page 191. vous l'auez fait reconnoistre plus coupable.

P.204. l. 3. *Mais ils le sont auec plus de prudence, &c.* Cét Escriuain bouffi de vanité repete si souuent sa *prudence*, que ie consens qu'on le nomme *Monsieur Prudent*.

L.6. Lors qu'il louë les *Medecins posterieurs*, i'en demeurerois d'accord, s'il les disoit s'estimans Medecins: car les vrais Medecins ont creu & croyent que l'Antimoine approche du poison, s'il ne l'est veritablemẽt, dequoy ie ne doute nullemẽt; ils y reconnoissent des malignes qualitez que vous appellez vertus. Vous continuez à publier vos vanitez, écriuant que vous *encherissez sur vos predecesseurs par la découuerte de quantité de remedes*: Afin qu'on adjouste foy à vos paroles ie vous inui-

te à nous declarer quels ils sont : mais on croit que si vous en auiez découuert aucuns par vos soins, le vent de vostre vanité les auroit mis en euidence, Vous vantez seulement la connoissance des grandes vertus de *l'Antimoine, que ce siecle approuue, qui ne l'auoit peu en celuy de nos predecesseurs.* On s'estonne que vous en parliez de la sorte, puis que vous n'auez que vostre vin eventé, que mal à propos vous dites nouueau, puis qu'il estoit en vsage auant que vous fussiez au monde.

Il est maintenant au pouuoir des plus sçauans & consicientieux, &c. La response est courte, asseurant que vous énoncez vne fausseté tres-signalée, ny vous ny vos Cabalistes estans reconnus tels que vous vous declarez, & ne meritez tels eloges ou tiltres d'honneur. P. 205. l. 26.

Ils sont aussi peu capables de tromper que de l'estre, &c. A vostre conte ils sont capables de l'vn & de l'autre, puis qu'ils ont esté trompez prenant vn poison pour vn remede, par vostre consequence ils tromperont franchement presentans vn scorpion pour vn œuf. P. 217. l. 9.

Les lumieres qu'on a euës depuis, &c. L'Antimoine mis à la carbonnade a donné plus de fumées que de lumieres, ce qui a tellement estourdy ceux que vous dites *iudicieux*, que la plus grande partie d'iceux en a perdu le sens commun. P. 220. l. 25.

Ils luy contestent ses vertus, que les plus éclairez, &c. Ie le vous repete que cette fumeuse & funeste drogue donne dauantage d'obscurité que de clarté, nous n'ignorons point ses pernitieuses qualitez, P. 225. l. 27.

que vous appellez vertus, non plus que les mauuais effects que vous luy faites produire souuent, & voila les subjets qui nous obligent à la fuir & condamner.

P.225.l.1. *Ils n'ont pas assez d'industrie pour manier adretement, &c.* Ny vous ny vos associez n'employez autre *industrie*, que de puissamment habler pour vanter vostre drogue, à laquelle vous dites faire *pousser d'excellens fruicts*, qui ne sont autres que poires d'angoisses.

P.234.& 235. *Il vante sa drogue pour guarir vlceres & tumeurs, &c.* Il en promet plus qu'il ne pourra reüssir. Lisez ces deux pages.

P.281.l.7 *Ils encherissent par l'accroissement de leur domaine, &c.* Il veut qu'on aye croyance que ces Antimoniaux ont ainsi que les Arabes, qu'il dit auoir *adiousté casse & sené, &c.* de mesme fort enrichy la matiere medicinale par les preparations nouuelles qu'il se vante

L.18. d'auoir *faites sur ce mineral:* Allés Messieurs *les Modernes*, vous n'auez rien proposé qui n'aye esté trouué plus d'vn siecle auant que vous soyez venu faire esclater vos bourdes & vanitez.

P.285. l. 10. *Ces Medecins genereux ont des foudres & des palmes, &c.* Trop souuent on apperçoit les effets de vos *foudres*, qui tuent & assomment; mais pour des *palmes*, vous n'en meritez, ny vous n'en pouuez donner.

P. 292. l. 16. *Il guarit presqu'en vn instant les maladies incurables, &c.* A qui ont elles paru telles? Si à vous, ce n'est point pour vous faire reconnoistre iudicieux; car ce n'est en faire vn bon vsage, comme vous prenez vanité de l'employer.

Eſtant reglé par vne teſte iudicieuſe, &c. Vous preten- P.306.l.9
dez que la voſtre ſoit eſtimée telle, mais i'oſe auancer cette verité, qu'vne *teſte iudicieuſe* ne s'en ſeruira iamais, pour les grands maux qui en naiſſent.

Ce mineral donné à 4. ou 5. grains eſt plus effectif, &c. P. 316. l. 28.
C'eſt trop vanter vne drogue tant inegalle en ſes effects, ainſi que vous auez eſcrit aillieurs, s'il pouuoit parler il vous deſauoüeroit aſſeurement de le mettre en vne eſtime qu'il ne merita iamais.

La iudicieuſe diſpenſation de l'Antimoine eſt difficile, &c. P.373. l.3.
Il commence à mettre de l'eau en ſon vin, & parler auec moins d'audace que cy-deuant; mais on reconnoiſt que ce n'eſt à autre deſſein que pour en tirer plus grande vanité, *eſcriuant qu'à moins d'exceller au deſſus du commun, &c.* Or il pretend encore *faire vn coup de Maiſtre*, & ne *faire rien à contre ſens*: S'il ne fait rien en la diſpenſation de cette drogue à contre ſens, il faut entendre le ſien entierement peruerty, enyvré qu'il eſt d'vne bonne opinion de ſoy-meſme; mais il agit directement contre la raiſon, ſuiuant laquelle on ne mettra ce vin enuenimé en vſage.

CHAPITRE IV.

Des Flateries.

LA flaterie a de tout temps esté rejettée par les esprits solides & genereux, lesquels ont plus estimé vn serieux aduertissement, pour corriger quelque defaut, que d'entendre des acclamations, approbations & loüanges d'aucunes actions, lesquelles ne seroient entierement vertueuses & dignes d'éloges si hauts,& souuent trop affectés. Le Liure de Monsieur Eusebe est blamé pour plusieurs manquemens, entre lesquels celuy qu'on remarque en ses flateries & discours adulatoires n'est le moindre, le Lecteur en iugera par ce qui en est remarqué dans ce Chapitre.

L'Epistre dedicatoire à Monsieur Guenault est vne continuelle & fade flaterie, entremeslée de mensonge, lors qu'il dit qu'il l'a employé depuis quarante ans, s'il aduance cela sans s'estre informé de luy, on luy pardône comme à vn menteur, que s'il l'auoit sçeu depuis, quand il l'a mis en vsage, il ne luy auroit accordé vn temps si long: I'en peux parler auec plus de connoissance que cét Autheur, ayant eu conuersation auec Monsieur Guenault tres-frequente & familiere, depuis quarante deux ans que nous fusmes ensemble admis au Bacalaureat, mais plus particuliere depuis qu'il reuint en cette ville pratiquer

la Medecine auec nous, s'estant retiré d'aupres feu Monsieur le Prince de Condé, auec lequel il auoit esté douze ou quinze ans dans les armées. Or depuis son retour nous eusmes grande hantise & familiarité, nous rencontrans en visite chez nos malades souuent, plusieurs fois tous les iours, là où i'ay toûjours estimé sa sagesse, & prudente conduite, asseurant & protestant ne luy auoir durant plusieurs années entendu nous parler, ny proposer l'Antimoine, & ie crois qu'il ne l'a employé, que depuis auoir approché le feu sieur Vaultier: Mais ce n'est loüer Monsieur Guenault de le faire Autheur de l'esclat de cette drogue, puis qu'elle est blasmée de plusieurs, & qu'il n'a suiuy le sentiment de la Faculté, de laquelle elle auoit esté condamnée, s'il a donné l'esclat à l'Antimoine, ç'a esté en rabaissant celuy de la Faculté nostre mere commune.

Non content de calomnier ses illustres confreres, &c. Le dessein de Monsieur Germain, n'a esté de calomnier ses Confreres, mais disant la verité si aucuns sont atteints des deffauts & vices qu'il reprend & blasme à iuste titre, pour s'escarter de la pratique de la vraye & ancienne Medecine, qu'ils s'en prennent à eux-mesmes. Or ie maintiens que c'est mal à propos & iniustement qu'il qualifie ces donneurs d'Antimoine *illustres Confreres*, qui *soustiennẽt l'honneur de la Compagnie*, puis qu'ils la ruinent par leur nouueauté, employant tres-mal cette drogue pernicieuse, & comme telle condamnée par la Faculté.

P. 1. de l'aduis au Lecteur l. 25.

Voicy ce qu'en pensent 61. de ces celebres Docteurs, &c.

P. 6. de cét aduis l. 20.

Si ces Docteurs passent tous pour *celebres*, ie demande en quoy (flateur à gage) la plus part n'ont autre chose qui les rende recommandables que le titre de Docteur de Paris, duquel ils se rendent indignes, ne se ressouuenans du serment qu'on fait passant Docteur, estans deserteurs de la vraye & ancienne Medecine.

P. 3. de la I. Partie l. 7. *Aussi ces grands hommes au lieu de s'en formaliser, &c.* S'ils estoient *grands hommes* & grands Medecins, ils ne seroient attachez à ce party, cét Escriuain les declare tels pour leur grand employ, veritablement la plus grande partie n'ayant aucun employ, sont fort mal qualifiés *grands hommes.*

P. 6. l. 14. *Donnant de l'estime à ceux qui, &c. donnent vne moisson dorée, &c.* Ceux que vous loüez & flattez de faire bien valoir l'Antimoine, ne sont autres que ceux qui luy donnent recommandation & estime contre leur conscience, le preferant aux bons, anciens & salutaires remedes, & ce afin de recueillir vne *moisson dorée*, plus ample que celle des bons & prudens Medecins.

P. eadem l. 19. *Ils en traitent plus grand nombre, & en guarissent dauantage, &c.* C'est se flater beaucoup, disant qu'ils en traittent plus, soit ainsi; mais qu'ils en guerissent dauantage, il n'est veritable, d'autant qu'il en meurt la plus grande partie.

L. 25. *Ialoux de l'auantage de vos Confreres pour la fertilité de leurs champs, &c.* Voila vne flaterie d'escrire que la fertilité de vos champs nous font *ialoux*, il n'y a sujet de jalousie, mais de commiseration de voir que

la

la plus part de ce nombre de *celebres* Medecins, ainsi que les appellez, n'est riche en biens, ny en estime & honneur, ny en gloire, elle est si peu esclatante, que *nostre supplice ne s'y trouue*, comme vous escriuez.

Le sage Medecin le rend salutaire, &c. Le Medecin P.15.l.25. sage ne s'en seruira, puis qu'il est perilleux de soy, n'ayant besoin de la conduite du Medecin, pour faire que de hazardeux il deuienne salutaire, prenant les occasions de s'en seruir à propos, & d'arrester sa violence. Si ces celebres Medecins & grands hommes, autant ambitieux d'honneur, qu'ils sont auares, auoient & sçauoient quelque methode pour arrester cette violence, & prendre les occasions, ils ne l'auroient peu celer pour en tirer gloire, afin d'accroistre nostre supplice.

Auec la mesme candeur que ie desire de vous, &c. Mis P.50.l.1. *en vsage par Medecins intelligens, &c.* Vostre can- L.4. deur est de calomnier & tout mespriser, & enfin de menacer ceux qui oseront vous aduertir de vos esgaremens, & ces Medecins intelligens, tels comme s'estiment vos Cabalistes, les mal traiter, p. 377.

Monsieur Chartier sçauant Docteur, &c. Par l'ou- P.53.l.23. urage on connoist l'ouurier, quelle science & doctrine remarquez vous en cét homme, pour auoir escrit des receptes?

Ceux qui ont cét esprit de discernement, &c. Parlez P.79.l. franchement, l'auez vous iamais refusé à aucun, di- 21. sant, que ne l'auez *administré iamais qu'à bonne enseigne*, ie dis de *la Croix & luminaire*, on vous en a cotté des exemples.

P. 130. l. 7. *Par le sage Medecin, qui fait choix iudicieux, &c.* Ie me rapporte aux non interressez qui liront vostre Liure, si vous y serez reconnu sage; & comment vn choix iudicieux lors qu'on est determiné à vn seul: Or vous estes tellement enyvré de vostre vin, que vous laissez le reste des remedes, que vous fournit cette *boëte de pandore l'Antimoine*, & condamnez les remedes vulgaires, où sera donc ce choix iudicieux?

P. 169. l. 15. 184. l. 22. *Il traite ces plus fameux Medecins d'ignorants, &c.* Cét Escriuain est de ce nombre, auec beaucoup de ieunes gens, lesquels, si on le croit, passeront pour L. 9. les plus fameux, & pour les plus honnestes gens de nostre Corps, p. 185.

P. 193. de la 2. Partie l. 14. *Cette sage assemblée des plus iudicieux, &c.* On vous denie que les sages & iudicieux de nostre Compagnie en soient demeurez d'accord, non plus qu'à present.

P. 201. & P. 202. *Ce digne Doyen dont la capacité & integrité, &c.* I'auois tousiours fort estimé Monsieur de S. Iacques, & outre ces qualitez que vous luy donnez, par sa pieté; neantmoins i'ay eu peine de le deffendre contre ceux qui le soubçonnent, ayant exactement leu & examiné son Doyenné dedans le mesme Registre où est inseré le mien.

P. 204. l. 3 *Ils le font auec plus de prudence, &c.* Si vous entendez par ce mot de *prudence*, la soupplesse par laquelle vous auez loüé ailleurs ces Antimoniaux, *concedo, aliàs nego.*

P. 216. l. 28. *C'est mettre en compromis l'honneur de tous ces grands hommes, &c.* Ie donnes aduis au Lecteur, que cét

Autheur veut seduire, que tous ceux de la Compagnie ne sont de son sentiment, ce qu'il declare, sans y penser, mais auec flaterie contre verité, que la *plus saine partie y a conclu, &c.* Si cét Escriuain (qui se vante des tours de souplesse) veut par la plus saine partie interpreter les plus sains de corps, il pourra se sauuer, puis que ieunes gens suiuirent l'insinuation du Doyen, & non les autres plus sains d'esprit, & plus sages, qui n'ont iamais approuué cette drogue, & encor moins de ce qu'on l'a mis dans le Codex. P. 217. l. 1.

La meilleure & plus iudicieuse partie de la Faculté, &c. Par tels eloges (où vous auez part) vous preconisez vos Approbateurs, qui sont interessez, & ainsi diront ce qu'on desirera pour donner estime à vostre drogue. P. 222. l. 10.

L'Antimoine produit de grands & extraordinaires effets, &c. L'on les doit dire & reconnoistre tels, puis qu'il met fin à toutes les plaintes, en tuant assez prestement. P. 284. l. 7.

L'experience continuelle de ces grands hommes, &c. Il y a plus de la moitié de ceux que vous pretendez faire passer pour grands hommes, lesquels (sans leur bailler la gesne) confesseront n'auoir telles experiences, que vous leur attribuez faussement: mais si ceux qui s'en seruent trop frequemment veulent dire verité, que vous appellez vos plus fameux praticiens en cette page, & declarer les mauuais effets, & pernitieuses suites de cette drogue, ils rabatront en conscience ce que vous recommandez auec trop de chaleur, & d'empressement. P. 356. l. 20. L. 13.

P.360.l.2 *Pourueu qu'il soit employé auec vn esprit de discernement, &c.* Si vous & vos Associez procediez auec tel esprit, vous changeriez de game, & abjureriez vostre nouuelle methode.

P. 377. *Plus fameux Medecins de la Compagnie, &c.* Quoy que cét Escriuain sçache bien que tels titres ne leur sont deus, il les repete si souuent, qu'il croira qu'ils sont veritables, ce que plusieurs ne receuront, se connoissans esloignez de ces aduantages qu'il a encore escrits en la derniere page de son Liure, le desauouë-
P.386.l. penult. ront de ce qu'il les qualifie *Panegyristes de l'Antimoine*, car si forcez par des importunitez violentes, ils ont donné leurs seings, declarans qu'ils ne l'ont reconnu chargé de venenosité, ils n'ont encor donné ces Panegyriques par escrit, non plus qu'approuué ce Volume Satyrique, quoy que cauteleusement cét Escriuain aye apposé leurs noms au commancement d'iceluy.

CHAPITRE V.

Des Gausseries.

LEs esprits raillards qui se plaisent à dire de bons mots par gausserie sont blasmez, & principalement lors qu'ils le font en choses serieuses, ainsi qu'est la Medecine, cét Autheur en a parsemé son Libelle, dans lequel i'ay leu ce que ie vous en represente icy briefuement.

La pratique de l'emeticque ne leur estoit familiere, &c. *P. 2. l. 19.* Dieu soit loüé, ce n'est la moindre vertu de ne se familiariser auec les vices, ces autres Medecins ont en horreur vostre demy poison, duquel ils refuyent la familiarité, qui a esté funeste à vostre *docte & pieux* *L. 28.* *Cornuty*, p. 2.

Il a eu dessein de nous estourdir, &c. Ie ne peux me *P. 3. de l'aduis au Lecteur l. 13.* persuader cela, mais il vous aura reconnu tels, pour estre enyvrez de vostre vin Antimonié, & ainsi vous ne pourrez *parer à ses coups*, comme vous escriuez encor en voulant gausser, l. *eadem*.

On n'en fait pas tant aualer aux criminels, &c. Froide gausserie, & grande simplicité à cét Escriuain, de *P. 4. de cet aduis l. 19.* croire que Monsieur Germain aye beu en vn quart d'heure *seize peintes*, qu'on auroit forcé vn criminel en la question d'aualer promptement, & en aussi peu de temps: Or il le suppose, sauf *l'erreur du calcul*, & continuant cette gausserie il ne croit point

qu'vn malade soit si alteré apres deux purgations, i'en demeurerois presque d'accord s'il auoit pris autre purgation que ce venin. Sans iniurier vostre vin, il se trouue tel en fievre ardente comme estoit celle de Monsieur Germain.

P. 5. l. 10. *L'Antimoine a fait miracle, guerissant deux incurrables, &c.* Cét Autheur & ses complices ayans arraché cette drogue des mains des Charlatans, ainsi qu'il dit, ils ont retenu leurs artifices, faisant passer (deuant les ignorans) pour *incurables*, ceux qui prennent souuent des mains de leurs Compagnons, s'ils auoient continué l'vsage des remedes ordinaires, qu'ils disent vulgaires.

P. eadem l. 15. *Ie doute s'il eust esté plus expedient de demeurer muets, &c.* A moins que d'auoir perdu le sens commun, cét Autheur ne doit point douter qu'il luy eust esté plus expedient, & plus auantageux de s'abstenir d'escrire ce libelle, lequel luy fait perdre l'estime qu'aucuns auoient conceuë de luy.

P. 6. l. 22. *Le reste pour quelques considerations n'a voulu se declarer, &c.* Ils n'ont eu autre retenuë que leur conscience, ayant reconnu la malice de cette drogue; s'il y a autres considerations, c'est qu'ils auroient honte de se voir du nombre de vos approbateurs, ce que plusieurs ont refusé.

P. 1. de la premiere partie l. 13. *Je voudrois bien n'y employer rien qui pût déplaire aux Lecteurs, &c.* Ses Lecteurs seront principalement les Docteurs de l'vn & de l'autre party, desquels il a escrit en la page suiuante: Or escriuant ce libelle, il a voulu plaire aux Antimoniaux, & desplaire aux

Orthodoxes, & ainsi on voit qu'il a voulu gausser escriuant cecy: Or disant en la page 2. l. 24. que c'est vn *coup de Maistre* de n'irriter ceux qui sont contre l'Antimoine, il ne desire donc passer pour Maistre, puis qu'on reconnoist qu'il n'a escrit ce Volume qu'à dessein d'injurier les Orthodoxes, lesquels sont si vertueux qui ne seront *irritez* de ce qu'il escrit pour les fascher. *P.2.l.24.*

Vin empoisonné, venin mortel, &c. Vous pretendez faire rire, disant, les doüaires de ce vin, & tourner en raillerie cette verité, car tant s'en faut que vos *preparations le despoüillent de ses* mauuaises qualitez, elles aiguisent les dents de ce serpent. *P.4.l.12.*

Le bon homme Orthodoxe, &c. Pensant railler vous dittes vray, car il est tres bon, & homme de bien, declarant tres-nettement ses sentimens en vray Medecin, & n'atendez point qu'on parle de vous de la sorte, apres qu'on aura leu vostre escrit. *P. 21. l. vlt.*

En verité bon homme, ce fade narré n'a ny sel ny saulce, &c. Ie ne me rends point caution des discours qu'vn Orthodoxe aura auancés, que vous raillez froidement; mais il sera plutost creu en mentant, que vous disant vray. *P.63.l.2.*

L'Antimoine est vn present venin, violent poison, &c. *P. 80.* Vous croyez railler escriuant cela, mais il est tel veritablement & reellement.

Ce vin n'est plus nouueau, il a eu loisir de cuuer, &c. *P.148.l.9* Il seroit à souhaiter qu'il cuuast tellement, qu'il perdist ses qualitez & substances mal-faisantes.

Nous ne renonçons point au vin de Cos goustant l'emeti- *P.151.l.14.*

que, &c. Celuy-cy fait renoncer à celuy-là, oſtant l'appetit d'en boire auec la vie; l'vn & l'autre eſt bon en cette meſme page; l'vn pour *reparer les eſprits*, l'autre pour les ruiner.

P. 183. l. 28. *Ie les laiſſe à table composer ce different, &c.* Vous auez raiſon de vous en rapporter à eux, ils s'acquiteront mieux que vous de reſoudre les difficultez de Medecine.

P. 231. l. 26 *Encor que le Catholicon aye eſté diſpenſé par les quatres* Nicolas, il ne va du pair *auec l'Antimoine, &c.* Ie vous aſſeures qu'il n'eſt point aſſez ambitieux pour luy conteſter le pas, parce qu'il n'en fait point tant paſſer le pas que cette puiſſante drogue, *nec eſt quod comparetur ei.*

CHA-

CHAPITRE VI.

Des Contradictions.

IL n'y a marque plus aſſeurée de la bonne trempe & ſolidité de l'eſprit d'vn Eſcriuain, ny meilleur moyen de donner eſtime, & croyance à ſon ouurage, que de le voir narrer les choſes naïfuement d'vn ſtile eſgal & veritable, qui ne ſe contrediſe en rien, dautant que les contradictions ſont preuues d'vn eſprit inconſtant, lequel n'eſtant d'accort auec ſoy-meſme, ne pourra s'acquerir credit & croyance en l'eſprit de ceux qui le liront, leſquels auront raiſon de ſe deffier qu'il contienne verité : Sur ce raiſonnement ie demanderois à cét Eſcriuain quelle ſatisfaction il eſpere remporter d'auoir mis ce libelle à iour, farcy de pluſieurs contradictions, que i'expoſeray dans la meſme ſuite qu'il les a propoſées.

L'Antimoine eſt la main droite des Dieux, &c. Ie mets la contradiction en l'effet, car ce titre d'honneur, *de main des Dieux,* eſt iniurieuſement attribué à ce venin mal-faiſant, elles eſtant touſiours bien-faiſantes, or nuiſible & vtile emportent oppoſition. *P. 6. l. 3. de l'aduis au Lecteur.*

Ils ſe ſont contentés d'vn meſpris, &c. Depuis ayant iugé qu'il ſeroit honteux de ſe taire, &c. Vous reconnoiſſez en ces vacillemens de reſolution quelque contradiction ; & parce qu'il eſcrit en ſuite qu'il a entrepris cette commiſſion d'eſcrire, les autres, à rai- *P. 3. l. 10. de la premiere partie l. 21.*

son du grand employ qu'ils ont par l'Antimoine, n'ont eu loisir de le deffendre, & luy ayant esté iugé par le concert de Messieurs les Antimoniaux, auoir la plume mieux taillée & capable de bien escrire (en quoy ils ont esté trompez) & luy a mal reüssi, com-
L. 25. me il l'auoit pressenty, que *s'il eust gardé le silence*, ayant
L. 28. mal remedié à la playe qu'on a faite *à leur honneur.*

P. 17. l. 19. *Ils ont emprunté des foibles lumieres des Anciens, &c.* Cét homme ne rencontre occasion de mordre l'antiquité qu'il ne le fasse, mais si elles sont foibles, pourquoy les produisez vous pour paruenir à vne *intelligence parfaite de ce remede?* accordez vous.

P. 19. l. 28. *Il n'est point croyable que l'Antimoine soit vn plomb, &c.* Il parle à ce Chartier auquel il baille vn coup de foüet en passant, encore qu'il l'aye qualifié p. 53. grand personnage, accordez vos passages Maistre Eusebe, si vous voulez qu'on vous croye sage.

P. 21. l. 1. & l. 4. *On demeure d'accord, &c. Il y a grande apparence qu'il l'a employé, &c.* Il y a grande difference de demeurer d'accord d'vne verité de quelque chose, ou de la dire estre en apparence; & ainsi vous escriuez contradiction parlant de l'Antimoine, comme s'il auoit esté ordonné par Hippocrate.

P. 25. l. 17. *Il est moins malin apres la calcination, &c.* Contradiction entre l'effet & l'escrit; estant crud il n'estoit violent, ny par le vomissement, ny autrement, il n'acquiert qu'apres, & par l'action du feu cette violence, donc mensonge & contradiction.

P. 26. l. 23. *Les medicamens du commun sont plus seurs & innocens, &c.* Il appelle *medicamens du commun* tous autres qui

ne ſont point de l'Antimoine, lequel il a nommé Catholicum mineral, beaucoup plus ſeur que le Catholicum vulgaire p. 231. accordés ces deux voſtres paſſages: Mais pourquoy nous reprocher iuſques aux iniures, que nous demeurons dans l'ancienne methode, puis que ſes remedes ſont *plus ſeurs & innocens?* que les Antimoniaux ne ſont qu'en l'arriere garde, ſelon les ordres que vous donnez, ainſi qu'vn autre Sergent de bataille, laiſſez nous donc *marcher en teſte*, comme vous l'eſcriuez en ce meſme lieu. L. 25.

Les principes Chymicques ne ſont differens de ceux d'Ariſtote, &c. Si vous auiez appris chez Ariſtote que c'eſt que principe, vous changeriez ce iargon: La forme eſt le principe des actions, puis que d'elle les qualitez actiues ſont emanées: Or comment accorderez vous, que le ſel que vous faites principe materiel, ſoit le principe de la vertu purgatiue, ainſi que les Chymiſtes les mieux ſenſez l'ont enſeigné, & en font vne preuue tres-claire, qu'on vous enſeignera lors que vous vous rendrez docile. P. 31. l. 14.

C'eſt à faux qu'on l'accuſe d'eſtre veneneux, &c. S'il ne l'eſt, comment infecteroit il par ſes fumées ceux qui trauaillent ſur ce mineral? pour quoy *ils ſe bandent le nez*, comme vous leur conſeillez en cette page, vous accordez mal vos flutes pour eſtre eſcouté auec agreement. P. 36. l. 5. L. 13.

Vne ſeule priſe d'Antimoine eſt plus effectiue que toute l'ancienne Pharmacie, &c. I'adiouſteray foy à voſtre énoncé, apres que vous aurez examiné & corrigé ce P. 40 l. 20.

que vous auez escrit en vostre seconde Partie de la Colocynthe, la Scammonée, & l'Ellebore; car il y a quelque contradiction.

P.45. l.12. *La vraye marque de venin, c'est ne pouuoir estre changé en nostre nature, &c.* D'où ce Docteur prend il cette marque, si ie la prens pour antecedent d'vn Enthyméme, ie concluray, donc l'Antimoine est vn venin. L.22. Les *Dogmatiques & Paracelsites sont d'accord, &c.* Ils le sont, comme vous & moy le sommes touchant l'Antimoine, que ie maintiens *destructif de nostre nature*, comme vous escriuez en la page 46. l. 3.

P.49.l.17. *Il n'est pas mesme entierement exempt de malignité, &c.* Ie vous renuoye à ce que vous auez escrit en la p. 47. L.25. que ses parties, pour en abolir l'vsage, *le chargeoient de venenosité, &c.* Accordez ces lieux en la mesme page; il n'est seulement *veneneux en ce sens*, mais aussi L.27. *employé hors saison*: Helas! que vos Antimoniaux le rendent donc souuent veneneux pour l'employer de P.50.l.6. la sorte, & ne le mettent en vsage comme *ces Medecins intelligens qui sçauent le prattiquer auec prudence*: Si ainsi estoit ils deuroient en donner les reigles pour nous tirer d'erreur. Mais comment excuser ailleurs cette drogue qu'il escrit en cette page produire son effet, L.14. *auec autant d'effort que celuy des venins.*

P.51. l.3. *Il y a des venins absolument dits, & de medicamenteux, &c.* Telle distinction ne iustifie point l'Antimoine.

P.52.l.16. *Car de vouloir censer l'Antimoine franc poison, &c.* Donc il est poison aucunement, quoy que vous l'ayez tant haut loüé dans ce vostre Volume, pour ce seul point il est plutost declaré par vous-mesme conuaincu de cri-

me qu'il n'eſt iuſtifié : Et bien ie veux demeurer d'accord auec vous qu'il ne ſoit *poiſon malin, au degré qu'eſt l'Arſenic*, neantmoins nous ne l'accuſons point tellement contre iuſtice & raiſon, que nous en deuions eſtre condamnés en l'amende que vous nous faites ſubir par vos ſi frequentes iniures.

Galien & Dioſcoride luy attribuent des accidens funeſtes, &c. Cét Eſcriuain neantmoins cite Gal. p. 54. pour l'excuſer de malignité, & en cecy cét Apologiſte paroiſt autant manquer de memoire, que de iugement: S'il dit pour excuſe qu'il entend parler du Mercure, il ſera accuſé d'eſtre obſcur dans ſes eſcrits, puis que ce qu'il dit en cette page 59. n'eſt point moins relatif à l'Antimoine qu'au Mercure. p. 59. l. 1.

Il eſt mal-aiſé de le dépoüiller de cette vehemence, &c. Et en ce poinct on peut le dire venin ; mais pourquoy voulez vous qu'on l'en depouille ? puis que c'eſt par ce moyen qu'il *s'acquitte mieux de ſon deuoir* que les autres vomitifs, en cette meſme page. p. 66. l. 27 l. 21.

Sans cette violence il ne s'acqueroit point vne eſtime vniuerſelle, &c. Puis que cét homme pretend faire paſſer le vice pour vertu, il ne faut s'eſtonner s'il loüe ce qui merite eſtre blaſmé par les ſages : Or cette violence eſt vn excez, tout excez eſt vitieux, tirez vous meſme la concluſion de ces premiſſes, Monſieur le Philoſophe. p. 67. l. 1.

L'Antimoine triomphe glorieuſement à raiſon de ſa violence, &c. Voila mal debuté, pour le faire triompher tantoſt il renuerſe ſon char triomphant, à raiſon de ſa violence, liſez ce qu'il a eſcrit en la p. 26. qu'il faut p. 69. l. 28

preferer les remedes doux, & icy il declare qu'il en
P.76.l.10. tire *sa gloire d'estre violent*; neantmoins il l'excuse, mais froidement, en disant que *c'est de la violence du*
L.12. *mal & non du remede que procede ce desastre*, sans qu'il l'excuse absolument, ains il l'accuse tacitement sans dessein, disant que l'Antimoine n'en est l'autheur principal, donc il y contribuë en quelque façon, & ainsi *pugnantia loqueris*, qu'il *est innocent* & *autheur du mal*.

P.78.l.27. *L'Antimoine n'a aucunes qualitez nuisibles, &c.* D'où procede donc sa violence, qu'en plusieurs lieux vous auez blasmée?

P.80.l.1. *Ils ont recours à vne malignité imaginaire qui n'est qu'en puissance, &c.* Ce nouueau Philosophe a des imaginations bien creuses, disant imaginaire ce qui est en puissance; il ne considere point que reel est opposé à *imaginaire*, actuel à ce qui n'est *qu'en puissance*, & qu'estre en puissance dans vn sujet, est vn estre reel, & par consequent imaginaire & en puissance ne doiuent estre confondus: La vertu purgatiue dans le Sené, l'Emeticque dans vostre drogue, la Causticque au Ranuncule, encor qu'elles ne soient reduites en acte, neantmoins elles y sont reellement, & non par imagination, ce que les mauuais effets de vostre Antimoine declarẽt trop nettement pour en douter.

P.89.l.4. *Ils le refusent plus qu'ils ne l'accordent, &c.* S'il est bien-faisant aux sains & aux malades, page 73. pourquoy le *refusez-vous*? en ce poinct vous estes reconnu Medecin plein de soupplesse, comme vous l'escriuez page 79. plutost que charitable.

Il eſt incompatible qu'il ſoit purgatif & venin, &c. P.97.l.23.
Pourquoy? puis que vous auoüez l'arſenic venin, lequel purge, donc voſtre incompatibilité s'en va en fumée; vous le publiez hautement pour purgatif, & ſans y prendre garde vous l'auez pour ſa violence reputé venin, accordez vous auec vous meſme.

C'eſt choſe abſurde de rechercher és mineraux ſubſtances douces, &c. P. 107. l. 19. Ils ne ſont donc ſi ſeurs, & ne doiuent eſtre preferez aux autres remedes, ainſi qu'ailleurs vous leur donnez cét aduantage.

La vertu purgatiue eſt dans le ſel volatil, &c. P.110.l.24. Accordez cecy, auec ce que vous auez eſcrit en la page 108. que la vertu vomitiue de l'Antimoine eſt dans le Mercure.

Il y a vanité de trop exalter l'Antimoine, &c. P.112.l.19 Cét Eſcriuain enfin reconnoiſt ſa faute d'auoir mis cette drogue au delà de tous les remedes, le publiant vne *des colomnes d'Hercule.*

Le ſel eſt purgatif de ſoy, &c. P.115.l.27 Et peu apres il eſcrit que la vertu purgatiue deſpend des eſprits, & par conſequent le ſel n'eſt purgatif de ſoy; mais ailleurs il a dit que le Mercure eſtoit le principe où reſidoit la vertu purgatiue, & que le ſel n'eſtoit purgatif que par irritation.

L'Antimoine eſt chargé d'opprobre, & trahy par ceux de ſon party, &c. P.117.l.14 Comment oſez vous donc le preferer à toutes ſortes de remedes?

Operations que i'obmets, ainſi que ſes faux eloges, &c. P.129.l.1. Vous auez la contradiction tout à plain, liſant cette page, où il releue par des loüanges trop affectées ce

demy poison, s'il ne l'est tout à fait.

P.130.l.18. L.21. *L'Apostre veut qu'on esprouue tout, pour suiure ce qui est bon, &c.* Que ne suiuez vous donc son conseil, ainsi que font nos plus sages Docteurs, & quittez cette drogue, puis qu'elle vous est tellement suspecte, que vous donnez aduis qu'on ne s'en serue qu'apres les autres remedes ordinaires.

P.eadem l. vlt. *Il se plaint de ce que nostre ancien fons de Medecine deperit, &c.* Si cét homme n'estoit dissimulé, mais qu'il agit comme il parle, ayant fait reflexion sur ce qu'il escrit, il quitteroit ces nouueautez, & feroit luy-mesme recherche des bons remedes approuuez par nos Anciens, auant qu'auoir recours à ces drogues malfaisantes, ce seroit agir en conscience de conseruer nostre *ancien, fonds* que vous auez mesprisé & traité d'injures.

P.132.l.1. *Ils ont des agreemens autant que les autres sont desagreables, &c.* Comment pourrez vous estre creu apres les auoir descriez comme malins pour leur violence? & pour ce sujet vous en auez desconseillé l'vsage qu'apres les remedes ordinaires; s'il guarit promptement, seurement, & agreablement, ainsi que vous escriuez page 40. pourquoy en parler de la sorte?

P.144.l.6 *On ne s'en sert point dans les dyssenteries, &c.* Accordez cette page à la 141. où vous asseurez que cette drogue est propre pour toutes les parties, puis que les intestins siege de la dyssenterie sont parties, vous escriuez contradiction.

P.147.l. vlt. *Ce vin nouueau, &c.* Et *la page suiuante 148. il n'est plus nouueau estant en perse il y a plus de cent ans.* Accordez

dez vos contradictions ſi manifeſtes, qu'on s'en eſtonne.

Les Modernes ont fait ce vin Antimonié, &c. S'ils ſont Modernes, comment peut il cuuer depuis plus de cent ans? P.149.l. penult.

Le vin repare le debris des eſprits vitaux, &c. Ie le dis auec vous, pourueu qu'il ne ſoit infecté de ce poiſon, lequel donne le plus grand eſchet à ces eſprits, ſa ſtipticité imaginaire ne peut l'empeſcher, ainſi que vous auez eſcrit page 109. P.150.l. 28.

Le vin deffend les parties nobles des qualitez nuiſibles de l'Antimoine, &c. Donc vous y reconnoiſſez à preſent quelque malignité, que le vin peut corriger eſtant mixtionné auec voſtre ſaffran, il luy ſert de vehicule ſeulement, n'eſtant aſſez puiſſant pour retenir ce diable de malfaire. P. 151. l. 23.

Les effets de l'Antimoine ſont preſque touſiours ſemblables, &c. Ie les crois touſiours funeſtes & violents, mais vous n'eſtiez de pareille croyance ailleurs où vous auez eſcrit qu'ils ſont forts diſſemblables, que tantoſt il eſt violent, autre fois qu'il ne fait rien. P.153.l.3.

Les eſprits Arſenicaux formidables aiguiſez par le feu, &c. Par meſme raiſon il attiſe, & aiguiſe les eſprits d'Antimoine, puis qu'auant qu'il eut eſſayé le feu, c'eſtoit vne maſſe ſans action vomitiue. P.159.l.4

Si l'Antimoine eſtoit remply d'eſprits Arſenicaux, &c. Ils ont eſté ainſi nommés par Orthodoxe, parce qu'ils approchent de la malice des eſprits de l'Arſenic. P.161.l.21.

La calcination ou fuſion d'Antimoine ne deueloppe ces P.163.l.18

esprits, &c. Par quelle autre voye le verre de ce mineral est il fait, lequel vous refuyez comme malin, & vous arrestez à vostre saffran, qui sont esclos d'vn mesme principe malicieux. Vostre excuse du meslange de regule auec l'estain est friuole.

P. 170. l. 15. *La chaleur ignée est la clef de la Chymie, &c.* Adjoustez accompagnée de seicheresse, puis que la chaleur ignée, par laquelle on fait l'ébullition de l'Antimoine, n'ouure point cette boëte de Pandore, & en effet vous auez bien nommé ainsi vostre Antimoine, sans y penser, car là sont r'enfermés beaucoup de maux, ou plutost malefices.

P. 171. l. 11 *On en viendra à bout par diuerses lotions, &c.* Si le feu n'y auoit imprimé, communiqué ou découuert quelque malefice, comme cy deuant vous auez contesté que non, pourquoy telles lotions?

P. 176. l. 4 *Il acquiert par les operations des vertus singulieres, &c.* Donc le feu donne, ou decouure ce qu'auant la calcination ou dissolution l'Antimoine n'auoit point, qui est contre ce que vous auez peu auparauant enoncé.

P. 180. l. 4 *Le feu consomme les humiditez Sulphurées & Mercurielles, &c.* S'il s'y en recontre, vous auez asseuré cy-deuant qu'il n'y en a point, comme aux mixtes qui ont eu vie..

P. 184. l. vlt. *Contre la bonne & ancienne methode, &c.* Comment peut elle estre bonne & ancienne? puis que l'ancienne routine & scrupuleuse est condamnée en la page 14.

P. 188. 189. *Il nomme la Faculté pour terminer le different entre les*

deux partys, &c. Mais inutilement, puis qu'il declare en la page suiuante, *que l'affaire est terminée sans voye d'appel par l'arresté* d'icelle, il y a quatorze ans: L'appel comme de faux aura lieu. L. 17.

L'Antimoine est placé es dispensaires de diuerses Facultez il y a 80. ans, & par Brassauol il y a plus de cent dix ans, &c. Si dés ces temps là l'Antimoine est vniuersellement connu, pourquoy voulez vous persuader qu'il fust ignoré en 1566. par nos Docteurs qui le iugerent veneneux, & le condamnerent comme tel par vn Decret authentique, auquel vous auez desnié ce titre, & qu'il ne soit qu'vne Sentence, à quoy i'ay respondu cy-deuant. P. 206. 207.

La nature a iudicieusement prattiqué la constitution des organes, &c. La purgation ne reüssit si la nature n'est de la partie, &c. La nature ne peut *estre de la partie*, lors qu'on abuse de ce qu'elle a *iudicieusement* (comme vous escriuez) *pratiqué*: Or abusant du ventricule qu'elle auoit destiné pour la coction des viandes, pour y descharger les excremens, c'est renuerser son œconomie, ce que vous faites sans iugement par vostre Antimoine. P. 241. l. 10.

Ces parties sont interessées lors qu'on fait vomir, &c. Iamais on ne vomit qu'elles ne souffrent, puis que tout vomissement est symptome, & principalement celuy que vous prouoquez par vostre drogue. P. 242. l. 17.

Les temps differens des maladies nous instruisent, &c. Vous n'estes appellez du commancement de la maladie, pour donner vostre drogue, ny encor moins au declin (si ce n'est du malade) les plus legeres P. 244. l. 11.

estans alors suffisantes, donc quand la donnez vous? C'est lors que la violence du mal presse, en sorte que les assistans sont estonnez & en crainte, ils recourent à ce puissant remede, assez puissant de vray pour les deliurer de tous maux, leur ostant la vie.

P.245.l.1 *Le mouuement des humeurs nous reigle, &c.* Tout mouuement d'humeur n'estant entrepris & reglé par la nature, mais souuent estant symptomaticque, ne *doit nous reigler*, ains au contraire on doit s'opposer à celuy-cy, puisque la *marche de ces humeurs n'est point iu-*
P.246.l.13 *dicieuse.* Piece de gazette tres-inepte, comme si les humeurs se remuent auec iugement.

P.247.l.1 *Si les humeurs grossieres se portent en haut, &c.* Il veut qu'on n'entreprenne rien que sous les ordres de la nature, laquelle souuent est tellement accablée, qu'il n'y a ordre ny conduite de sa part, ains le tout est symptomaticque; mais de grace dites nous par quelle loy de nature dans les assoupissemens vous procurez les vomissemens par vostre furieuse drogue, sans y estre inuités par nausées aucunes, ny sousleuemens de cœur és fiévres malignes, ce que vous pratiquez en toutes rencontres?

P.251.l.20 *L'Antimoine fait deriuation du mesentere de la poictrine, & du cerneau, &c.* Maistre Eusebe vous corrigerez vostre escrit lors que vous aurez appris ce que c'est que deriuation, & que vous ne la confondrez point auec la reuulsion.

P.262.l.7. *Il n'importe pour vne purgation legitime, &c.* C'est renuerser totalement la vraye pratique de Medecine, & mesme ce qu'il a escrit cy-deuant de la coction des humeurs.

Le Medecin conjoinctement auec la nature abbatuë, &c. Puisque la nature est *abbatüe*, le Medecin ne peut se joindre à elle, n'agissant pour estre trop embarrassée; alors ils donnent leur emeticque hors saison & raison. P. eadem l. 24.

Les medicamens vsitez par Hypocrate estoient nuisibles, &c. Si son Tetragone estoit l'Antimoine, & que cestuy-cy fust bien faisant, pourquoy l'auroit il obmis pour employer ceux qui sont cottés en cette page, que vous reconnoissez mal-faisans. P. 264. l. 24. P. 277. l.

Ces Sectateurs de l'antiquité, &c. Accordez cecy auec ce que vous auez escrit en la page 277. contre l'insolence de ceux qui mesprisent l'antiquité; on reconnoit de cecy, & de ce que vous auez escrit ailleurs que vous n'auez soin ny soucy de nouueauté, ny d'antiquité, pourueu que vous fassiez triompher vostre venin, à quoy vous n'auancez guere. P. 279. l. 28.

Il faut auoüer que l'Antimoine est court és maladies spirituelles, &c. Quel terme de Gasette? on dit vne chose courte qui ne peut arriuer au but qu'on s'est proposé: Or cette drogue emportant les humeurs auec violence, comment sera-t'elle courte, à l'esgard des esprits qu'elle dissipe? P. 291. l. 3.

L'Antimoine combat les maladies des parties chargées d'humeurs, &c. Si *elles ne sont alterées dans la iustesse de leur temperament, &c.* Or le plus souuent *telle iustesse est alterée* par la surcharge des humeurs, & ainsi vous ne concluez rien; car en tel cas il faut l'Antimoine, & il ne le faut point. P. eadem l. 5. L. 9.

Le temps le plus conuenable est l'accroissement, &c. C'est P. 309. l. 8.

le contraire de ce que vous auez escrit cy-deuant, qu'il faut euacuer, ou au commencement ou sur le declin, tirant vos *coppies sur le modelle de la nature*, ce sont vos elegances p. 262. Or en l'accroissement c'est multiplier les trauaux de vos malades.

P.315.l.28 *Il n'est point d'aduis de purger la bile par haut, &c.* Par où donc, accordez cecy, auec ce que vous auez escrit en la page 311. estant subtile & volatile, vous la vuidez par là.

P.317.l.4. *La quarte ne doit estre irritée par fortes medecines, &c.* Vous n'en reconnoissez point de plus puissantes que vostre vin, lequel vous conseillés sur la fin de cette page, n'y en ayant point qui *la domptent plus seurement.*

P.332.333. *Il desconseille son emeticque aux inflammations des yeux, &c.* Fondé sur l'authorité d'Hipp. *l. de Loc. in homine*
Nota. crainte de porter dauantage les humeurs sur les par-
L.15. ties affligées, mais il faut les detourner comme la vraye methode le requiert p. 333. Si cét homme sans memoire, autant que sans iugement, se fust resouuenu de ce passage, il n'auroit escrit qu'aux affections Comateuses son remede est souuerain; ie luy demande si le cerueau ne merite point autant que les yeux qu'on esuite de le remplir par cette drogue? ie crois qu'il pretend conseruer des yeux independans de la teste.

P.342.l.19 *Vsons sobrement de l'Antimoine, &c.* Cét Escriuain *sapit ad sobrietatem*, lequel cy-deuant l'a recommandé en toutes rencontres, sans auoir esgard si les humeurs estoient cruds ou cuits; en cette mesme page,

l'Antimoine *est vn grand remede, estant manié par vn bon Medecin*, (adjoustez comme vous) afin qu'il ne produise iamais mauuais effets, comme vous escriuez: mais parlant en bonne foy d'Antimonial, ne tenez vous point mauuais effets la mort qui ensuit. Or sans grans frais on fera information & preuue que plusieurs sont morts apres auoir pris cette vostre drogue. L.24.

Le cholera n'est hors la censiue de l'Antimoine, &c. Si on vous croit on estendra son domaine, tellement que toutes maladies seront de sa mouuance; mais s'il est nuisible p.346. au hocquet qui procede d'inflammation, à plus iuste titre on le deniera dans le *cholera*, lequel est le plus souuent auec inflammation du ventricule. P.349.l.1

L'Antimoine n'est point conuenable en la palpitation de cœur, si on y reconnoit vne intemperie considerable, &c. Ie vous coniure de faire reflexion sur ces discours, afin que vous soyez plus retenu de le bailler dans les fievres ardentes, & malignes, lesquelles ne sont exemptes d'intemperie tres-forte. P.357.l.22

Il prefere les purgatifs par bas és suffocations de matrice, crainte de les accroistre, &c. Ie maintiens qu'il auroit eu plus grande raison de le denier en l'Apoplexie, en laquelle il l'a fort recommandé dedans ce Volume. P.370.371

CHAPITRE VII.

Des pieces de Gazette.

CEt Autheur n'a rien oublié de ce qu'il a estimé pouuoir seruir à la Iustification ou Triomphe de son Antimoine; car y ayant employé mensonges, calomnies, &c. enfin il y a adjousté ce qu'il a creu estre le plus conuenable pour son dessein, des vieux lambeaux des Gazettes de feu son pere, & quelques pieces de reserue des Conferences du Bureau d'Addresse. Il commence sa premiere Partie par vne pareille entrée qu'on remarque d'ordinaire au commencement de ses Extraordinaires.

P1 de la 1. part. *Vn grand Orateur trouué à l'écart, &c.* Si Maistre Eusebe a eu pretension de se faire connoistre, en dressant cette Satyre, grand Orateur, pour persuader que l'Antimoine est vn souuerain remede, au moins il se fait remarquer pour vn grand jaseur, y glissant diuerses pieces pour diuertir son Lecteur: mais si à l'exemple de cét Orateur Athenien il se fust retiré chez quelque vray amy, & luy eust communiqué son dessein, & ce qu'il meditoit, il l'auroit destourné de traitter cette matiere, où bien il luy auroit fait rayer les calomnies, mensonges, boufonneries, &c. lesquelles sont la plus grande partie de ce volume.

Ils chasseroient volontiers de leur Escole, à l'imitation de ces peuples de Carthage, &c. Ils feroient justice, & suiuroient en cela les Decrets de la Faculté & ses exemples, laquelle a condamné cette drogue funeste, chassé de l'Escole Maistre Pierre Paulmier, vn de ses Docteurs, & conclu que tous autres seroient rayez du Catalogue des Docteurs qui auroient quelque familiarité & hantise auec la Violette Quercetan, ou auec Maierne Turquet, celuy-là ainsi que ceux-cy se seruans de l'Antimoine, lesquels sçauoient *appriuoiser ce Lyon beste farouche* (s'il le peut estre) plus adroittement que vous & vos associez, ce qu'on peut reconnoistre par les Liures que nous auons encor d'iceux : Et bien apres auoir entendu ces veritez, ne meritez vous pas auec vos supposts ou associez de receuoir le chastiment pareil à celuy que le Villageois decerna *contre Aristides*, sans le connoistre, mais pource qu'on le nommoit *le Iuste*, quoy qu'il y aye grande difference entre ce Iuste & vos Antimoniaux. P.4.l.12.

C. Furius Cresinus, ce bon Laboureur, accusé, &c. *Ainsi les Medecins qui sçauent vser prudemment, &c.* Vostre analogie est vitieuse en ce que cét homme trauailloit serieusement & en homme de bien, sans nuire à personne, il rendoit son champ fertile par son trauail, & vous autres estes fort éloignez des bonnes intentions de cét homme, car vous n'auez aucune consideration ny retenuë de ne violenter ou blesser sains & malades par vostre malicieuse drogue, vostre seul but & de vos confederez est de P.5.l.13.

fertiliser vos champs, c'est à dire de remplir vostre bource : c'est dequoy se vantent souuent & hautement les principaux Antimoniaux.

P.6.l.4. *Comme la Reyne Olympias, &c.* Il faut vous croire *ensorcelez* d'auoir de l'amour pour l'Antimoine, lequel n'est semblable à cette *ieune Thessalienne*, la beauté de laquelle auoit charmé Philippes: mais celuy-cy n'a aucune beauté, quoy que vous y reconnoissiez des brillans, ny aucune bonne qualité ny effects salutaires: car ouurant le sein de vostre Antimoine (comme vous parlez en cette page de Roman) on n'y rencontre que fumée & malefice.

P.7.l.6. *Elle met la premiere pierre à son Temple, &c.* Il ne faut s'estonner si ce Temple que vous pretendez bastir *à la vertu & honneur de l'Antimoine*, n'aura aucun agreement ny chose qui puisse le recommander, puis que l'enuie en est reconnuë par vous mesmes l'Architecte; les fondemens & materiaux de cét edifice ne seront autres que les pernicieux effects de ce venin: vous & vos asfecles en estes les manouuriers qui fournissez ces materiaux; On iugera de vostre Galimatias quels seront ces Temples Phanaticques & Chymericques, & quel auantage vous pouuez attendre de proposer telles pieces de Gazette & pures niaiseries.

Ce bon Tribun du peuple Romain, &c. La differen-
P.9.l.25. ce est grande entre ce bon personnage & les Antimoniaux de vostre sorte, celuy-là estant releué par ses bonnes actions ne vouloit estre caché, mais de-

stroit qu'vn chacun peust le voir, n'apprehendant vergongne ny reproche: mais au cōtraire vos actions sont blasmables estans contre la charité & la raison, en ce qu'elles ruynent ceux à qui vous faites aualler vostre drogue nonobstant les sagés aduertissemens des Orthodoxes & les Decrets de nostre Faculté.

Le sage Capitaine, &c. Cette page est remplie de pieces de Gazettes: Quel rapport entre vn sage & cét Escriuain, lequel n'est tel qu'il croit se dépeindre, selon *Gorgias Leontin*, n'ayant courage ny prudence, mais plustost temerité & vanité, & par consequent ce Iacquemar est fort éloigné de ce *symbole de la Prudence, la Mineruе*, dans Philostrate. On luy denie encor auec justice qu'il ioüe, comme il dit, le *personnage d'Argus*, estant tellement enfumé de ce venin qu'il ne luy reste que deux yeux qu'il doit craindre de perdre estans assez foibles. On ne luy conteste point les honneurs qu'il pretend d'estre *vn Briarée*; car de vray il ioüe de toutes mains pour faire aualler son vin emeticque: mais elles ne sont semblables à celle de *Moyse*, qu'il dit auoir esté *pesantes*, c'est à dire, qu'il ne les employoit qu'en temps & lieu necessaire, au contraire ce pretendu Briarée, ayant les mains autant legeres que l'esprit, il les employe trop souuent sans iugemēt, ses miracles en font foy. *P. 13. pleine de Gazettes.*

Timanthe ce fameux peintre, &c. La reduction de cette fable est fade & friuole: mais il faut que cét Escriuain mette au vent tout ce qui luy vient en phantaisie. *P. 15. l. 4.*

P. 17. l. 3. *Comme Pyrrhus ne pouuoit souffrir, &c.* Ce champion deffenseur de l'Antimoine croit par ses *fanfares* auoir droit de suffrage au iugement de l'Antimoine, ou plustost d'y prononcer en Legislateur, & neantmoins demeurant dans ses termes il ne doit paroistre en cette affaire *importante* où il y va de la vie des hommes, puis qu'il n'est de ceux qui manient cette drogue de longue-main, n'en ayant exacte connoissance, comme on le remarque dans ses escrits.

P. eadem l. 16. *Plusieurs se seruent de cette drogue comme on fait des montres, &c.* Il seroit à desirer que vous n'en abusassiez point dauantage, & que vous fussiez content de contempler ces noires fumées qui paroissent en la preparation de vostre Saffran, sans l'employer en toutes rencontres comme vous faites, & en cela on reconnoist vostre ceruelle n'estre mieux montée que ces montres lesquelles trompent ceux qui les regardent pour sçauoir l'heure.

P. 19. l. 4. *L'Antimoine paroist trauesty sur le theatre, &c.* Il m'a remis en memoire Gaultier Garguille & Guillot Gorju, disant ce mot de theatre: mais comment ose-t'il loüer cette drogue pour estre *vn Prothée*, c'est vne des raisons, outre sa malice & violence, pourquoy les vrais Medecins en refuient l'vsage, sur ce qu'elle agist auec telle incertitude qu'elle n'a quelquefois aucun effect, mais trop souuent elle fait surpurgation.

P. 41. l. 6. *Le Poëte Sophocle prioit qu'on ne luy fist point de mal pensant le sien, &c.* Cét aduertissement deuroit vous

retenir, & empescher de donner ce venin, lequel on reconnoist manifestement renouueller les maux & souffrances de ceux à qui on le baille; quoy que vous vous vantiez de faire des *coups de Maistre, & de le porter si iuste qu'il ne déploye son impetuosité que sur la maladie*: c'est vne furieuse beste que vous ne pouuez regler ny retenir non plus qu'vn cheual fougueux débridé.

La dépoüille d'vn remede Antimonié, &c. Nous souf- P.41.l.8.
fririons l'estime en laquelle vous auez cette drogue si sa dépoüille n'estoit que cette matiere en petit *volume*, (comme vous parlez) Il me semble que vous, qui faites vanité d'vne eloquence Françoise, auriez mieux parlé disant *la dépoüille*, par le remede Antimonié, *& non du remede Antimonié*. Si ce poison n'auoit autre dépoüille que la descharge de matieres on la supporteroit nonobstant sa violence: mais sa plus ordinaire dépoüille est le cadavre resté sur le grabat, l'ame s'estant enuollée par ce venin en l'autre monde. Ie suis saisi d'estonnement que vos Antimoniaux ne quittent cette damnable methode, faisant reflexion sur telles dépoüilles.

Il est du droit des gens de ne disputer le domaine, &c. P.44 l.16
Nous ne vous disputons point la possession de cette drogue, nous l'auons en horreur comme le demon: mais par le droict de charité Chrestienne nous souhaitons auec passion qu'elle soit rayée du Catalogue des Remedes, auec deffences de la mettre en vsage sur peine de punition.

C'est vne piece cachée qui ne paroist que sous le voile, &c. P.54.l.2.

Ie demande à ce nouueau Philosophe, qui se vante d'auoir vn esprit de *discernement*, comment il veut qu'on discerne *les atours dont est voillée la forme essentielle d'auec les accidens ;* Des paroles de cét Escriuain on collige qu'il veut aussi bien changer la Philosophie Ancienne & receuë par tout, qu'il pretend changer la vraye Methode de prattiquer la Medecine; il veut qu'on reconnoisse trois estres, la sub-
L.22. stance, ses atours, & ses accidens, de ce qu'il escrit qu'elle est sous le voille des accidens & *autres atours*, comme si ceux-cy estoient d'vne autre estoffe que ceux-là. Ie luy accorde ce qu'il escrit en cette pa-
L.penult. ge, qu'on iuge de l'Antimoine par ses effects, il est vray qu'on le condamne comme poison pour ses malheureux effects, que cét Escriuain par sa veine d'escrire plus que nerue-sienne (laquelle a fait tres-saillir de joye ces grands hommes Illustres Antimoniaux) tasche d'adoucir, declarant que ce *sont productions ecloses du sein de sa forme.*

P. 7. l.9. *On creut Germanicus empoisonné, &c.* Ie n'acquiesceray point à cette experience que ie n'ayes essayé si le cœur d'vn homme tué par l'Antimoine ne brûlera point. Ie ne parleray comme vous, s'il *resistera aux flammes*, comme si les corps non inflammables sont incombustibles, comme vous faites dire *à Auicenne*, que le cœur d'vn homme tué par poison est tellement *desseiché ou congelé* qu'il reste incombustible. Ie doubtes que vos compilateurs ne vous ayent trompé dans cette citation.

P.65.l.12. *On ne peut luy refuser les honneurs que Protarque, &c.*

Si les honneurs luy sont deubs pareils qu'à *ces pierres des autels*, c'est parce qu'il enuoye hors de ce monde vers les Dieux souuent ceux qui s'en seruent. En cette mesme page, il luy est glorieux d'estre employé aux *occasions importantes*, ce luy seroit gloire si il y reüssissoit bien & sans nuire : mais il est employé seulement par gens sans ceruelle & Empiriques, & non par les bons Medecins, qui le rebutent, & ainsi il ne passera pour *glorieux*, mais sera mesprisé comme tres-pernicieux. L. 21.

Les Tartares, &c. Cét homme est d'vne si facile croyance qu'il adjouste foy à tout ce qu'on escrit, soit bourde ou non : quelle apparence que le poison deuienne plus malin pour estre mis dedans le cœur d'vn mort ? La page suiuante ainsi que celle-cy est remplie de niaiserie, qui ne concluent quoy que ce soit à la descharge de l'Antimoine, accusé de venenosité. P. 67. l. 15.

Cette qualité ne manqueroit à s'éclore, &c. Puis qu'elle cause la mort tres-souuent, il est infaillible que cette *qualité meurtriere est éclose.* Le reste de cette page & la suiuante sont remplies d'vn galimatias de Gazette tres-fat & badin. P. 71. l. 4.

Ie suis contraint de les enuoyer au moulin, &c. Vous deuez marcher deuant pour monstrer la route : car de ces bestes qu'on employe pour aller au moulin la mieux dressée conduit les autres. Ce conte est jugé facetieux par cét Escriuain, autant subjet à caution de la verité des choses qu'il narre que fust jadis son pere dans ses Gazettes : mais ce qui me fait P. 72. l. 11.

entrer en deffiance de cét enoncé, est que Monsieur Moreau n'employe point cette drogue au traictement des pauures de l'Hostel-Dieu ; mais ie dis dauantage, qu'il n'est vray semblable que l'Apothicaire de ce lieu laisse ainsi ses drogues à l'escart.

La p. 73. *est remplie de fatras, qui ne merite response, comme d'vn Lysis, d'vne vieille de Sextus,* des peuples d'*Æthyopie, &c.*

P.76.l.25 *Le tonnerre accusé d'vne bourse couppée, &c. La mousche d'Esope, &c.* Telles bagatelles sont les authentiques preuues de la solidité de l'esprit de ce iustifiant l'Antimoine. Le Lecteur iugera si ces fades & sotes pieces y contribuent non plus que les Histoires qu'il cite des Epidemies ; & encor és pages 77. & suiuantes il entasse des Fables pour donner iuste grosseur de Volume à son Liure, ce qui le rend ridicule & luy fait meriter le surnom ou agnon qu'il escrit de Calphurnius en la page 84.

P.88.l.14 *Chacun a droict de prononcer en cette cause, &c.* Escriuant cecy vous prononcez vn Iugement contre vous mesme, qui nous auez donné tant d'injures, pour, en parlant en bonne conscience, auoir dit que l'Antimoine estoit vn venin, ce que nous auons peu dire puis que vous, Monsieur le Legislateur, auez permis de *prononcer en cette cause ;* Mais L. vlt. pensez-vous beaucoup l'authoriser disant en cette page, que plusieurs veulent obliger les Medecins à leur en donner ? Telles gens deuroient estre aux Petites Maisons, ou ils meritent de perir par cette drogue, ainsi qu'il arriue souuent.

Il n'y auroit presse à le demander s'il laissoit, &c. Voila P.89.l.8.
de foibles moyens de justification, puis que le vulgaire ignare se porte à la nouueauté, y estant inuité & persuadé par vos cabalistes qui leur promettent des merueilles.

Ce qu'il rapporte de Thucidide, &c. Et d'vn Somnambule, &c. Ne sont que marques de foiblesses d'esprit, P.94.l.11 L.28.
tant de cét homme-cy & des malades desquels il escrit; s'il n'auoit l'esprit malade il n'auroit fait telle rapsodie de pieces de Gazette, lesquelles dégoustent de la lecture de son libelle.

L'asne de Dioscoride, &c. Voicy vne froide bouf- P.95.l.28
fonnerie & mensongere, car cette bourde n'est de Dioscoride, mais elle est de Mathiole dans le Com. sur le *Chap. de Cicuta.* Vous vous laissez souuent surprendre par ceux qui vous fournissent vos citations & memoires, sans vous donner la peine d'aller les verifier, & ainsi vous trompez vos Lecteurs de bonne foy.

Il faut que le triage soit fait auant l'euacuation, &c. P.96.l. vlt.
La perturbation criticque est vn effort de nature laquelle se conduit sagement, mais vostre Antimoine renuerse tout contre raison & nature; cecy n'a esté mis en ce lieu que comme vne fleurette de son eloquence.

La charmante Phyrné accusée, &c. Vous au contraire P.102.l. 24.
découurant *le sein*, ou plustost ouurant l'interieur de vostre Antimoine, l'on y trouue dequoy le faire dauantage blasmer & plus rudement condamner.

P.103. *Deiotare & Vulcan*, sont pures niaiseries de Gazette, comme elles ne concluent rien, aussi ne meritent-elles aucune repartie.

P.108.l.8. *L'experience & la raison, deux balances des facultez, &c.* Il faut luy laisser passer ces termes de Gazette, pour luy declarer qu'il est conuaincu tant par l'vne que par l'autre : On remarque chaque iour par les mauuais effects sa malice, & ainsi l'experience confirme ce que la raison enseigne. Or ce qu'il propose des principes Mercure & Sel, il ne les a bien pesez dans ces balances, veu que les qualitez qu'il recherche ne sont dans ces principes comme il les enonce, ce que ie luy ay dit ailleurs.

P.118.l.1. *Comme ceux qui vont à la découuerte des Terres Neufues, &c.* Ces personnes trauaillent pour le public & en meritent loüanges: mais au contraire les Chymistes doiuent estre blasmez de découurir tant de malefices par leurs *nouuelles chymeres*, comme vous escriuez en cette page, ils ont ruyné la vraye & bonne Medecine. & destournent la ieunesse d'y faire progrez & auancement.

l.18

P.129.l.8. *Ils sont aussi ridicules qu'vn Historien, &c.* Ils sont beaucoup moins ridicules que vous, de rehausser tellement par éloges vostre vin emeticque, lequel ny en preparation, actions, ny effects, ne doit entrer en comparaison auec les remedes que ces curieux Chymistes preparent, que vous improuuez, d'autant que leurs preparations & administrations demandent de l'industrie & de l'attention plus que vous n'en auez.

Ne ressemblant à ce Dieu de l'antiquité, &c. On descriuoit ce Dieu entre le bien & le mal, lesquels il versoit également : mais auec vostre Antimoine vous ne faites que du mal. P.130.l.11

Le Roy Agesilaus, &c. Voicy dans cette piece de Gazette vn traict de vanité ordinaire de nostre Escriuain, se persuadant estre des plus experts, en quoy il paroist ridicule deuant ceux qui le connoissent. P.131.l.4.

Le Poëte Alexis cherchoit le vin vieil, &c. Ce n'est point par delicatesse que nous fuyons ce vin pour estre trop fumeux, mais parce qu'il est trop furieux, à raison du mélange de vostre drogue : Enfin sans se resouuenir de ce qu'il a escrit ailleurs, que ce vin estoit nouueau & qu'il ne pouuoit estre condamné par nostre Faculté, ny en consequence par le Parlement 1566. leur estant inconnu, à present il change d'aduis, disant qu'il y a *plus de cent ans qu'il est en perce.* P.148.l.3. L.10.

Le vin de Rhodes & de Cos, &c. A quel propos cette piece de Gazette, si ce n'est pour donner à connoistre vostre yurongnerie en beuuant le bon vin, & donnant aux autres cét Antimonié, ce qui fait qu'ils renonçent au pain aussi bien qu'au vin perdant la vie par ce venin, auquel vous dites *gouster par fois.* Ie doutes si vous y retournerez pour vne seconde fois ayant esté si mal-traicté la premiere, & si rudement qu'on s'estonne que vous le donniez aux autres. P.151.l.8.

La Statuë de Memnon, le pigeon d'Archytas, &c. P.154.l.17.

Ces fables sont placées icy hors œuure, puis qu'elles n'excusent l'Antimoine d'auoir des esprits assez malins pour approcher de ceux de l'Arsenic, & pour ce on les dit *Arsenicaux*, non plus que la resuerie *d'Anaxagore* auec sa *Pausbermie*.

P.169.l.19. *Ausone parle du destin, &c.* C'est de verité par quelque bon destin qu'on reschape la mort ayant auallé cét emeticque, tel qu'il arriua à Monsieur Cermain d'auoir du chyle dans le ventricule. En la mesme page, le *Sydre & autres liqueurs* ne peuuent *estre citez, &c.* Le Lecteur remarquera comme cét Aduocat de l'Antimoine se sert de cette metaphore Gazetique mal à propos; comme si les choses priuées de sens & connoissance pouuoient estre *citées* pour comparoitre en Iugement. Si le Vin & le Sydre s'y presentoient ce ne seroit pour s'excuser, mais pour former plaintes de ce qu'on peruertit leur naturel, lequel estoit pour réjoüir les hommes & pour les nourrir, & qu'au contraire par le mélange de vos drogues ils sont rendus nuisibles.

L. 13.

P.180. l. penult. *Cét homme sans iugement raconte icy* vn vray conte de vieille tiré d'Ausone, qui est autant peu pour iustifier l'Antimoine que ce qu'il a escrit cy-deuant.

P.181.l.20 *On s'est mis en possession d'vn fonds qui a esté toûjours de la censiue de la Medecine, &c.* On vous dénie cela, car tant s'en faut elle l'a tousiours condamné; nous vous en laissons la possession sans enuie : mais les Charlatans, des mains desquels vous dites l'auoir osté, ne vous en laissent la pleine ioüissance : car

symbolisans beaucoup auec vous, pretendent auoir droict d'en ioüir comme vous, sans raison ny aucune indication, iusques à ce que vous les ayez fait condamner de vous abandonner ce riche fonds & grand domaine qui produit la moisson dorée, à laquelle plusieurs de vos certificateurs n'ont part.

La Diane de l'Isle de Scio, &c. Il entre en cette seconde Partie, où il pretend faire triompher l'Antimoine, fort à propos par cette *Diane*, pourueu qu'elle soit vne mesme auec Proserpine Reyne des Enfers, ainsi que les Poëtes les confondent : Or il fait comparaison de ce remede infernal auec cette Reyne : l'vne & l'autre sont pleins de malice autant que de laideur. Ce vin me semble luy estre plus à propos consacré que comparé, puis qu'il contribuë beaucoup à luy peupler son royaume. *Part. 2. p. 187. l. 1.*

Comme ces alloüettes de Platon, &c. Pourquoy citer *Platon*, puis que nos *alloüettes* trompent les enfans de mesme façon que celles-là : mais cét Escriuain se fait voir sans jugement dans ces similitudes, ces alloüettes estoient quelque chose de reel, mais n'ayant la verité qu'en vostre imagination elle n'échappera ainsi que ces oyseaux. *P. 189. l. 13.*

Auparauant qu'estre admis aux mysteres on les injurioit, &c. Si vous reconnoissez que l'Antimoine a esté mal-traitté en la premiere Audience, ie m'en rapporte à vous : mais ie ne remarque dans vostre plaidoyer que vous l'ayez aucunement *disculpé* (vray terme du Bureau & non de l'Academie Françoise) n'ayant ressuyé les injures dont vous l'auez creu *P. 191. l. 2.*

chargé, & par consequent en vostre seconde Audience vous ne pourrez luy obtenir le triomphe.

P. eadem l. 28. *Ayant pris seance auec les autres, qu'il reprendra face riante, &c.* Cét Escriuain se rend facetieux dans les figures dont il se sert, il suppose icy l'Antimoine auoir esté banny comme quelque mal-faicteur (comme il l'est en effect) & qu'apres on le restablit en son lieu & seance; ie luy demandes en quel lieu d'honneur auoit esté mis autrefois l'Antimoine, auquel il s'imagine qu'on le restablisse ? C'est lors qu'il sera *d'vne face riante*, I'en doute qu'il fasse autre ris qu'vne laide grimasse, puis qu'il fait ietter chaque iour tant de larmes aux amis de ceux qu'il tuë.

P. 192. l. 2. *Il y a certains miroirs qui representent diuersement, &c.* Vostre Antimoine de quelque costé qu'on le considere ne peut representer que malice. En cette page L. 13. pour adoucir la violence qu'il y reconnoist, il veut qu'on s'en serue *reseruement*, mot d'elegance de son Bureau.

P. 201. l. 22. *On luy dispute les tiltres & rangs, &c.* Ses tiltres sont poison & venin, & par consequent il ne doit auoir rang parmy les remedes, d'où vous dites qu'on veut *l'arracher*, & moy ie vous dis que mal-gré vous & vos associez il le sera, où il n'y auroit iustice à esperer.

P. 204. L. 1. *Sans auoir annulé le testament de leurs peres, &c.* Ce jargon n'est intelligible, s'il auoit declaré la teneur de ce testament, on luy repartiroit, nous auons à produire le testament de nostre mere, dans lequel

il est condamné comme veneneux, qui est sa censure.

L'usage luy doit seruir de lettre d'abolition, &c. Où trouuera dans la Iurisprudence, cét Aduocat de causes perduës, que la continuation dans vn crime & mesme lequel on aggraue de iour en iour, puisse passer pour *lettre d'abolition;* vous rendez vostre drogue plus criminelle par le mauuais employ que vous en faites. P.105.l.19.

Comme les pesches de Perse transplantées, &c. L'on doit attendre vn changement par la diuersité du terrain : mais vostre Antimoine ne paroist auoir changé de main, quoy que vous vous soyez vanté de l'auoir arraché de celles des Charlatans, puis que vous n'y changez rien en la preparation ou methode de le bailler, il est & sera tousiours mal-faisant, *simia semper simia.* P.106.l.1.

Il a droict de bourgeoisie dans la Pharmacopée, &c. Ce droict est tel que la maniere de laquelle il s'y est troué placé, le tout en est faux. P.ead.l.8

Quant à moy, &c. Comme les Candiots, &c. Ce n'est en ce lieu seul que vous auez fait du *quant à moy*, ailleurs vous auez voulu paroistre tel, crachant sottes injures, & inserant en cét ouurage diuerses pieces de Gazette; comme encor cette fable des Candiots, ausquels vous n'estes semblable: car tant s'en faut que vous renuoyez les injures, vous les renuiez & les rendez au centuple, contre ce qu'auiez escrit en la 2. page de ce Libelle. P.114.l.5.

Platon vouloit que les dix plus anciens, &c. Ce sage P.217.l.26.

politique enseigne que dans les Communautez on doit se conduire & regler par le conseil des Anciens, & neantmoins vous jeune & d'aage & d'esprit, ainsi que le plus grand nombre de vos Certificateurs, vous pretendez regler la compagnie, & y dominer, ce qui n'est raisonnable, des vingt plus anciens vous n'en auez que cinq de vostre Faction & Cabale.

P.219.l.4 *Le Medecin doit comme le Pilote, &c.* Et *se seruir comme des aulnes, &c.* Le Lecteur iugera quelle conclusion on peut tirer de ces exemples, sinon qu'il faut quitter les bons remedes pour employer sa drogue. Ie luy accorde que dans le particulier on ne peut se bien determiner que sur l'occasion presente & pressante; on doit toutefois s'y conduire suiuant les maximes generales, & par ce moyen on seruira sains & malades, sans changer la face de l'art, ainsi que cét homme le conseille.

P.223.l.3. *L'Antimoine bien manié est la pierre fondamentale de nostre edifice, &c.* Cét Architecte de Chymeres n'a point declaré quel est cét edifice, mais on soupçonne que ce sera quelque chasteau en Espagne, puis qu'il met cette drogue pour pierre fondamentale, laquelle trop souuent destruit le plus precieux edifice de la Nature, le corps humain, par sa violence & malignité.

P.ead.l.6. *En Esaie, ie paueray les maisons d'Antimoine, &c.* Cét Autheur fort versé en la connoissance des Langues (si on l'en croit) se dement, puis qu'il y a difference entre le paué & le fondement; il en dispose

autre-

autrement que Dieu, qui ordonnoit qu'il fust le paué, afin qu'on le foulast aux pieds; il est croyable que si on en faisoit le fondement, cét edifice seroit promptement écroulé, puis qu'il a coustume de tout ruyner; ce qui me fait craindre que nostre Escole ruineuse en ses bastimens, ne soit enfin ruinée totalement si ces Tailleurs de Pierre ne sont écartez de nostre Catalogue, lesquels se vantent de la mettre si bien en œuure, ayans *poly son corps brute*, (comme il écrit sur la fin de cette page.) Par tel galimatias il paroist plus brute que ne fut iamais cette pierre auant qu'on l'eust polie.

Comme les Empereurs Romains labouroient, &c. Autre chose est de cultiuer la terre pour la rendre fertile & liberale, & de debiter l'Antimoine pour la rendre deserte d'habitans. *P.225. l.15.*

Hesiode parle d'vn siecle d'or, &c. Le champ de la Medecine produira des ronces, &c. Ne vous faschez point, Maistre Eusebe, si les ronces viennent sans culture, les chardons naissent de la mesme sorte, & ainsi vos Rossignols d'Arcadie ne manqueront de pasture. *P.226.l.7.*

Galien fust en Lemnos & Palestine, &c. Tels voyages furent entrepris pour la composition d'vn excellent antidote, la deffence duquel vous auez entrepris ailleurs: Mais de grace quelle est la comparaison de ce remede, dont les preparations sont penibles & les frais grands, auec vostre Saffran d'Antimoine, duquel le prix est autant chetif que la preparation? *P. ead. l.23.*

P.227. l.25. *Zenon ne tenoit point au dessous de soy de cuire des Lentilles, &c.* Ie priseray auec vous les soins du Medecin employez à la recherche des remedes rares & tres-exquis, & trauailler aussi à leur preparation difficile, & laquelle requiert beaucoup d'exactitude: mais ie ne puis supporter que vous releuiez si hautement vos occupations pour auoir vostre vin emeticque bien preparé, puis qu'il n'y a si nouueau apprenty en Pharmacie qui ne s'en acquitte aussi à propos que vous, qui vous retranchez en l'employ & vsage de ce seul remede hors les vulgaires.

P.228. l.3. *Les anciens Druides, &c. Le Poëte d'Athenes, &c.* Pures niaiseries ausquelles on ne doit repartir. *Comme le Verre est reserué à la Noblesse d'extraction, ainsi l'Antimoine, &c.* Cét homme nourry dans le Bureau d'Addresse n'a point esté instruit comme les Nobles sont employez aux Verreries; toutes sortes de personnes trauaillent à la preparation des materiaux, mais les seuls nobles forment les vases. Ie vous repete que la preparation du foie d'Antimoine est si vile qu'elle ne merite les mains du Medecin ny son temps.

P.ead. l. penult. *L'Antimoine par preciput est pour les maux externes & internes, &c.* Ie ne sçay pourquoy dire qu'il a cela par preciput, puisque plusieurs autres remedes ont ce mesme employ, mais auec cette difference que l'Antimoine n'est nuisible au dehors comme au dedans.

P.229. l.13 *La vertu de Siloé en Ierusalem, &c.* Quel rapport peut-il y auoir entre ce sainct lauoir de Ierusalem?

L'Ange donnoit vertu à cette eauë en la remuant, mais vous ne pouuez dire qu'vn bon Ange aye donné vertu à cette drogue de bien faire.

L'Antimoine est vn Pentagone flancqué, &c. Si cét Escriuain s'est rendu ridicule en plusieurs lieux de son Liure, il l'est principalement en ce lieu, où il se fait reconnoistre tres-mauuais Ingenieur, ne fortifiant son Antimoine, ainsi qu'il s'estoit proposé, regulierement, mais risiblement, le décriuant vn *Pentagone flancqué de cinq bastions;* Mais on demande à cét Ingenieur si les cinq angles qui forment le Pentagone chymerique sont quelque chose different & distingué de ses cinq bastions desquels il est flancqué. S'il auoit veu & parlé à quelque Ingenieur & luy eust conferé de son dessein, il l'auroit empesché de le diuulguer, & ensemble de monstrer sa presomption & ignorance. P.233.l.12.

Regle de plomb à la Lesbienne, qui peut gauchir, &c. P.238. l.16. Vostre esprit, Monsieur l'Escriuain, est tres-bien representé par cette regle de plomb, & non par celle de fer, laquelle est ferme & solide, vous accommodant auec les Empiriques enfumez donnant cette drogue auec aussi peu d'indication qu'eux, encore que vous écriuiez sur la fin de cette page que vous ne l'employez qu'à ceux *qui peuuent en estre soulagez.* L.penult. D'où vient donc, Monsieur le judicieux, que la plus grande partie de ceux à qui vous le donnez, ou ausquels, comme vous parlez, il est appliqué, meurent?

Comme deux roües sur lesquelles l'Antimoine, &c. Lors P.239.l.21

que i'ay leu deux rouës, j'ay creu que c'eſtoient celles de ſon char de triomphe, mais il en eſt encor bien éloigné. Sçauez vous comme ce puiſſant genie de Gazete metamorphoſe en deux rouës·ce qui peu auparauant eſtoit deux des baſtions qui flancquoient ſon Pentagone.

P.250.l.6. *Les fades chanſons du vieil Caton, &c.* Vos penſées ſont tres-fades, Monſieur Caton le jeune, eſtimant que les doux remedes reïterez ne peuuent égaler les violens pour le ſoulagement des malades.

P.262.l.13 *La Medecine fait gloire de tirer ſes copies ſur ſes modelles, &c.* Mais le Medecin peu judicieux ſe trompe ſouuent, ne diſtinguant le mouuement des humeurs ſymptomatique d'auec celuy que la Nature entreprend, croyant qu'elle fait *telle démarche* lors qu'elle a les fers aux pieds maiſtriſée par les humeurs.

P.277.l.13. *Semblables à ces galleux, &c. Et aux ſots Courtiſans de Roboan, &c.* Le Lecteur jugera iuſques où ſe porte l'inſolence de ce jeune homme, d'appeller les ſages Docteurs, qui ne ſont ſottement infatuez de ſon Antimoine, *ſots:* cette epithete vous appartient, gardez-là bien, Maiſtre Euſebe.

P.278.l.3 *Ceux qui par leurs conqueſtes, &c.* Et ceux *qui recherchent les remedes, &c.* Les vns & les autres meritent loüanges pourueu que ceux-là en eſtendant les limites ne faſſent perir les habitans de leur pays, & que ceux-cy recherchant nouueaux remedes ſans vouloir qu'on abandonne ceux qui ſont en vſage & bien approuuez, & qu'on quitte la bonne metho-

de de pratiquer la Medecine. Or vous autres Antimoniaux n'adjouſtez à la Pharmacie que ce vil & malin Saffran, où pluſtoſt ſon trop frequent employ; car il eſtoit en vſage auparauant que le plus vieil de vos aſſociez fuſt au monde, & que par iceluy vous depeuplez voſtre pays ſans en accroiſtre les limites.

La deuiſe de l'Empereur Maximilian, &c. Si vous auez deux teſtes comme cét Aigle, ie ſuis fait certain par vos productions que vous auez peu de ceruelle: on reconnoiſt l'éclat de voſtre *foudre*, mais vous n'auez & ne meritez la *palme.* P.285.l.8.

Hippocrate dit que l'homme de ſa naiſſance eſt vn preſſis de maladies, &c. Puis que cét Eſcriuain vouloit exprimer le dire d'Hippocrate, *Homo à natiuitate morbus*, par quelque bon mot de cuiſine, il auroit mieux dit, qu'il eſtoit vne capilotade, que non pas vn preſſis, parce que celuy-cy eſt plus aiſé à digerer. P.286.l. 11.

Par les parties où ce remede faſſe ſa marche, &c. Quel langage affecté pour dire le lieu par où ce remede paſſera ou ſe portera. P.289.l.7

Si le Medecin prend garde aux trois mots du guet d'Hippocrate, &c. Le Lecteur remarquera que ce Champion s'eſcrime fort mal des termes de guerre, il veut, à toute rencontre, donner à connoiſtre qu'il entend chaque profeſſion, ſans qu'il en ſçache aucune; il met le Medecin en *faction dans le champ de bataille*, où il faut eſtre en action, non pour obſeruer mais pour combatre, & ainſi en vain il pren- P.297.l. 16. L.14.

dra garde à ces trois mots du guet.

P.340. l.2. *On seroit autant ridicule que le Roy de Thrace, &c.* La comparaison est hors propos, puis que le vin ne fait tousiours mal, mais lors qu'on en abuse: Or l'Antimoine est tousiours de mauuais vsage, en quelque temps qu'on l'employe c'est pour en abuser; ce que cét Escriuain reconnoist en cette mesme page, ce qu'il pretend excuser mais tres-froidement, disant qu'on *abuse de l'Euangile, du Digeste, &c.*
L.12. & que pour cela on ne pretend point *les abolir.* De cecy on peut iuger quels sont les raisonnemens de ce nouueau Philosophe.

P.341.l.2. *Punir griefuement ceux qui par remedes font homicides publics, &c.* Cét Aduocat conclud contre soy-mesme & ses associez, qui se seruent de ce venin: mais luy principalement pour l'auoir trop loüé & recommandé, & proferé beaucoup d'injures contre l'Antiquité & contre ceux lesquels abhorrent cette drogue, que ce Gladiateur a arrachée des mains des
L.vlt. Charlatans, ayant *fait vne passe sur eux & desarmé ces insensez:* ce qu'on y trouue à redire c'est qu'il n'a renoncé à les imiter.

P.372.l.28. *Æsculape a des fleches & des graces, &c.* Cét Escriuain n'est vn autre Æsculape, n'ayant autre remede en l'vne & l'autre main que son Antimoine, méprisant tous les autres.

P.373.l.28 *Il seroit à desirer qu'Hippocrate fust encor Harpocrate, &c.* Mais qui s'est iamais imaginé qu'il l'aye esté? Si cét homme, qui veut passer pour vn des sçauans du siecle, auoit leu les œuures d'Hippocrate il ne

l'auroit iamais ſoupçonné d'auoir eſté vn Harpocrate. Il ſeroit à ſouhaitter que vous l'euſſiez eſté afin que vos ſentimens pernicieux n'euſſent eſté diuulguez.

Les Preſtres d'Oſiris chaſtioient ceux qui bouchoient les fontaines, &c. Ils auoient raiſon & faiſoient iuſtice, d'autant que telles fontaines donnoient de bonnes eauës: mais vous au contraire diſtribuant ce vin venin, vous meritez chaſtiment. P.374.l.15

Elie reprochoit aux Iſraëlites, &c. Si cét homme auoit le ſens commun il rougiroit de honte de propoſer ſon Antimoine comme vne diuinité, eſtant reconnu vne tres-maligne drogue. Il fait icy vne queſtion digne de la portée de ſon eſprit *mince*, pourquoy *on biaiſe laſchement?* & ſi l'Antimoine eſt vn bon remede, pourquoy on ne l'employe? Ie luy reſpons, qu'eſtant vn poiſon nous le condemnons autant hardiement qu'il le recommande malicieuſement. P.376.l.4 L. 11.

Naaman le Syrien, &c. La Veufue de Sareptha, &c. Il abuſe des Hiſtoires de la Bible pour recommander la reïteration de ſa drogue, qu'il veut qu'on *redouble pour en demeurer le maiſtre*, c'eſt à dire, juſques à ce que le malade en ſoit mort; on a pluſieurs exemples de ce procedé. P.379.l.7

Platon ne donna des loix aux Cyreniens, &c. Il connoiſſoit ces peuples n'obſeruer les loix, & pource il les leur dénia auec raiſon. Mais pourquoy celez vous *celles qui reglent le bon vſage de l'Antimoine* (ſi vous en auez aucunes) afin d'appriuoiſer ces *eſprits reueſches*, P.380.l.1.

ou les conuaincre. De vos discours on collige aisément que vous n'auez ny regles ny loix, mesme à l'égard des *souples & dociles*, qui ne *se rendent qu'aux grands succez*, n'ayant aucune raison pour nous persuader, il pretend nous traicter en souuerain, & non
P.383.l.8. dans le *sentiment de ce Sage Romain nous seruir de directeur.*

P.ead.l.19 *Æsculape est representé auoir deux naissances, &c.* Le Lecteur iugera ce que cét Escriuain pretend conclure de telle fable, & si elle contribuë au triomphe de son Antimoine, qu'il veut icy faire passer *pour remede nouueau éclos*, contre les maux nouueaux. Ie demande à ce nouueau Æsculape, qu'il declare ces maux nouueaux.

P.384.l. 27. *Euriphon debuoit ses connoissances au temps, &c.* Ce *grand Maistre* n'a encor donné vne telle estime à cette drogue que *les plus éclairez la proposent aux maladies desesperées.* Ce sont les plus simples & imbeciles d'esprit qui se laissent emporter à vos persuasions, qui s'en seruent de la sorte sans connoistre les maladies desesperées d'auec les autres; mais ils les disent telles pour en tirer auantage.

P.385.l.29. *Les Babyloniens exposoient leurs malades, &c.* Ie tiens pour certain que vostre vin ne seroit beaucoup recommandé par *les passans*, veu que la plus grande partie de ceux ausquels on a donné vostre diuin bruuage ont passé brusquement en l'autre monde, & par consequent il ne pourroit estre beaucoup recommandé à ceux qui attendroient instruction & conseil en leurs maladies.

CHA-

CHAPITRE VIII.

Des Meslanges.

CEt Autheur a commis tant de fautes dedans son ouurage, qu'il n'y a presque page en laquelle on ne remarque subjet d'aduertissement ou correction: Or en ayant remarqué plusieurs lesquelles ie n'ay peu placer commodement dedans les precedens Chapitres, ie les ay rapportez en celuy-cy.

Le Medecin qui tuë son malade par volonté deliberée ou par mesprise, &c. Maistre Eusebe aduance icy vne estrange hypothese, *qu'vn Medecin tüe son malade.* Ie maintiens que celuy qui commettra tel crime ne merite le tiltre de Medecin, *qui est vir bonus medendi peritus;* s'il le commet par dessein, *nec probus est;* si par méprise, *nec medendi peritus;* & par consequent vous auez tort d'écrire telles choses pour parer aux accusations qu'on fait contre vostre Antimoine de la mort de plusieurs: si aduerty tant par les succez mal-heureux que par les aduis qu'on vous donne charitablement vous continuez en l'vsage de cette funeste drogue, vous ne pourrez estre excusez de crime, & chacun reconnoistra que vos *deux boussoles science & conscience* vous manquent entierement. P. 8. l. 8. L. 27.

Les applaudissemens qu'on donne, &c. C'est mal defendre la cause de vostre drogue, Monsieur l'Ad- P. 12. l. 7.

uocat de l'Antimoine, de mépriser nos bons remedes ordinaires, que vous appellez *vulgaires*, pour excuser les malefices de ce venin, escriuant qu'ils sont employez aux maladies guarissables, à la bonne heure que l'euenement les fasse reconnoistre telles; mais j'ose asseurer que par l'employ de vostre drogue elles auroient esté renduës mortelles, lesquelles ne l'estoient de leur nature. Mais de grace, pourquoy appeller *vulgaires* les bons remedes vsitez par nos Anciens? Ie maintiens que vostre Antimoine doit plustost estre ainsi appellé puisque vous l'auez arraché des mains des Charlatans, lesquels sont censez entre le vulgaire ignorant.

P.15.l.11. *Il a le dessus non seulement par ses vertus, mais par ses qualitez &c.* Si on demande à cét esprit esperdu par l'essor de sa plume, quelle difference il met entre vertu & qualité, il sera fort en peine d'y respondre qu'il n'aye esté consulter les Cathegories, pour apprendre combien il y a d'especes de *qualité*.

P.18.l.12. *L'Antimoine est dit, &c.* Ce Docteur ethymologiste pretend deriuer cette diction *Antimonium*, qui n'est ny Grecque ny Latine, de diuerses dictions Grecques; mais de tout ce qu'il en écrit dans cette page il n'y a rien de si raisonnable & conforme au sentiment d'Hippocrate, que la nature des choses est souuent exprimée par les noms, que lors qu'il le deriue de ἀνθ' ἡμῶν, *contre nous*, pour estre tres-contraire à nostre nature, laquelle en effect il destruit manifestement.

P.21.l.5. *Hippocrate n'a pas moins employé l'Antimoine que*

l'Ellebore, &c. Cét Escriuain a auancé cecy par quelque sorte de diuination, puis qu'il n'a lieu expres ny aucune coniecture valable d'où il puisse nous demonstrer cela. Ie demeure d'accord qu'il a employé quelque fois l'Ellebore pour purgatif & errhine : mais ie n'apperçoy point d'où il tire cette consequence, qu'il s'est pareillement seruy de l'Antimoine. De tout ce qu'il a écrit en cette page & en la precedente on peut conclurre qu'il a besoin d'Ellebore pour desgager son cerueau resté malade par son Antimoine.

L'empyreume est vn vieux reproche, &c. Ie doute que cét autheur paruienne en vieillesse, veu qu'en toutes rencontres il attaque & injurie tout ce qui est vieil: mais quoy que *ce reproche* soit vieil il est tres-legitime & veritable, puis que l'Antimoine, auant qu'essayer la violence du feu il n'auoit aucune actiuité ny malice laquelle se fait reconnoistre apres l'ignition, est-ce sans empyreume? *P.26.l.6.*

Estant plus expedient d'entrainer le malade, &c. Il faut auoüer que cét homme se seruant de son venin reüssit fort heureusement *entrainant ses malades* du lit au cercueil; s'il est *plus expedient* d'agir de la sorte, ainsi qu'il écrit, cela pourra estre veritable, mais à l'esgard des heritiers abboyans apres la succession. *P.ead.l. vlt.*

Qui est celle que nous recherchons, sel, soulphre, &c. Le Lecteur iugera si telle recherche est bien-seante à vn Docteur de Paris, puis qu'il est necessaire se presentant pour estre receu en nostre Faculté de se *P.30.l.25.*

faire connoistre auoir esté instruit en l'escole d'Aristote, les principes duquel sont absolument differens de ceux des Chymistes, lesquels ils disent sensuels, & neantmoins ils ne peuuent demonstrer les trois extraits d'vn seul & mesme mixte.

P.33.l.15. *L'elixir d'Antimoine qui purifie l'or & nos corps, &c.* Quel ascendant peut auoir ce chetif demy mineral sur l'or, le plus parfait des metaux, pour le purifier? Si en cét employ il ne produit de meilleur effect qu'en nos corps, lesquels il ruyne au lieu de les purifier, il ne merite le nom *d'Elixir*, sinon des venins, ainsi qu'on l'a qualifié autrefois, ce qui a despleu à cét Escriuain.

P.39.l.1. *Elles sçauent les reduire à leur deuoir, &c.* Quel est le deuoir des humeurs vicieux, Maistre Eusebe? Il n'est autre que de mal-faire : Il faut vous accorder que les vertus de vostre drogue les reduisent à leur deuoir, & les mettent en fougue, tant s'en faut qu'elles les puissent *calmer*, comme vous escriuez.

P.43.l.3. *La Nature se trouue par fois si fort abbatuë, &c.* En ce cas, Messieurs les judicieux & addrets Medecins, ne deuez vous pas épargner vos malades? & vous empescher de risquer vostre reputation & celle de vostre Elixir, en le baillant à ceux que vous trouuez en pareil estat? Or ie coliges que vous le hazardez, escriuant que *l'Antimoine ne fera euacuation raisonnable, & mesme sera sans action, pource que la nature se trouue abbatüe sous la violence du mal.*

P.46.l.29 *Vne des plus considerable difference des venins, &c.* Ie demande quelle iustification arriue à vostre dro-

gue, propoſant icy cette *difference des venins?* Telle digreſſion eſt à deſſein de groſſir voſtre volume.

C'eſt ou par ſes qualitez manifeſtes, ou de ſa ſubſtance, &c. Il l'eſt par l'vne & l'autre ; eſtant crud on n'y obſeruoit aucune qualité maligne : mais voſtre Vulcan luy en a imprimé de ſi apparentes, qu'on doit ſuiuant voſtre conſeil, p. 106. par pluſieurs *lotions* effacer ſes facultez corroſiues & malignes ; mais la malice de ſa ſubſtance n'en eſt corrigée, à raiſon de laquelle il a de la violence telle que vous l'auez eſſayée. P.52.l.27.

Ses grands coups ſont touſiours innocens, &c. Fait il de plus *grands coups* que lors qu'il entraine les malades dans la biere, & en cela le croyez vous *innocent?* Il croit corriger ce trop hardy menſonge eſcriuant que ces coups ne ſont *nuiſibles en tout temps & en tous lieux;* mais ie conclus de vos paroles qu'il n'eſt *toûjours innocent*, puis que vous auoüez qu'il eſt quelque fois nuiſible. P.60.l.21.

Elle ne va du pair auec les violens venins, &c. Ce m'eſt aſſez que vous reconnoiſſiez tacitement qu'il eſt venin, puis que ſeulement vous l'excuſez, de n'eſtre des violens. P.68.l.28.

Si l'Antimoine eſt innocent pris en ſanté, &c. Se trouuera-t'il du monde aſſez fol pour ruiner ſa ſanté par cette drogue ? Mais ſuppoſons cela auec cét Eſcriuain pour luy complaire, que les ſains en prennent ; Ie ſouſtiens que ſi ceux-cy n'en ſont fort mal menez, qu'on ne peut conclure le meſme des malades, les ſouffrances deſquels ſont beaucoup P.73.l.25.

augmentées par sa violence.

P.74.l.20 *Crimes qu'on impose à l'Antimoine donné aux maladies aigües, &c.* S'il y auoit vn grain de prudence dans la ceruelle de cét homme il ne se mettroit au hazard de confondre les accidens procedans du mal auec ceux que sa drogue excite, lesquels il se vante *sçauoir addrettement démesler*, ie demande quel bien en pourra arriuer au malade quand vous aurez fait ce discernement? mais vous qui en auez fait l'essay, si vous en parlez en verité vous auoüerez que l'accroissement de vos accidens deuoit plustost estre attribué à ce vin duquel on vous enyura qu'à vostre maladie, ce que vous tesmoignastes par les plaintes que vous en fistes assez long-temps, iusques à ce que vous eussiez receu quelque anodyn paregoricque lequel eust pouuoir de charmer vos ressentimens.

P.75.l.10. *Ce n'est l'Antimoine qu'il faut accuser, &c.* I'en demeure d'accord, mais la malice ou temerité de ceux qui le distribuent sans iugement, quoy qu'ils se disent Medecins *iudicieux*, & non la malignité de la maladie, qu'ils prennent pour excuse de leur mauuaise conduite.

P.77.l.10. *Les autres purgatifs pris au commencement d'vne inflammation, &c.* Croyez-vous que l'ignorance de ces gens-là excuse vos meschantes procedures & de vos associez, donnant vostre Antimoine, soit à la fin ou en autre temps de la maladie.

P.90.l.5. *Seroit-il possible que la manie & lethargie peussent arriuer par mesme cause, &c.* Mais est-il possible que ce

Docteur celebre & éclairé, ainſi qu'il ſe vante ſouuent, ignore que ces deux ſymptomes puiſſent venir d'vne meſme cauſe, mais en diuers temps, comme chaque iour on l'obſerue és fiebures, voyant ſucceder les aſſoupiſſemens aux delires.

On ſe trompe ſouuent en Medecine aux ſignes de mort, &c. Ce ſont vos Docteurs, éclairez par pure preſomption, à qui arriuent ces tromperies, & s'eſtans trompez en l'obſeruation des ſignes, ſe trompent & les malades auſſi donnant l'Antimoine, demy poiſon. *P.95.l.24*

Comme l'Art ſuit les deſſeins de la Nature, &c. Il eſt veritable que la Nature fait les criſes eſtant irritée par l'humeur qui fait la maladie; Or ſi cét humeur eſt malin la nature ſuccombe, & ainſi cette criſe ſera mauuaiſe, ſi l'humeur eſt obeïſſant la criſe ſera heureuſe : Or ſuiuant voſtre raiſonnement, vn peu eſtropié, ie dis que nos remedes ordinaires irritent ou pluſtoſt ſollicitent la nature doucement à deſcharger les humeurs qui lui ſont nuiſibles; mais l'Antimoine ſurpaſſant en malice les humeurs les plus vicieux, il ruïne la nature par la violente irritation qu'il y apporte. *P.97.l.2.*

Quand il n'auroit que cette proprieté de purger heureuſement, &c. Ce ſeroit beaucoup pour luy donner de l'eſtime : mais vous ſuppoſez le faux, veu que chaque iour on ſçait les ruines qu'il produit. *P.ead.l.14*

L'action de l'Antimoine quoy que violente, &c. Ie ne vous tiens point ſuffiſante caution de ce voſtre dire, Maiſtre Euſebe, n'ayant raiſon pour le prouuer con- *P.99.l.8.*

tre ce que l'experience enseigne, que ce violent agissant cause la dysenterie tres-souuent, vn des plus celebres Chymistes en mourut; mais quand bien on accordera qu'il n'offence les parties, n'y a-t'il pas en nous vne autre substance differente des humeurs & des parties, sçauoir les esprits (que vous auez teu à dessein) que cette drogue esteint & dissipe, en sorte que la mort s'ensuit en vomissant par la totale & entiere dissipation de ce lien de l'ame auec le corps, ainsi que vous l'auez recogneu parlant de vos phantastiques principes Chymiques.

P.100.l.1. *Le vin Emeticque comme le vin commun s'accommode aux inclinations, &c.* Celuy-cy eschauffant les esprits & leur donnant mouuement, il fait agir selon les diuerses *inclinations* diuersement, au contraire ce vin là empoisonne, les esteint & dissipe, ainsi vostre proportion est friuole.

P.103.l. 11. *La Chymie employe pour separation le feu & les corrosifs, &c.* Ie prie le Lecteur de iuger de la Philosophie de cét Escriuain, lequel ayant pretendu de iustifier l'Antimoine, lequel estoit innocent auparauant que d'estre mis entre les mains de ces Artistes, le rendent poison par ces deux moyens, lesquels tant s'en faut qu'ils le despoüillent de sa malice, ils luy accroissent.

P.104.l. 18. *Le vulgaire des Chymistes se contente, &c.* De quelle classe des Chymistes pretend estre cét Autheur, lequel semble s'escarter du vulgaire, qui n'expose que trois substances; pour les extraire ils ont recours à
P.25. *l'eau regale*, il se trompe, ils ne l'employent que sur les mineraux,

mineraux, & non sur les animaux & vegetaux pour en extraire ces principes.

P. 105. & suiuantes. *Les preparations diuerses* qu'il propose de l'Antimoine, ne seruent non plus pour sa iustification, que la distinction qu'il en fait de masle & femelle en la page precedente ; & encor aussi peu la difference des sels qu'il a proposez en la page 109.

Les plus curieux Artistes n'en demeurent pas là, &c. P.110.l.16 Cét homme si éclairé est bien apprentif en Chymie, puis qu'il croid que ces Artistes tirent autres substances que ces trois, sçauoir *ses teintures, son eauë, son beurre, huyle, chaux, &c.* tels remedes ne sont distinctes substances de ces trois, mais despendent d'iceux; du Mercure, les teintures, l'eauë, l'huyle, beurre, baume; du soulphre, la chaux, le verre, saffran; du sel, &c.

Tant il est vray qu'il y a de la vanité à exalter l'Antimoine, &c. P.112.l.18 Il est encor plus vray que les loüanges & estime que vous en auez escrites passent iusques à la temerité & au delà.

Il propose des Specificques pour l'epilepsie vraiement ridicules, &c. P.124.l.14.

La Cosmetique n'est la moindre partie de la Medecine; &c. P.132.l.25 Dites quelle luy est inferieure & moindre?

Il a vne vertu balsamicque & incarnatine, &c. Ie P.135.l.penult. doubtes de cette balsamicque iusques à ce que vous nous ayez appris ce que vous entendez par balsamicque, pour incarnatine ie le nie, car elle se fait par voye de nourriture.

P.135. l. 9. *Nostre Chirurgie moderne, &c.* Cela est estonnant qu'vn Medecin de Paris parle de la sorte ; neantmoins si on considere qu'il pretend establir vne Medecine nouuelle puis qu'il a tant descrié la vraye Medecine, l'appellant *scrupuleuse & vieille routine, &c.* il veut connoistre vne moderne Chirurgie.

P.139. l. 1. *Les Medicamens interieurs pris de l'Antimoine, selon Galien, &c.* Iamais Galien n'a parlé d'Antimoine pris interieurement, & ainsi il veut tromper en passant de Picques en Carreaux.

P.140. l. 7. *Les Medecins iudicieux ne donnent l'Antimoine seul, &c.* Ils seroient plus iudicieux s'ils s'abstenoient d'en bailler le reconnoissant mal faisant ; c'est pourquoy ils le meslent auec le Sené, &c.

Es pages 141. 142. & suiuantes, il propose l'Antimoine en pillules, tablettes, &c. est-ce pour mieux le iustifier ; que vous en semble?

P.146. l. 13 *Les remedes Antimoniez corrigez par les pectoraux, &c.* Comment se peut-il faire que cette violente drogue soit corrigée par quelque syrop ou autre remede pectoral duquel elle estouffe l'action?

P.148. *Il propose plusieurs vins, &c.* En cecy cét Autheur
149. me semble imiter ces tauerniers, qui pour debiter quelque mauuais vin ils en mettent plusieurs en perce, afin de se deffaire de celuy-là auec les autres, neantmoins il se contente d'en faire le denombrement, & ne debite que son vin empoisonné, auquel il se tient apres l'auoir si hautement loüé & vanté.

P.150. l. 3 *La plus commune façon de le preparer, &c.* Cét Es-

criuain qui a tant exalté ces souffleurs ses associez pour leur curiosité de preparer diuersement l'Antimoine, s'arreste à la seule & grossiere preparation de son Saffran, qu'il prefere à toute autre en la p. 152. S'il estoit pris à serment s'il en à iamais baillé ou veu bailler en autre faulce, i'estime qu'il auoüeroit que non. *L.26.*

Le vin est preferé d'autant qu'il repare le debris des esprits, &c. Il reconnoist que les esprits patissent par sa drogue, contre ce qu'il auoit écrit cy-deuant, que les seuls humeurs en estoient touchez. Cét homme a des imaginations crotesques, que ce vin empoisonné soit amy du cœur & repare les esprits, comment pourroit-il auoir tels effects estant emporté promptement par ce violent Antimoine, qu'il presente aux pauures malades affoiblis, sortans de cette gesne le vin pur & net pourra seruir à ses desseins, mais celuy-là nullement. *P.ead.l.28*

C'est leur seconde batterie, &c. Ce n'est vne seconde attaque puis que c'est par sa venenosité qu'on a commencé de condamner cette funeste drogue, que souuent vous auez dit n'estre veneneuse: on ne vous croid point d'autant que vous ne l'auez encor peu prouuer par vos repliques. *P.153.l.15.*

Maintenant il est aussi familier qu'aucun remede, &c. C'est vn mal-heur tres-grand pour le public qu'on l'aye veu si familier entre les mains de ceux de vostre cabale; les vrais & sages Medecins ne se sont iamais familiarisez auec ce venin, qu'ils abhorrent & condamnent. *P.154.l.1.*

P.154.l.21 *L'Antimoine doit toute son action à ses esprits estans parties constitutiues de sa nature, &c.* Ie demandes à ce Docteur illuminé ce qu'il appelle esprit en l'Antimoine. Aux animaux viuans on reconnoist l'esprit qui fait vne partie non du corps, mais du corps viuant : aux mineraux il n'y a aucun esprit, & rien autre chose que le sel, soulphre & mercure : est ce quelque chose distincte? Si ce que vous dites esprit en l'Antimoine n'est Arsenical, ie le veux : mais il en approche fort pour sa malice.

P.156.l.5. *L'Antimoine est meslangé de soulphre, &c.* Et tres-grossier, i'en demeure d'accord auec cét Escriuain, mais non qu'il aye du Vitriol, ce qu'il conclud assez ignoramment de l'acidite qu'on en tire, puis qu'on tire de nostre Soulphre vulgaire vn acide ainsi que du Vitriol: quelle raison y a-t-il d'admettre du Vitriol en l'Antimoine, c'est à dire, vne substance qui aye quelque affinité auec le Vitriol, plustost qu'vn esprit lequel par sa malignité approche de l'Arsenic ?

P.157.& 158. A quel dessein d'examiner les diuersitez d'Arsenic, est-ce pour la iustification de l'Antimoine ?

P.162.l.4. *Mais ce qui ne souffre point de replique, &c.* Vostre raisonnement n'est point tellement conuainquant qu'on vous le laisse sans replique : on a desia respondu qu'il y difference en degré de malignité, & que l'Antimoine n'a sa malice dedans toute sa mixtion entiere, mais dedans quelque portion encor mixte, que le feu deueloppe ou fait *éclore*, comme vous le reconnoissez en la fin de cette page.

Page 164. & ſuiuantes. A quoy bon d'examiner les poiſons par le menu, & qu'on en enuenime les fléches, pour prouuer que l'Antimoine n'eſt point violent poiſon, *fatemur*, qu'il n'eſt point malin iuſques à ce poinct ; neantmoins nous ne l'excuſons point de malice entierement

Les eauës minerales ſont ſalutaires qui paſſent par l'Antimoine, &c. Soit qu'on vous accorde cela, qu'en concluez-vous, *dont l'Antimoine n'eſt point violent, &c.* P.166.l.16

Si ces medicamens tenoient la nature de poiſon, &c. Cét Aduocat de l'Antimoine penſant remplir ſon ſac de pieces iuſtificatiues dit pluſieurs choſes mal à propos : pourquoy s'amuſer à iuſtifier le vin en cette page & en la ſuiuante, puis qu'on ne ſe prend au vin du mal que cette pernitieuſe drogue cauſe, mais à ſa malice, que vos lotions tant recommandées ne corrigent entierement. P.163.l.15

Il entreprend de iuſtifier le feu parce qu'il reſiſte à la pourriture, &c. Ie vous l'accorde, mais reconnoiſſez auſſi qu'en brulant il imprime des qualitez mauuaiſes ou les découure, puis que ce mineral crud n'eſt accuſé, comme vous l'auez auoüé : en la page ſuiuante vous y ordonnez les lotions apres le feu. P.170.l.4 & l.25.

Si le feu deueloppoit la venenoſité de l'Antimoine, tant plus il paſſeroit, &c. On ſçait qu'en toutes choſes il y a vn terme, ſi le feu le recuit trop il perd ſa faculté emeticque, & ſe trouue *diaphoreticque*, comme vous eſcriuez en cette page ; vous ne pouuez donc dénier que le feu ne luy donne ou découure ce qui P.171.l.21

ne paroissoit restant crud: mais vous escriuant que
P.176.l.6. *l'art en augmente ou destruit les vertus*, est-ce par autre voye que par le feu? vous auoüerez que non, & par consequent le feu deueloppe, &c.

P.183.l.21 *Ils soustiennent encor nonobstant ces conuictions*, &c. Vous supposez qu'ils n'acquiescent, puis que vous n'auez sçeu leur sentiment, sçauoir s'ils se tiennent conuaincus par vos raisonnemens tres-sublimes & releuez, ou s'ils vous dénieront que vous ayez proposé quoy que ce soit qui porte conuiction.

P.184.l.14. *Vne Compagnie qui s'est conseruée dans vne estime de pieté & probité*, &c. Ie plains auec larmes nostre Faculté d'auoir en son sein à present cette vipere qui la ronge, ruinant & renuersant sa bonne & vraye methode, & veut faire croire que les *premiers hommes* de ses Docteurs *conuaincus des grands effects de l'Antimoine*, &c. Vous estes vn menteur effronté de parler ainsi, les premiers hommes ne sont de vostre faction, mais les derniers; vn autre mensonge non
L.vlt. moins sigallé que ces Antimoniaux, *obseruent inuiolablement les régles de la bonne & ancienne methode*, laquelle il a iniurieusement appellée ailleurs *vieille routine & scrupuleuse*: Où est cette *pieté & probité qui a fait estimer cette Compagnie éclairée?* Les fumées de nos Antimoniaux y ont tout obscurcy & perdu.

Part. 2. *Il faut se rapporter à vne authorité magistralle*, &c.
p 189.l.3. On peut iuger de la conduite de l'esprit de cét Escriuain, en la diuision qu'il auoit faite de son ouurage en deux Parties, il auoit entrepris de iustifier l'Antimoine en la premiere, & le faire triompher

en la seconde; en laquelle il le met neantmoins encor au iugement de nostre Faculté, comme n'estant iustifié: mais ie requiers & demande que cét Aduocat ne soit receu à plaider, ou à produire, qu'il n'aye fait reparation & amande honorable *à cette Maistresse Faculté*, des injures & inuectiues qu'il a insolemment proferées contre elle & ses Docteurs Orthodoxes.

C'est vn remede trop important pour auoir coulé à la presse, &c. Il narre en cette page les grands effects de son Antimoine, pourquoy il a esté admis par les plus judicieux, & il entreprend d'en faire voir le détail depuis cette page iusques à la 201. mais il sera aduerty auec le Lecteur de la fausseté qu'on luy a fait escrire, i'en dresseray vn chapitre exprés en suite de celuy-cy, pour declarer de quelle façon il a esté mis dans le *Codex*. P.195.l.9.

Si vous pesez les motifs, vous les trouuerez aussi mal fondez, &c. Cét esprit vacillant & peu arresté en ce qu'il auance, apres auoir écrit qu'il n'y a rien de si *fort que les Decrets de cette celebre Escole*, il mesprise le Decret donné en 1566. contre son Antimoine, ainsi que l'Arrest donné contre en consequence du Decret; Il n'en peut demeurer d'accord d'autant, dit-il, que ce Decret n'est donné en bonne forme; Ie luy ay cy-deuant prouué le contraire. Il rejette pareillement les Arrests du Parlement, *lequel n'a jurisdiction sur les remedes*. Cét Escriuain meriteroit d'estre mis en cage pour apprendre à parler auec respect de la Cour, laquelle a authorité, sinon pour exa- P.203.l.4.

miner les remedes, elle a pouuoir de deputer Medecins pour ce faire, & en apres de prononcer sur les differens meus touchant iceux ; On sera contraint d'y proceder de la sorte sur le subjet de vostre Antimoine, alors on fera voir que vostre narré n'a aucun fondement de verité dedans nos Registres, non plus que quand vous écriuez que ce De-
L. 19. cret fust *l'Aduis de quelques Docteurs*, ce fust du commun consentement de toute la Faculté : car il n'y auoit aucun diuorce ou partialité entre les Docteurs en ce temps-là, & n'y en a eu que depuis que ce Diable d'Antimoine est venu nous troubler.

P. 204. l. 18. *Les secondes pensées sont les plus sages, &c.* Ce mot *de plus*, importe comparaison, de sorte que ce prouerbe doit estre entendu des pensées des sages, lesquels faisans reflexion sur leurs premieres pensées y adjoustent ou les corrigent par prudence, ce qui les fait estimer plus sages. Or vous ne conferez vos pensées ensemble, mais auec celles des Anciens qui estoient sages, & n'approuuoient les heresies non plus en Medecine qu'en fait de Religion ; & par consequent en vous flattant vous estes trompez, n'estans sages en vos pensées.

P. 205. l. 6 *L'Antimoine est en possession de rendre notables seruices, &c.* I'en demeure d'accord à l'égard de ceux qui abboient apres les successions, mais il est tres-nuisible à ceux que vous dites *griefuement malades*, & partant vous auez tort de conclure qu'on doit *inualider* ce qui auroit esté fait *à son preiudice*, & arresté autrefois par nostre Faculté.

Ceux

Ceux qui ſont profeſſion de ſe ſeruir de ce remede, &c. P.209.l.2.
Il ſemble à preſent prendre à partie ceux qui vſent de l'Antimoine ainſi que ceux qui le condamnent, ceux-là le donnant indifferemment ſont criminels, ceux-cy ne ſont moins puniſſables ne s'en ſeruans pour taſcher de ſauuer leurs malades. Ie reſpons à cét homme qu'il faut auoir l'eſprit entierement perdu de s'imaginer qu'on ne peut ſauuer les malades ſans ce poiſon. Il veut perſuader que ces Medecins Iudicieux y obſeruent des precautions requiſes; ce ſont bourdes, ils le donnent à tous indifferemment : comme ceux qu'il vient de declarer criminels, nous ne changerons cette croyance qu'on n'aie donné au public la vraye methode Antimonialle, ce ſera vn moyen de donner vn éclat à cette drogue plus auantageux & notable qu'il n'en reçoit par le ſimple employ qu'en font ces *Grands hommes, Iudicieux, eſclairez, addrets, &c.*

Aucuns Docteurs luy ont donné approbation, &c. Ceux P.210.l.7. qu'il a cittez ont eu trop grande reputation parmy leurs contemporains pour auoir employé cette drogue auec liberté comme font aujourd'huy ſes aſſociez, & ne l'ont approuuée que dans le ſens d'Hippocrate & Gallien. Il ſe plaint qu'on a empeſché de P.11.l.5. propoſer l'Antimoine dans les Theſes; & il fait ſur la fin de cette page vne prediction en faueur de ſa drogue, *Que bien toſt elle rompra ſes fers, & produira des lumieres éclatantes, à la confuſion de ſes enuieux.* Ie n'apperçoy aucun fondement de cela, veu que les plus anciens, les plus ſages, & les plus ſçauans de la

Faculté reſiſtent à leur faction Antimonialle.

P.215. *La ſaignée eſt en vſage depuis ſoixante ans autrement qu'auparauant, &c.* Il pretend inſinuer que l'Antimoine ſe rendra en vſage familier ainſi qu'il eſt arriué de la ſaignée: mais il ſe trompe, puis que celle-cy eſt autant ſeure & bien-faiſante, que celuy-là eſt hazardeux & mal-faiſant. La ſaignée eſt authoriſée par Hippocrate & Galien, ils s'en ſont ſeruis hardiement, & celuy-cy l'a enſeignée par pluſieurs doctes Liures qu'il en a eſcrit, mais ils n'ont employé l'Antimoine. Les Arabes ayans pris âuantage dans la practique de la Medecine, auoient abaſtardy le credit de la ſaignée pour donner lieu à leurs Iuleps, Apoſemes, & ſemblables fatras. Leonard Botal Piemontois, venant à Paris employa hardiement la ſaignée, ainſi que faiſoient nos Medecins ſes contemporains, & lors il eſcriuit vn Liure de la ſaignée, contre lequel Maiſtre Bonauenture Grangier Medecin de noſtre Faculté n'eſcriuit point, ainſi que cét Autheur enonce en cette meſme page, mais ſeulement il l'aduertit qu'il auroit beaucoup mieux authoriſé la ſaignée s'il auoit expoſé les indications ſuiuant leſquelles il l'ordonnoit, pluſtoſt que ſe fonder ſur les applaudiſſemens qu'il en receuoit de pluſieurs Seigneurs & Dames, ainſi qu'il eſcriuoit.

P.217.l.13 *Remede qui eſtoit autrefois le rebut de noſtre Eſcole, &c.* Comme il l'eſt encor à preſent, que tant de ſçauans hommes & experimentez le condamnent, n'ayans eſté ſeduits & trompez comme cette ieuneſſe peruertie de la vraye methode de Medecine, non tant

par ces faux brillans de l'Antimoine, que par ces hableurs qui la recommandent par trop. Or cét Eſcriuain ne permet qu'on accuſe *l'Eſcole d'inconſtance*, mais la *viciſſitude de toutes choſes*; C'eſt auec raiſon qu'on excuſe noſtre Faculté d'inconſtance: car ſi aucuns, par trop de legereté, ſe ſont eſcartez (comme cét Autheur & ſes adherans) de la vraye pratique de la Medecine, les plus ſages & prudens, qui forment la plus grande partie, ſont demeurez & demeurent fermes ſans auoir paru changeans comme les Antimoniaux des bonnes regles & Ordonnances de la Faculté.

Les Loix de la Medecine doiuent eſtre changées, ſelon que nos corps ſe changent, &c. Voicy vn eſtrange Legiſlateur, lequel n'a point remarqué que la Medecine a ſagement pourueu qu'on ſe conduiſe en ſa pratique ſelon que nos corps ſeront alterez & changez de leur naturel: Mais ie demande à cét eſprit Cameleontin quel changement eſt arriué & qu'on a remarqué en nos corps que nos Anciens n'ayent obſerué pour changer la Medecine, c'eſt à dire, quitter la bonne methode afin d'employer l'Antimoine? Vous auriez plus veritablement écrit qu'il arriue de ſiecle en ſiecle, & meſme plus ſouuent, des changemens dans les Republiques & Communautez à raiſon que les perſonnes changent, les eſprits deſquelles ſont differens. On remarque clairement les changemens arriuez en noſtre Eſcole depuis qu'on vous y a ſouffert auec voſtre frere; tout y eſtoit calme auparauant & paiſible, depuis on n'y P.118. l.2.

remarque que troubles & factions, pource que vous auez trouué quelques eſprits turbulens leſquels ont appuyé vos pernicieux deſſeins.

P.210.l.8 *Le ſeul vſage contraire abolit ce qui auoit eſté determiné, &c.* Comment peut-on ſouffrir telles maximes, pires que d'vn Machiauel ? & qu'il eſt *permis à toute vne Compagnie de reuoquer ſon aduis.* Or, Maiſtre Euſebe, quand cela ſeroit permis, vous ne concluez rien, puis qu'il ne ſe trouuera que la moindre partie de la Faculté, en nombre, probité & ſuffiſance qui aye changé d'aduis. Ie doute fort que vous en ayez changé, & qu'eſtant entré en noſtre Eſcole l'eſprit entierement peruerty vous auez fait reconnoiſtre dans voſtre Satyre qu'il vous eſt reſté de meſme trempe.

P.221.l.17 *Par Arreſt definitif elle l'a reſtably, &c.* L'Antimoine auoit eſté condamné comme poiſon par authentique Decret de la Faculté, confirmé par Arreſt du Parlement. Cét Eſcriuain auance qu'il eſt reſtably par Arreſt definitif. Ie m'inſcrips contre cette piece fauſſe s'il peut en produire : mais tant ſ'en faut qu'il aye Arreſt, il ne pourra pas monſtrer aucun Decret par lequel il eſt reſtably. Ie demande pour confondre cét impoſteur qu'on aye recours aux Regiſtres.

P.224.l 9. *La Faculté ne ſe contentera pas du Saffran, &c.* Mais pourquoy tant differer & temporiſer de produire & faire voir ces merueilles du monde les *autres ſubſtances Antimonialles.* Vous prenez de fades excuſes ſur *les faux ombrages de vos calomniateurs.* Hé quoy ? doit-

on en affaires d'importance deferer à ses aduersaires? En vn mot, on sçait bien que vous & vos associez estes reduits au Saffran, sans que vous ayez croyance ny connoissance de l'Antimoine mis en autre preparation ou saulce, quoy que vous vous vantiez.

Ceux qui sont en possession de cultiuer ce remede, &c. P.ead.l.21 Mais quelle culture requiert-il? & quelle industrie faut-il auoir pour preparer & vser de cette drogue qui estoit en la possession des ignorans? ausquels ces Docteurs enfumez l'ont arrachée; laquelle (comme il se vante) donne à ces Antimoniaux *des fruits qui font venir l'eau en la bouche* des Orthodoxes, ce que ie luy certifie faux, & que l'eauë leur en vient plûtost aux yeux lors qu'ils voyent que la Faculté a chez soy non des renards, lesquels, comme porte la Fable, refusoient les meures & non les raisins, ainsi que cét homme escrit, mais des viperes qui la dechirent.

Principale condition qu'il soit preparé & dispensé par bons Medecins, &c. P.225.l.4 A quoy bon les soins des Medecins pour cette chetiue preparation de ce vin Antimonié? On sçait bien que vous estes plus soigneux de le debiter afin de mieux dorer vostre moisson, ou plustost pour donner plus ample vandange; ce seroit mieux parler puis qu'il estoit question de raisins, & qu'il s'agit de vin.

Ceux qui l'ont traitté de panacée en ont trop dit, &c. P.230.l.25 Cét Escriuain fait rire prononçant à sa phantaisie sur les tiltres ou epithetes de ce venin, qu'il trouue

trop releué par celuy de panacée : ie doutes qu'il ne l'estime assez le disant vn *Panchymagogue*, veu qu'il est plus effectif, d'autant qu'il ne tire seulement tous les humeurs du corps, mais l'ame auec : Lors qu'il le dit *Polychreste*, c'est eu égard tant à ceux qui le donnent auec tel auantage qu'il nous en fait venir l'eauë à la bouche, que de ceux qui attendent succession auec impatience. Il est estimé pareillement par les gens d'Eglise Polychreste, puis qu'vn Prestre remercia vn de vos Antimoniaux non seulement pource qu'il multiplioit les mortuaires, mais aussi parce que ce vin les dispensoit de faire longues veilles prés les malades, ainsi que les remedes ordinaires, mais qu'il les ostoit promptement de dessus le grabat.

P.131. l.1. *On fait des remedes composez pour trois intentions, &c.* Mais l'Antimoine simple y satisfait : que vous ensemble, ce prosneur ne recommende-t'il pas bien le Sainct de sa Paroisse ?

P.132. l.1. *Il possede entre autres cinq tiltres considerables, &c.* Notez qu'il dit *entre-autres*, supposant qu'outre ces cinq lesquels forment son Pentagone, il possede encor d'autres tiltres & vertus, de sorte que cét Antimoine peut-estre estimé vn Maistre Iean fait tout, pourquoy on s'estonne que cét homme se soit conserué les bonnes graces des Apothiquaires, puis que leurs boutiques doiuent estre dégarnies de tous autres remedes, attendu que cette drogue a tant de bons doüaires.

P.133. l.18. *Ils perdront le temps d'aiguiser leurs dents, &c.* Ie

crains que ce menteur ne diſe vray en ce poinct, ce qui ne luy eſt ordinaire, puis que nous auons à traitter auec des eſprits paſſionnez qu'à peine on pourra reduire dans le bon chemin, duquel ils ſe ſont écartez. Si *le Serpent d'Æſope vſa ſes dents contre la lime elle eſtoit d'vne dure conciſtence :* mais voſtre vin ou poudre emeticque ne l'ayant pareille il rompra le col pluſtoſt que les dents.

S'ils n'eſtoient point ſi animez ie conſeillerois vn accommodement, &c. Ie vous ay cy-deuant demonſtré qu'il eſtoit impoſſible, il n'y a qu'vn ſeul expedient aſſeuré, c'eſt d'abjurer voſtre erreur & d'abandonner voſtre mauuaiſe pratique, ce qu'on peut à peine eſperer, ſur ce que vous vous flattez écriuant *que la victoire ne panche du coſté ennemy.* P.ead.l.22

Quand ils auront reconnu ſes rares talens, &c. Ie ne puis croire à ſa perſuaſion verbale qu'il reüſſiſſe mieux par l'employ de l'Antimoine, ſes mal-heureux exemples deſtournent de cette croyance. P.234.l.11

Le Soulphre doré d'Antimoine eſpece de Saffran, &c. Si les effects de ce ſoulphre doré ſont dans l'excellence que vous les vantez, que ne quittez vous ce Saffran groſſier puis que vous y reüſſiſſez ſi mal, & l'oſtez du Codex de ce Doyen pour l'honorer par la ſubſtitution de ce merueilleux ſoulphre doré. P.235.l.11.

Le Mercure Antimonié a vne vertu balſamicque & confortatiue, &c. Dites-nous en conſcience, Monſieur l'Eſcriuain, ſi vous auez experimenté ce que vous y loüez ſi hautement, & comment different les vertus balſamicques & confortatiues? P.236.l.26.

P.239.l.20 *Il demonstre par vn syllogisme que l'Antimoine à raison de sa violence doit estre employé, &c.* Ie laisse a examiner ce foible raisonnement à ceux de sa cabale, ne voulant m'y attacher crainte d'estre persuadé à mal faire comme eux.

P.243. Dedans toute cette page il examine en vain les conditions & constitutions naturelles pour le vomissement, puis que ces Antimoniaux ne s'arrestent ny à la conformation de la poictrine ou d'autres parties, ny à la coustume, s'ils rencontrent quelque apoplectique ou comateux, ou quelque fiebure maligne, ils donnent leur drogue sans aucune de ces considerations.

P.248 l.24 *On n'est moins ridicule de vouloir abbatre, &c.* Cét homme se rend ridicule en ce rencontre (ainsi que souuent ailleurs) pretendant qu'on sera ridicule d'entreprendre la guarison d'vne grande maladie par remedes non violens, neantmoins la raison & l'experience font foy du contraire: car souuent tels remedes reïterez guarissent auec seureté les malades que vous precepitez auec vostre Antimoine; dans la suite il se condamne soy-mesme écriuant qu'on est criminel d'employer medicamens violens pour foibles maladies. Accordez cecy auec ce que vous auez dit ailleurs, qu'on peut donner de l'Antimoine aux sains, pourquoy non plustost aux foibles maladies, sans se rendre criminel comme vous auez prononcé?

P.250.l. 26. *L'Antimoine a droit de se preualoir sur l'Ellebore, &c.* Cét homme a besoin d'Ellebore, de vouloir donner

ner l'auantage à l'Antimoine pource qu'il fait vomir auec plus de violence que celuy-là: mais en quoy preualoir sinon qu'il cause plus asseurement la mort à raison de sa violence?

Aux maladies cronicques la nature va lentement & à pas contez, &c. Puis que vous auez conseillé qu'on tire ses copies sur le modelle de la nature, pourquoy en la fiebure quarte, *maladie cronique*, se seruir de l'Antimoine, qui agit precipitamment & non lentement & à pas contez? P.254. l. vlt.

Le Medecin prenant les resnes en sa main, &c. Iugez de la conduite de ce Docteur, lequel veut *essayer d'arrester la fougue de cét humeur*, que s'il ne le peut, *il s'en deliure à quelque prix que ce soit*, c'est souuent au prix de la mort par temerité. P.259.l.12

L'Antimoine fait son deuoir vigoureusement & prestement, &c. Ie reconnois auec vous que c'est vn peu trop, & en ce cas il feroit plus expedient pour vos malades d'employer des remedes lesquels inuitassent la nature à son deuoir plustost que la precipiter. P.264.l.4

Les roigneures d'ongles guerissent les hydropiques, &c. Sans doute Maistre Eusebe, vous passerez pour vn resueur, proposant telles niaiseries. P.278.l.16

Qu'ils fassent prouision de crottes de Souris, &c. Ne dites point d'*Esperuier*, Les Fauconniers ne parlent de la sorte; *la bouse de Vasche*, & le reste, sont destinez pour vous apprester le festin que vous meritez. P.280.l.4

Ce n'est mon dessein de censurer, &c. Le Lecteur iugera si ce Commis pour le triomphe de l'Antimoi- P.283.l. 22.

ne n'auroit pas mieux placé ce discours en sa premiere partie, où il a pretendu le iustifier, que non en celle-cy. Il pretend deuoir estre employé auec autant de iustice que la Scammone, la Colochynte, &c. Ce que ie luy denie sans autre examen sinon que ceux cy n'ont esté condamnez & rejettez par nostre Faculté comme celuy-là.

P.284.l.28 *Ils ne donnent l'Antimoine que dans la necessité, &c.* Vous ne parlez comme doit vn vray Medecin, puis que vous ne declarez cette necessité, ny les indications (si aucunes vous y obseruez) par lesquelles vous estes portez à *ne pouuoir vous en dispenser;* Si vous estiez iudicieux & charitable vous declareriez ce que vostre cabale à tenu secret iusqu'à present pour nous persuader d'entrer en vostre party.

P.288.l.13 *L'Antimoine preiudicie en l'abbatement des forces, &c.* Cét Autheur me sembloit rentrer en son bon sens écriuant de la sorte, mais il ne s'éloigne de son erreur en l'accordant en l'appoplexie, en laquelle toutes les forces souffrent beaucoup, lesquelles cette violente drogue abbat dauantage, remplissant de plus en plus le cerueau par le vomissement, & ainsi rend l'appoplexie mortelle infailliblement.

P.ead.l.24 *On peut vser d'Antimoine és maladies aiguës sans fieures, comme sont l'appoplexie & lethargie, &c.* Voicy vne lourde faute pour vn Docteur si éclairé; Où auez vous appris que la *lethargie* soit sans fiebure? N'est-ce pas vne maxime dans la Philosophie, que *quod est rei distinctiuum eiusdem est constitutiuum;* Par la fiebure la lethargie est distinguée des autres affe-

ctions comateuses, comme vous pouuez lire dans Fernel lib.5.c.2.de sa Pathologie, pour épargner vostre courte-veuë de la lecture de Galien, ayant appris de luy cette verité, ne manquez à corriger cette faute grossiere.

Il y en a de si scrupuleux qui n'osent, &c. Cét homme qui veut tout hazarder, ne peut souffrir que ses partisans soient moins periclitateurs que luy, les qualifians scrupuleux à donner l'Antimoine és fiébures crainte d'irriter les humeurs, & leur imprimer vne chaleur excessiue. P.289.l.1.

Il ne reüssit es abscés internes du foye, des poulmons, &c. Tout beau, Maistre Eusebe, vous touchez la grosse chorde, laquelle a desia depleu & choqué l'oreille des plus considerez de ceux de vostre party, qui ont negligé ou vostre maxime, ou n'ont assez examiné le fonds sur lequel ils ont agy en vn subjet illustre. P.291.l.22

L'Antimoine a entre autres vertus celle de desopiler, &c. Enfin on reconnoist l'Antimoine plus riche que lors qu'on auoit fait son Inuentaire, on n'y trouuoit que cinq facultez pourquoy cét Escriuain le faisoit passer pour vn Pentagone, mais à present il le fait remarquer vn Hexagone; cette drogue me fait souuenir d'vne pelote de neige, laquelle s'accroist tant plus on la roulle. P.292.l.23

L'Antimoine est le plus souuerain febrifuge, &c. Ie m'en rapporte aux effects : mais cét Escriuain, si punctuel, y appose vne hypothese digne de son genie ; *si la nature est de son costé ;* mais souuent on met ce *souuerain febrifuge* au hazard (ainsi P.293.l.6.

que les malades) d'autant que vos Antimoniaux moins iudicieux que vous ne les preconisez, n'ont souuent certitude ny mesme coniecture si la nature est en estat de s'en seruir, & peut se tourner *de son costé*.

P.294.l.24. *Les fiebures humorales trouuent sans contredit leur guarison dans l'Antimoine, &c.* Ce n'est point moy qui vous contredits, mais chaque iour vous en auez le dementy par l'éuenement, plusieurs malades de fiébures perissans ou pour auoir pris, ou apres auoir pris vostre panacée.

P.298.l.4. *Lors que les humeurs prennent autre route qu'on leur a prescripts, &c.* Cét homme pretend conclure de ce jargon, que le Medecin commande & reigle les humeurs comme s'ils estoient doüez d'intelligence.

P.304.l.2. *Il faut secourir la nature en ce mouuement, &c.* Ne vous trompez pas, Monsieur le Coadjuteur de Nature, & remarquez ce qui arriue par voye symptomatique d'auec ce que la nature entreprend; ie vous aduertis que ce vous seroit vn grand aduantage d'estre souuent dans le sentiment Orthodoxe de Monsieur Germain, ainsi que vous dites y estre en

L.20. cette page.

P.305.l.vlt. *C'est contre ces fiébures traitresses que l'Antimoine est destiné, &c.* Il prononce cecy suiuant la maxime vulgaire, *à trompeur, trompeur & demy*. Il demeure d'accord de la malice de cette drogue, écriuant que *leur malice extraordinaire ne se peut dompter que par vn semblable remede:* Or il n'y a malice en aucune maladie qui puisse égaler celle de cette drogue.

Il faut auoüer que le Sené pouſſe ſeurement, &c. Cét P.306.l.
Eſcriuain reconnoiſt l'Antimoine eſtre aueugle, 26.
qui a beſoin de conducteur, comme tel il heurte à diuerſes portes & remuë tout tres-mal à propos, mais ie doutes fort qu'il ſoit ſeurement pouſſé à la porte de derriere, pour le deſtourner de tout troubler ainſi qu'il luy eſt ordinaire.

Il faut conuenir du temps auquel il ſe doit adminiſtrer, P.308.l.7
&c. Cét homme ſe veut faire paroiſtre exact obſeruateur du temps auquel on doit bailler l'Antimoine en cét écrit; mais i'oſe auancer comme vne verité, que luy & ſes aſſociez eſtans arriuez proche les malades ils ne s'en mettent en peine. Il dit qu'on doit le refuſer au commencement à peine de paſſer pour temeraire. Il declare non moins blaſmables ceux qui le donnent ſur le declin. Helas Meſſieurs les Antimoniaux que vous en faites decliner pluſieurs par voſtre drogue, vous la donnez au declin, non du mal, mais des malades. Il conclud que *le temps le plus conuenable eſt l'accroiſſement;* A peine ces Medecins ſi éclairez pourront-ils ſi nettement diſtinguer ces diuers temps en ces fiébures qu'il a appellées cy-deuant *traitreſſes ;* mais ie vous demandes Monſieur le Maiſtre des temps, en quel temps croyez vous que ſoit vn malade lequel ſera dedans vn ardeur de fiébure extréme, auec violent delire, mouuemens conuulſifs ? Vous ne luy denierez voſtre drogue non plus qu'à ceux qui ſont dans vne profonde affection comateuſe auec la machoire tres-ferrée. Ie n'eſtime point que tels malades ſoient en autre

temps que dans la vigueur, & neantmoins c'est lors que plus prestement vous donnez l'emetique, nonobstant tout l'examen que vous auez fait de la diuersité des temps, pensant nous jetter de la poussiere aux yeux.

P. 311. l. 28 *Il deffend l'Antimoine és fiévres ardentes, &c.* Si vous agissiez comme vous escriuez, vous ne precipiteriez point tant de fiévreux, ainsi qu'il arriue souuent; accordez cecy auec ce que vous auez escrit, que le gibier de vostre Antimoine est la fiévre maligne : Or telle fiévre est ardente, donc en fiévre ardente vostre drogue ne doit estre deffenduë.

P. 314. l. 10 *Les vomitifs benins doiuent preceder l'Antimoine, &c.* I'oses asseurer auec serment que ces Antimoniaux n'ont iamais mis en vsage ces legers preparans, & comme applanissans les voyes à cette sublime drogue: & en effect, ils n'en ont prescrit la forme de s'en seruir, ny specifié quels ils sont.

P. 320. l. 16. *Il fait le panegyrique de l'Opium, lequel il fait marcher de pair auec l'Antimoine, &c.* Ils ont esté l'vn & l'autre blasmez par nostre Faculté comme idoles des Empiriques, que cét homme dit *estre les premiers dans l'employ.*

P. 323. l. 17 *Il n'y a que l'Antimoine qui puisse descharger le cerueau, &c.* S'il est ainsi, ie maintiens que cét Autheur a eu raison de mespriser l'Antiquité, laquelle semble auoir esté sans ceruelle, d'auoir laissé le cerueau sans secours; si cét homme est creu.

P. 325. l. 8 *Le vomissement est deffendu à ceux qui ont la teste foible, &c.* Si Maistre Eusebe auoit esté instruit de cet-

te maxime, il se fust empesché de se seruir d'Antimoine, lequel luy a tellement accreu cette foiblesse, qu'il n'a pû s'en remettre ; Il auroit esté raisonnable d'expliquer ce qu'on doit entendre par foiblesse de teste, ou si les douleurs, vertiges, &c. mais si vn homme estoit tombé en fiebvre maligne, qui eut la teste foible naturellement, & qui par consequent fust promptement trauaillé par les fascheux symptomes cephaliques ; en ce cas Messieurs les *adroits & iudicieux* Antimoniaux demeureroient-ils les bras croisez sans donner leur drogue ? Ie doutes si iamais ils ont fait cette consideration *in praxi Antimoniali.*

Ce grand remede a remporté la gloire, &c. Il en a plus tué que la maladie mesme en cét Automne, que vous auez cotté, on en citeroit les exemples ; & i'oses iurer deuant Dieu que sans Antimoine nous guarismes presque tous nos malades par la methode ordinaire trauaillez de ces fiebvres malignes. P. 326. l. 17.

Il vante fort sa drogue en l'epilepsie & apoplexie, &c. Nec minus est periculum à remedio quàm à morbo, quoy qu'il appose cette condition ou exception, *moyennant que la chaleur & esprits ne soient entierement esteints*, à quoy ces Messieurs les iudicieux n'ont aucun esgard, voulans tousiours pousser fortune ; ne l'ayans refusé encor à aucun, si ce n'est en *la paralisie de la langue :* mais ie maintiens que la consequence est mesme és autres paralysies & apoplexies. P. 327. & 328. P. 329. P. 330.

L'Antimoine donne vn coup d'esperon és lethargies, &c. P. 331. l. 10
Infailliblement c'est pour galopper promptement en l'autre monde.

P.335.l.22 *Il est perilleux de donner l'Antimoine aux pleuresies par les humeurs chauds, bilieux, &c.* Pourquoy n'auoir pareille retenuë és fiebures malignes ardentes?

P.338.l.13 *L'emeticque est le plus prompt remede aux Asmatiques, &c.* Ie demande à ce Docteur, ce qu'il entend par *les diuers replis des poulmons & de la poictrine*, & s'il croit que par l'action de son Antimoine, c'est à dire par vomissement, les arteres du poulmon soient deschargées de ces humeurs visqueux, & s'il se vuide quelque chose de ces flustes par autre voye que par la toux.

P.350.l.22 *Il est plus expedient de se seruir d'Antimoine quand mesme il apporteroit conuulsion & froid, &c.* Cét homme fait tel cas & estime de cette drogue, qu'il ne se met en peine apres l'auoir baillée ce qu'il arriuera, ou l'ombre de mort, comme l'extréme froid des extremitez, ou la mort mesme.

P.351. *Il accorde le vin Emetique à l'ileos qu'il dit estre denommé à raison de l'intestin, &c.* On ne demeure point d'accord que ce symptome soit denommé par raison de l'intestin, *Gal. l. 2. Method. & Actuarius* parlent au contraire que l'intestin a cette denomination par le mal qu'il souffre.

P.355.l.12 *L'Antimoine violent de soy est ralenty, &c.* Croyez-vous Monsieur le Promoteur de ce triomphe, que cette vostre consideration & confession y contribuë beaucoup? ie ne l'estimes point, veu que vous auez hautement declaré que ses plus grands aduantages procedent de la violence.

P.356.l.14 *Les plus fameux de nos Practiciens, &c.* Dites Antimoniaux,

moniaux : car les plus fameux & plus sçauans de Paris sçauent rejecter genereusement cette drogue, pour ne point passer pour *extrauagans* auec vos iudicieux, *dont les experiences continuelles, &c.* L. 18.

L'Antimoine est Cardiacque par vne proprieté toute singuliere, en vertu de toute sa forme, &c. Il auance hardiement ces grands doüaires, mais il faut s'en rapporter à sa bonne foy sans en auoir donné aucune demonstration, il faut se laisser persuader par *l'experience, seule piece iustificatiue* qu'il met en auant, mais ie doubtes fort s'il l'a oncques employé ainsi preparé, s'arrestant entierement à son Saffran : mais apres que Vulcan a destruit toute sa forme, où en trouuera-t'il la vertu ? P.358. l.13 L. 22.

En la syncope, le vin est preferé à tout autre remede, &c. Ie souscrits à cette verité, qui est de Gal. mais ie vous denie qu'il reçoiue vn surcroist de vertu estant Antimonié, ains au contraire de vin cardiacque il deuient puissant venin. P.359. l.11.

L'Antimoine a vne authorité souueraine, &c. Comment donc appartient-il au *Medecin de les maistriser*, comme vous escriuez ? mais quelles maximes d'vn Medecin Chrestien, *de ne faire aucun scrupule de hazarder*, est-ce agir en prudent & iudicieux ? P.366. l. 9

La semence de l'homme retenuë dans la matrice s'y corrompt, &c. Ie sçay que la corruption de la semence dedans ses vaisseaux, tant en l'homme qu'en la femme, excite de fascheux symptomes ; mais ie n'ay encor appris chez aucun Autheur, ny obserué en faisant la Medecine, que la semence de l'homme se P.370. l.14

corrompe dedans la matrice, puis qu'elle a liberté de s'écouller d'icelle, ſon orifice ne ſe reſerrant qu'en cas de conception.

P.371.l.24 *L'Antimoine femelle eſt plus conuenable aux femmes, &c. Meræ ſunt nugæ peneque deliramenta.*

P.375.l.1. *Ceux qui ſe declarent pour l'Antimoine agiſſent plus candidement, &c.* Quelle candeur rencontre-t'on en ces Antimoniaux, leſquels ſimulent & cachent les maux que leur drogue produit, que ſi par cas fortuit quelqu'vn en rechappe ils le publient hautement comme quelque miracle.

P.376.l.13 *Si l'Antimoine eſt vn bon remede, &c. ou ſi c'eſt vn poiſon que ne l'exterminent-ils, &c.* A quel propos telle hypotheſe, *s'il eſt bon remede?* il n'a iamais eſté reconnu tel; mais quoy que les Medecins pleins de probité & de ſcience ayent entrepris de le decrediter ou *exterminer*, ils n'en ont peu encor venir à bout, d'autant que les vices & les vicieux ont leurs fauteurs & defenſeurs qui empeſchent qu'on ne s'en defaſſe.

P.378.l. 26. *Quelque preſomption qu'on aye on s'y trompe ſouuent, &c.* Voila vne bonne reconnoiſſance ſi elle eſtoit deuant Notaires: mais il parle de la ſorte par ſa vanité, diſant enſuite *qu'il faut eſtre expert*, & que tous *ne ſont habiles pour aſſaiſonner ce remede*: mais quelle habileté & induſtrie eſt requiſe pour bruſler l'Antimoine auec le ſalpeſtre, & en ſuitte l'ayant pulueriſé le faire infuſer dans le vin; Monſieur le *hableur* ſi vous auiez quelque ſecret vous le feriez bien valoir, puis que vous vantez tant cette drogue d'vne preparation ſi facile: Si vous auez meilleure main que les

autres confederez, c'est de l'auoir tellement liberale que vous ne le refusez à personne.

En tout cas le Medecin conscientieux fait son deuoir,&c. P.379.l.1. Si vn Medecin suiuoit les reigles de la conscience *son debuoir* seroit d'abandonner l'vsage de ce venin, afin de n'auoir point l'esprit inquieté *d'auoir auancé la destinée*, ainsi que souuent il arriue par cette pernitieuse drogue.

L'Antimoine expedie en peu de temps, &c. Cela est P.381.l.2. trop vray, & en si peu de temps que le malade est surpris ainsi que les domestiques, & n'ont loisir de penser serieusement à leurs affaires spirituelles & temporelles. Si les Medecins orthodoxes se plaignent de telles procedures barbares ce n'est point qu'ils *craignent qu'on ne les appelle, ce remede se rendant trop familier*, mais poussez par compassion & charité de voir qu'on traitte si mal & inhumainement les malades.

Cét Autheur recommande l'Antimoine par la voix P.383.& du vulgaire,& parce qu'il est dans le *Codex*. L'vne & 386. l'autre recommandation bien considerée seroit plûtost pour le faire condamner & bannir, que de le faire triompher, ainsi qu'on l'auoit promis, ce que ie reconnois estre remis en vn autre temps qu'on pourra rencontrer ouuriers & materiaux pour dresser ce Char de triomphe, & le reste de sa pompe.

CHAPITRE IX.

Examen du Codex & de l'Antimoine, dedans iceluy.

QVoy que cét Autheur ait donné vne inscription à son Liure fort specieuse, &, ce luy semble, auantageuse, *L'Antimoine Iustifié & Triomphant*, ie m'asseure neantmoins que ceux qui le liront auec attention connoistront qu'il ne l'a point du tout *iustifié* des accusations que les vrais Medecins ont de tout temps formées contre luy, d'estre *vn poison;* & par consequent restant criminel il ne peut estre triomphant. Ce qu'ayant reconnu auec déplaisir, il a tasché de trouuer d'autres moyens pour auancer ce triomphe; or luy & ses fauteurs n'en ont point iugé de plus fort & plus puissant que de le faire voir honorifiquement placé dedans le *Codex* de Monsieur de S. Iacques. Le Lecteur est prié de trouuer bon que dorefenauant ie ne le qualifie point autrement, puis qu'il n'est approuué ny par la Faculté ny par la Cour de Parlement, ce qui estoit necessaire pour le faire nommer & receuoir pour *Pharmacopée de Paris.* Ie demonstreray cecy autant clairement que veritablement, & apres i'examineray en suite le texte de cét Autheur en la forme ordinaire. Si le manquement aux formalitez dans les procedures en Iustice fait que souuent celles-cy sont

caſſées, & qu'vne bonne cauſe, pour cette raiſon, eſt reputée mauuaiſe ; ie maintiens que le procedé que le ſieur de ſainct Iacques a tenu pour diuulguer ſon *Codex* le rend nul, & le fait rejetter eſtant deſauoüé par la Faculté.

Dans le Doyenné de Monſieur Seguyn on commença fort à propos & ſagement à trauailler, pour, ſuiuant les Arreſts de la Cour de Parlement, & y ſatisfaiſant, dreſſer vne Pharmacopée ou Antidotaire pour la ville de Paris, ce que les Apoticaires auoient inſtamment demandé. Pour ce deſſein, le Doyen ayant le 30. Ianuier 1623. aſſemblé la Faculté, on choiſit & deputa des Docteurs pour y ſatisfaire; mais ce trauail ayant eſté diſcontinué durant quelques années, il fuſt renouuellé dans le Doyenné du ſieur de ſainct Iacques, & acheué, dit cét Autheur, en l'année 1638. ſur la fin de ce Doyenné. Ce qui n'eſt probable, puis que ce Doyen ne preſenta par ordre de la Faculté (ainſi qu'il debuoit) ce trauail qu'il pretend auoir eſté accomply, à Meſſieurs du Parlement, à ce qu'ils fuſſent aduertis, ou au moins Meſſieurs les Gens du Roy, que la Faculté pour ſatisfaire à ſes Arreſts auoit tellement trauaillé pour dreſſer vn Antidotaire qu'il eſtoit fait & parfait, & qu'il pleuſt à la Cour en donner acte à la Faculté, & ordonner par ſon *Arreſt que les* Apoticaires ſeroient tenus & obligez d'auoir dedans leurs boutiques les remedes exactement diſpenſez ſuiuant cét Antidotaire & non ſur autres tels qu'ils puiſſent eſtre. Or ce Doyen ayant manqué à ſon

debuoir, & n'ayant tenu tel procedé, on luy denie qu'il aye bien & deuëment fait publier & diuulguer ce chetif Liuret sous le tiltre *de Codex*, qui est vne production indigne de la Faculté de Paris, tant à raison de la maigre matiere y contenuë, que pour y voir quelques mauuaises drogues qu'on y a glissées contre l'adueu de la Faculté, par les Decrets de laquelle elles auoient autre fois esté censurées & rejettées. Cette verité sera cy-apres demonstrée dans l'examen que nous ferons de l'Histoire que cét Autheur & Promoteur d'Antimoine a couchée dedans son volume touchant ce *Codex*, laquelle nous ferons voir fausse, n'estant contenuë & transcrite dedans le Registre de ce Doyenné.

Ce qui m'a porté à examiner cette affaire plus exactement & par le menu, a esté premierement vn escrit fait & dressé lors de la publication de ce *Codex*, par vn des plus celebres personnages qui aye paru en ce siecle dans nostre Faculté, c'est vne piece laquelle contient peu de paroles, mais qui porte grand poids & authorité, escrite auec autant de iugement qu'on en puisse lire.

Iudicium V. Clar. D. super Codice medicamentario Parisiensi nuper in lucem edito M. Philippo de S. Jacques Decano.

Ad Collegas suos Medicos Parisienses.

Codex iste Medicamentarius Decani nugæ Archetypæ sunt.

Fernelius qui Codicis author laudatur immane quantùm à nugatoris sensu discrepat.

Catalogus Doctorum Parisiensum splendidè mentitur totius ordinis authoritatem.

Epistola Lectori ineptè scripta structurâ planè puerili.

In compositione Medicamentorum sæpiùs ratio ἄλογος, farrago non ferenda; inscitia singularis.

Medicamentis interseruntur venena Decretis Facultatis toties damnata.

Et finimus; ô tempora.

Tels aduertissemens ne deburoient ils point exciter les Docteurs genereux pleins d'honneur & de courage à entreprendre la correction, ou plustost proscription de ce Codex?

Secondement, outre l'auersion & dégoust que i'ay eu de tout temps contre ce Liuret & son inscription, il m'a esté accreu de beaucoup ayant leu ces iours derniers dans mon lict malade *ce sale pot pourry, ce cloacque puant, cette orde & infecte sentine d'iniures*, ramassées en vn volume intitulé *Seconde Apologie* de l'Vniuersité de Montpellier, compillé par ces animaux charitables de Pline, lesquels furent interuenans au procés de nostre Faculté au Parlement, pour se conseruer le droict d'entrée aux Consultations du Bureau d'Addresse, ce qui leur fust dénié par le mesme Arrest lequel renuersa le Mont d'Impieté du sieur Theophraste: mais infailliblement se sont joints à ces animaux d'vnion & charitables, qui se cachent dans Paris comme Renards de San-

som pour la ruyne de nostre Faculté, aucuns de nos faux confreres Antimoniaux, sans le concert desquels plusieurs choses escrites dedans cette pretenduë Apologie pour Montpellier, contre la Faculté de Paris & ses Docteurs, n'auroient peu estre mises si nettement qu'elles sont exprimées ; or tels associez sont meschantes bestes à quatre pieds nées pour mal-faire.

Ie rapportes icy ce que i'ay remarqué dans cette Apologie, qui est escrit au mespris & rebut du Codex du sieur de S. Iacques.

En la 4. Section, pour mespriser vn Autheur, il escrit, *Qu'il a l'esprit plus ridé & aride que n'est le Codex* Pharmaceutique *de son Hecticque Faculté.*

En la Section 6. *On fait vn meschant Code ou receptaire en Pharmacie.*

En la Section 8. *Il a fallu le terme de quarante ans pour couuer & éclorre vostre magnificque Pharmacopée, laquelle n'estant que des ossemens mal assemblez, vous la rendez recommandable en la couurant du nom authentique de Codex ou plustost de Cortex.*

En la Section 21. *En suite de vostre Codex Pharmaceuticque vous meditez quelque Codex Culinarius.*

En la Section 66. *Vous n'auez donné qu'vn chetif schelete de Pharmacie.*

En la Section 100. *A ce nom de Codex risum teneatis amici.*

En la Section 127. *Vostre Codex enfant de quarante ans, quoy que fort maigre & defiguré, lequel le seroit encor dauantage, &c.*

En

En la Section 128. *Vostre present Codex de Pharmacie, le fils de quarante ans, enseigne le sublimé doux, le vin emeticque.*

En la Section 144. *Vous auez approuué l'vsage de ce vin en plein College, en l'assemblée de cent dix Docteurs, qui y ont inseré leurs noms pour approbation de ladite Pharmacopée, intitulée Codex; je ne me peux tenir de rire voyant ce nom Auguste donné à vn Almanach Medicamentarius,* ou *Pharmacopæa Parisiensis ex mandato Facultatis Medicinæ Parisiensis, &c.*

En la Section 148. *Ie ne sçay où vous pensez, d'entreprendre vne Pharmacopée apres vn Syluius, vn Fernel, vn Renou; si vous comparez vostre Code à leur Digeste ce ne sera qu'vn Caudex ou vn Tronc qui n'a ny feuille, ny fleur, ny fruict, ny branche, c'est vne busche* inutile lignum; *il n'enseigne ny le Medecin, ny le Maistre Pharmacien, ny le Frater; il annulle tant de celebres Decrets, veu qu'il contient des remedes Chymicques que vous auez tousiours condamnez, &c.*

Hé bien, Maistre Eusebe, croyez vous auoir placé honorablement & donné vn azyle asseuré à vostre Antimoine criminel non justifié, dedans ce Codex du sieur de S. Iacques? lequel est tellement décrié & decredité par ceux mesmes qui sont declarez partisans de l'Antimoine, qu'il ne pourroit estre mieux déprisé & mis au rabais par ses ennemis. Les compillateurs de cette Apologie ont en grand mespris la matiere qui remplit ce *Codex*, ils en blasment la façon qu'il est dressé; ils se mocquent de son inscription, & encor dauantage lors

qu'ils remarquent la fourbe & fausseté qu'on a commise d'apposer les noms de tous les Docteurs au frontispice de ce Codex, comme s'ils estoient les Approbateurs de cette piece, & des drogues qu'elle contient, condamnées tant & tant de fois par les Decrets de la Faculté.

Mais ie n'en demeures point là, il faut examiner non seulement comment l'Antimoine est placé dans le Codex, & de quelle façon; mais il faut au prealable demeurer d'accord si ce chetif Liuret, *si hæc sicca cortex aut Caudex*, sera renuoyé au sieur de S. Iacques, comme à son seul Autheur, ou s'il passera pour Antidotaire receu & approuué de la Faculté de Paris; la formalité n'y ayant esté gardée & ce qui y est compris estant indigne de l'Approbation de la Faculté, puis qu'elle a condamné & condamne encor l'Antimoine, que ce Doyen y a introduit contre droict & raison, il faut donc tenir pour veritable que ce Codex n'est vn ouurage de la Faculté de Paris. Ce qui sera encor éclaircy plus à plain, respondant à ce que cét Escriuain a mis en auant de la fabrique de ce Codex, & de l'installation de l'Antimoine en iceluy.

P.193.l.23 *Voicy le detail tout au long extraict des Registres, &c.* Cét Autheur promet l'extraict pris des Registres de la Faculté, mais il ne satisfait à sa promesse, n'ayant leu ny veu les Registres, ainsi que m'ont asseuré Messieurs les Doyens, lesquels les ont entre leurs mains sans qu'ils en sortent; Or ils m'ont declaré en verité que cét Escriuain ne leur en a demandé

communication, il s'est contenté du narré que luy en aura fait quelque homme interessé, lequel luy aura dissimulé la verité.

Le Lundy 30. Ianuier 1623. Maistre Michel Seguyn, &c. On demeure d'accord de ce qu'il écrit du Doyenné de Messieurs Seguyn & du Chemin, lequel n'a esté *qu'vn & non deux,* comme il escrit page 195. celuy-cy ayant esté esleu Doyen apres le deceds de celuy-là: or depuis ce Doyenné iusques à celuy de Maistre Philippes Harduyn de S. Iacques ce trauail fust intermis, & se passerent les Doyennez de Maistres Iacques Cousinot, Nicolas Pietre, Iean Pietre, René Moreau, François Boujonnier, & Charles Guillemeau, sans qu'on y eust rien auancé. Le 31. Ianuier 1637. ledit sieur de S. Iacques ayant conuoqué la Faculté, il fust conclu qu'on continueroit ce trauail, lequel fust fort pressé par ce Doyen, non point pour estre dauantage affectionné au bien & honneur de la Faculté que ces six Messieurs les Doyens ses predecesseurs, tous personnages de merite, & lesquels ont tousiours eu en tres-grande recommandation les auantages de la Compagnie, & j'ose asseurer plus que le sieur Harduyn, lequel ne pressa ce trauail que pour accomplir le dessein que tacitement il auoit resolu auec son frere, qui estoit qu'imprimant l'Antidotaire ils trouueroient quelque moyen d'y fourrer sans bruit l'Antimoine, ainsi qu'il a fait, au grand prejudice de la Faculté & du public. Apres que cét Escriuain a supposé l'Antidotaire ouurage de nostre Faculté, il *P. ead. l.25.*

tire de là tous les auantages qu'il peut imaginer pour son Antimoine, il en parle de la sorte en la page 91. de la premiere Partie ligne 19.

P. 91 de la 1. part. l. 19. *Nostre Faculté a substitué en son Antidotaire l'Antimoine à l'Ellebore, &c.* Quelle effronterie mensongere est celle-cy? où cét Escriuain a t'il pesché cette bourde? Il y a apparence qu'il l'a euë par reuelation, ainsi que l'ample narré de cette insertion de sa drogue dedans le *Codex* de ce Doyen, lequel en a esté l'Autheur: mais ie luy demandes si nostre Faculté auoit dressé autrefois vn Antidotaire dedans lequel l'Ellebore eust esté placé, lequel enfin pour quelque consideration en auroit esté osté pour luy substituer l'Antimoine dans celuy-cy que Monsieur de S. Iacques a donné au public? en ce cas Maistre Eusebe auroit enoncé quelque chose de vray semblable; mais nostre Faculté n'en ayant iamais proposé aucun, c'est vne fausseté tres-manifeste que l'Antimoine ait esté substitué à l'Ellebore par nostre Faculté, mais seulement pour le sieur de S. Iacques & par son truchement.

P. 150. l. 4. *La plus commune façon de le preparer est inserée dés il y a quatorze ans dans nostre Pharmacopée, &c.* Ce Codex que vous honorez du nom de Pharmacopée, n'est point de nostre Faculté mais de S. Iacques, ce qu'on conclud par cette seule inserption de ce poison en icelle; comment persuaderez vous aux personnes de bon sens que la Faculté de Paris approuue & reconnoisse vn ouurage pour sien lequel va directement contre sa pure & saine doctrine, & qui

combat ses Decrets, par lesquels cette pernicieuse drogue est iugée tellement venin qu'on ne la peut corriger par aucun artifice?

Il est à present reconnu pour vn singulier remede par la plus celebre Faculté, &c. L'éclat & celebrité de la Faculté de Paris se ternit & abaisse par la lascheté & malice d'aucuns des Docteurs qui sont dans son Catalogue, lesquels font cas de ce venin, & le releuent de beaucoup dans l'estime pour estre dedans ce chetif Codex de S. Iacques: mais quels auantages peut-il retirer d'estre & auoir esté intrus à la sourdine dans ce Liuret, lequel a esté fabriqué & produit de la maniere qu'on le sçait. P.184.l.7.

Il a esté admis par le consentement presque vnanime en son Antidotaire, &c. La fourbe de cét homme se decouure par luy mesme: en l'article precedent il auoit dit *par la Faculté*, il modifie icy son mensonge, escriuant *par le consentement presque vnanime*, ce qui est faux, car les Anciens, les Sages, & plus sçauans n'y ont iamais consenty; i'asseure que la Faculté n'a esté conuoquée ny assemblée pour ce dessein, car ie m'y serois rencontré, & me serois hardiment opposé à telle entreprise directement contraire aux Decrets de la Faculté, laquelle reconnoist venosité en cette drogue. P.185.l.18

La reconnoissance que la Faculté de Paris en a faite a tellement releué son prix, &c. S'il retire son estime du iugement de la Faculté il doit estre raualle aussi bas que les enfers, puis qu'elle le repute poison; s'il pretend faire passer pour la Faculté ces Certificateurs 2. Part. p.188.l.20.

qu'il dit auoir releué son prix, j'estimes qu'il veut declarer que cette drogue se vend mieux & plus cherement depuis que le sieur Harduyn a diuulgué son *Codicile* farcy de ce poison.

P.190.l.17 *L'arresté que nostre Faculté prononça il a quatorze ans est si authentique qu'il n'y a plus voye d'appel, &c.* Monsieur l'Aduocat d'Antimoine, ie soustiens que la voye d'appel comme de faux est toute ouuerte tant contre le Codex que contre l'installation de cette drogue en iceluy: mais si vous estimez vostre arresté si fort, pourquoy voulez-vous le sousmettre en arbitrage de cette maistresse Faculté? lequel ie ne tiendrois si asseuré que vous en eussiez satisfaction.

P.191.l.25 *Cette Compagnie venerable ayant receu l'Antimoine à bras ouuerts, &c.* Comment paroistra-elle venerable si elle admet ce poison qu'elle a condamné, ce seroit vne legereté d'auoir en estime ce qu'on a eu en horreur. Il adjouste *malgré les oppositions de quelques vns;* donc il est faux que la Faculté l'aye receu, car vn seul Docteut opposant empesche toute conclusion, telle qu'elle soit, & principalement si on deliberoit & concluoit contre les anciens Decrets. Or pour monstrer la bonne foy de cét Escriuain, ou plustost de celuy qui luy a dicté telles bourdes, il faut auoir recours au Registre de son Doyenné, on n'y rencontrera ny conclusion ny opposition touchant son Antimoine.

P.192.l.10 *L'accueil fauorable qu'il a receu dans nostre Escole, &c.* Ie suis plus de trente ans dans la Faculté deuant cét

Autheur, j'atteste auec verité n'auoir oncques entendu parler de cette drogue qu'auec horreur & haine, & n'a-t'on souffert qu'on aye proposé des Theses de cette matiere. Il continuë en cette mesme page d'escrire que *cette iudicieuse Compagnie apres auoir long-temps balancé elle a reconnu l'Antimoine pour salutaire remede.* Ie vous defie de monstrer dedans le Registre de ce Doyen qu'on aye ny balancé ny examiné cette drogue ; les Promoteurs Antimoniaux n'eussent osé auancer telles paroles aux Assemblées des Docteurs deputez, lesquels ne l'eussent pas enduré. *L. 12.*

Ses aduersaires ne peuuent le voir en ce Catalogue, &c. *P. 193. l. 1* Vous dites vray (ce qui ne vous est ordinaire) nous sommes ses aduersaires,& le haïssons pour sa malice, laquelle nous empesche de souffrir qu'on le voye plus long-temps dans ce Codex de S. Iacques, lequel il faut abolir & proscrire auec cette drogue, à raison de laquelle principallement nous l'estimons infame ; & que ces Antimoniaux ne se flattent point sur cequ'on a laissé durant quatorze ans ce Codex sans l'attaquer ouuertement, ayant tousiours esté rebuté & rejetté par les plus sages & aduisez de la Compagnie: Il n'y a aucun temps prefix pour donner lieu à vn mal & l'approuuer, si on l'a tolleré pour vn temps, ce que i'aduouë qu'on a fait auec quelque simplicité, & mesme lascheté, d'auoir enduré que ce Codex aye si long temps paru empoisonné par l'insertion de ce venin, sans qu'on les aye rejettez l'vn & l'autre, comme preiudiciables à la

Faculté de Paris & au public, les interests desquels ne sont separez. Or on n'a formé ce dessein iuste & raisonnable contre ce Codex & son venin pour les exterminer, que depuis auoir reconnu la licence trop effrenée d'en vser, & façon trop effrontée de le recommander verbalement & par libelles insupportables, lesquels pour donner plus de vogue & credit à ce poison proferent injures insolentes contre la bonne & ancienne doctrine & methode de Medecine de la Faculté de Paris.

P.195.l.24. *Esclaircissemens sur remedes contestables, &c.* Ie suis asseuré que l'Antimoine ne fust de ce nombre, puis qu'il ne fust proposé d'aucun, on auroit esté mal receu de proposer en deliberation, pour en auoir l'approbation, vne drogue censurée par la Faculté, mais ce qui conuainc cette bourde c'est qu'on n'en a rien escrit dans le Registre, non plus que de ce

P.197.l.7. qu'il escrit, *qu'apres diuerses contestations faites de part & d'autre, il fust resolu que le vin emeticque y seroit inseré, &c.* Voicy la plus hardie & effrontée fourbe qu'on puisse auancer; est-il vray-semblable qu'vne affaire de telle consequence eust esté resoluë (apres contestation) entre particuliers sans auoir assemblé toute la Faculté, attendu qu'il s'agissoit d'vne affaire laquelle estoit destruisante vn Decret tres authentique par lequel l'Antimoine estoit condamné par soixante & treize Docteurs; & notez que pour authoriser cette supposée conclusion il ne fait mention que de huict Docteurs, non dans le Registre de ce Doyen, mais dans ce journal de bourdes, vn

desquels

desquels, Maistre Hugues Chasles, homme de probité, en a baillé le dementy à cét Historien, qui pour ce subjet la fait imprimer dedans ses *Errata*.

Apres auoir trauaillé sept mois à le purger des remedes dangereux, &c. Ie vous demandes, Monsieur l'Historien, qui auiez promis le destail de l'installation de l'Antimoine dans ce beau Codex, en quel page & ligne vous nous ferez lire ce que vous escriuez? Il n'y a rien escrit de cela; mais de quels remedes dangereux peut-il auoir esté purgé, puis qu'il reste infecté de ce venin? P.ead.l.28

En cinq diuerses seances ce vin Antimonié fust leu & publié, &c. Il ne se trouue rien d'escrit de cela, bien on trouue escrit qu'il y eut quelques syrops retranchez; il est probable que Messieurs Pietre, Perreau, de la Vigne, & Moreau, qui estoient des Deputez, n'auroient souffert qu'on eust mis en auant cette malicieuse drogue qu'ils sçauoient auoir esté censurée: En cette mesme page il écrit que le 10. Nouembre 1637. *que les electuaires purgatifs ne furent aucunement censurez, mais approuuez, & principalement le diasaru & le vin emeticque;* Ie prie le Lecteur de remarquer le peu de conformité qu'il y a dedans les escrits de cét homme, lequel en la page 197. dit que cét œuure tant desiré (helas de quelles personnes si elles n'auoient perdu le sens?) fust accomply le 20. Octobre 1637. & neantmoins en cette page 200. il escrit qu'on trauailla aux miels conserues & vin emeticque le 10. Nouembre, en voicy l'extraict du Registre: *Die Martis 10. Nouemb. 1637. Conuenere in* P.200.l.4

Scholas superiores ad Antidotarium perficiendum nominati & cum ijs plures alij, vt statuerent de sectionibus Antidotarij iam examinati, lectisque in eam rem conseruis, mellis speciebus, & electuariis catharticis ;ijs necquidquam esse addendum detrahendumve censuerunt; & vinum emeticum descriptum probauerunt. De S. Jacques. Or cette procedure de ce Doyen aisement se découure blasmable par l'inspection de son escriture, où l'on reconnoist qu'il a adjousté apres coup ces termes, *& vinum emeticum probauerunt ;* auparauant on n'auoit parlé de ce vin ailleurs que le 20. Iuin 1637. Il fait menrion qu'on conserua le Diasaru, & fust dit qu'on y adjousteroit vn plus fort vomitif: mais on remarquera encor en ce lieu la diuersité d'escriture, lors qu'il a exprimé ce vin; de sorte qu'il y a grande apparence que ce vin n'a esté dans l'approbation des Docteurs assemblez, & mesme ce n'est vne installation en bonne forme, veu qu'ayant esté iugé poison, il estoit necessaire d'annuller ce Decret afin qu'il peust trouuer place auec les autres remedes. Maistre Eusebe n'a-t'il pas eu raison, escriuant qu'on deuoit aux trauaux infatigables de ce Doyen page 197. *la gloire de cét excellent ouurage:* car de vray les actions de cette nature ne se font qu'auec gesne & trauaux d'esprit, d'autant que la conscience arguë souuent & donne des remords: mais ie trouue vne insolence insuportable en ce ieune Escriuain, lequel n'estant Docteur, & par consequent n'assistant aux Assemblées, disant en la page 202. que le blasme qu'on veut faire tomber sur ce Doyen,

taxé insolemment, paroist sans fondement, par le seul narré qu'il vient de faire de la publication de l'Antimoine; mais par quel moyen & voye pourra t'il prouuer la verité de ce narré absolument faux? quand ie luy accorderois que la chose se fust passée de la sorte, il ne pourroit excuser ce Doyen de blasme veu que l'Antimoine ayant esté censuré comme veneneux par Decrets, cela deuoit l'obliger d'y proceder plus meurement, ou comme il parle, *reseruément*, conuoquant la Faculté *trinâ congregatione & speciali articulo*, ce qui n'a esté obserué. Il y a encores autres circonstances lesquelles accroissent tel soupçon; il escrit p. 199. que ce *Codex* fust mis au iour en 1638. & que ce Doyen en fust remercié au nom de toute la Compagnie: mais par qui? Le 16. Octobre en cette mesme année, où est escrit cela? Il adjouste de plus, que ce *Doyen trauailla vigoureusement à l'edition de cét Antidotaire*, & il paroist qu'il se gausse de luy escriuant cela, puis que cette impression a esté differée vn an entier. Voicy comme il en parle en la page 197. *Cette piece tant desirée fust accomplie le 20. Octobre 1637.* & neantmoins il ne fust imprimé qu'en 1638. sur la fin de son Doyenné. Cét Escriuain adjouste en la page 199. qu'il fust arresté que le *nom des Docteurs seroit mis au frontispice de ce Liure*, qui seruent d'approbation authentique au vin emeticque; Puis qu'il est faux qu'on aye arresté cette apposition des noms des Docteurs, c'est vne effronterie insupportable d'auancer qu'ils seruent d'approbation, puis que la pluspart a tous-

jours improuué & le Codex & cette drogue.

P.201.l.3. *Aucun ne s'est opposé à son installation, &c.* I'en demeure d'accord, d'autant qu'elle a esté faite à la sourdine & en cachette, comme il escrit en cette
L.24. mesme page. Or voicy vn sujet & argument tout ouuert de se pouruoir contre ce qui a esté fait par ce Doyen, non seulement apres quatorze ans ainsi que nous faisons, mais on y seroit receu apres cinquante ans, puis qu'il reconnoist qu'il n'y eust aucune opposition : mais quand bien il y en auroit eu quelqu'vne, il auroit falu la faire leuer & vuider auparauant que cette installation eust esté valable, & eust esté affermie contre les Decrets de la Faculté condamnans l'Antimoine, lesquels sont demeurez & demeurent en leur vertu & force, n'ayans esté cassez ny annullez par Assemblées legitimes.

P.eod.l.12 *Il est demeuré quatorze ans dans la iouïssance paisible, &c.* Cette secte & cabale Antimonialle fait son principal bouclier pour la deffence de sa drogue, de ce qu'elle est restée vn temps paisible, &c. Ie respons que ce n'est vn argument pour l'authoriser dans ce Codex, en sorte qu'on ne l'en puisse rejetter ainsi que cestuy-cy mesme. Le Lecteur me permettra d'examiner ce temps qui s'est écoulé depuis le Doyenné du sieur de S. Iacques iusques à present, que ce Codex est resté paisible, & cette drogue en iceluy.

Les Doyens qui suiurent furent Messieurs Bazin & du Val, lesquels n'eurent aucune pensée de corri-

ger ces deſordres, celuy-là fuſt tellement negligent de s'acquitter de ſa charge qu'il n'a rien eſcrit de ce qui ſe paſſa dans ſon Doyenné. Le ſieur du Val s'occupa à arracher & effacer des Regiſtres ce qui auoit eſté autrefois eſcrit qui le touchoit & luy déplaiſoit, ce qui a eſté reſtably par authorité de la Faculté, ce ſont veritez qui paroiſſent dans vn ſeul & meſme Regiſtre. Les deux autres Doyens qui furent apres en charge eurent aſſez d'occupations à pourſuiure les procés intentez & meus contre la Faculté par le Pere de cét Eſctiuain, pour empeſcher ſes entrepriſes temeraires touchant ſes Conſultations dedans le Bureau d'Addreſſe, & pour ſouſtenir & deffendre les Decrets donnez par la Faculté, leſquels denioient le Doctorat à cét Autheur & à ſon frere pour les cas contenus au procés, neantmoins ils ont par importunité depuis eſté receus dans la Faculté ; ceux qui les y ont fauoriſez en ont de cuiſans repentirs, voyant ce qui ſe paſſe à preſent par cét eſprit broüillon. Les autres Doyens qui ont eſté en charge depuis n'auoient remüé cette affaire, & ne l'a eſté que depuis qu'on a reconnu que cette peſte s'eſtendoit trop & faiſoit beaucoup de degaſt, que noſtre ieuneſſe ſe laiſſoit emporter au torent rapide de cette nouueauté, & eſtoit ſeduite par les eſcrits qu'on diuulguoit pour donner credit à ce venin, & que cela preiudicioit beaucoup le public & la Faculté. Les Docteurs zelez pour le bien & honneur d'icelle ſe reſolurent d'empeſcher ce deſordre, & pour ce deſſein firent

leurs plaintes à la Faculté assemblée ; & moy qui escrits cecy, ie suppliay le 23. iour de Decembre 1651. dans le Doyenné de Monsieur Patin contre ce Codex, qu'on eust à le corriger & en oster ce vin Antimonié, y estant contre l'intention de la Faculté & ses Decrets. Voicy l'extraict de son Registre: *Conuocatâ Facultate 23. Decemb. 1651. multa fuere proposita ; 5. postulauit M. Joannes Merlet vt typis mandaretur Codex medicamentarius & emendaretur, vinumque emeticum ex eo detraheretur. Censuit Facultas speciali articulo conuocandum esse totum ordinem ex quo seligerentur aliquot Doctores quibus hoc officium imponetur atque demandabitur qui deinde referent ad Facultatem.*

P. ead. l. 15 Quoy que cét Autheur dise qu'on *ne peut l'arracher ayant pris racines, &c.* Ie pretends & soustiendray en Iustice qu'il doit estre osté, & mesme ce Codex rejetté, & ceux qui ont entrepris de leur donner cours & credit debuoir estre reprimandez pour telles entreprises.

P. 202. l. 5. *Le vin emeticque a esté approuué de la mesme maniere, &c.* On vous a desia dit ce qu'on est contrainct de vous repeter (puis que vous redittes & rebattez si souuent vne mesme chose) que ce *venin condamné* debuoit estre iustifié auparauant que d'estre placé au rang des bons, innocens, & approuuez remedes, & ie vous dis derechef qu'il est faux qu'il aye esté approuué de la mesme façon. Il a passé *per inuisibilium*, & non par vn mesme *fidelium*. Cét Escriuain & son Protocole essayent de persuader dans les pages 204, 205. qu'il y a plusieurs resultas & assem-

blées des Docteurs nommez pour l'examen des Remedes: mais ie respons, que quand il y en auroit encor eu trois fois autant qu'ils n'estoient valables (comme Assemblées priuées & particulieres) d'absoudre l'Antimoine condamné de venenosité par decret fait en Assemblée generale, & confirmé & authorisé par Arrest de la Cour de Parlement: mais cette engeance de Gazette n'en fait aucun estat, & mesprise lesdits Arrests pour les causes que cy-deuant nous auons déduites.

Puisque nonobstant la iudicieuse resolution de la Faculté, &c. S'il y auoit eu quelque *resolution* (comme faussement vous supposez) elle n'auroit esté iudicieuse, mais tres-malicieuse, & ne pourroit *auoir leué les doutes, & mis calme dans les esprits boüillans*, cela est vray, parce qu'ils se deffieroient des esprits malins & broüillons, qui ont eu dessein de renuerser contre ordre, coustume & raison les Decrets authentiques par leurs factions & mauuais artifices. P.213.l.26

Blasmer encor l'Antimoine apres l'aueu qu'il a de nostre Faculté, &c. Mais quelle effronterie a esté celle de ces nouateurs, de luy vouloir donner estime & loüange, apres auoir esté conuaincu de venenosité, & comme tel censuré par la Faculté? Ie responds que cét aueu ne vaut mieux que la drogue, ce qu'on sera forcé de faire voir en Iustice, afin d'arrester les malheurs que l'employ de ce venim cause trop souuent, & pour détromper la ieunesse seduite par ce leurre. P.216.l.21

La plus saine partie ayant conclu à cette installation, &c. P.217.l.1.

S'il y a eu installation, & qu'aucuns y ayent conclu, ie maintiens qu'ils sont si peu sains d'esprit, qu'il leur est besoin d'Ellebore, que cét Escriuain bannit & rejette pour faire place à son Antimoine, que faussement il pretend luy estre substitué.

P.211.l.25 *Il n'y a esté fourré à la sourdine, y ayant autant de tesmoins que de Docteurs en 1638. &c.* Ie m'estonnes que vous osiez auancer vn mensonge si hardy, veu que la plus grande partie des deux tiers qui viuent encore vous arguera de faux; ie suis de ce nombre, qui protestes deuant Dieu de n'en auoir entendu parler lors, tant s'en faut que ie y ayes esté tesmoin.

L.28. *Ils auoient droict de mettre leurs reproches, &c.* Nous auons encore le mesme droict, mais nous sommes plus obligez à present que lors à former complainte contre telles actions noires & meschantes, attendu que l'vsage mal-heureux de ce venim est venu à tel excez, qu'il ruine le public, & qu'il est insupportable de voir faire & publier des libelles contre la vraye & bonne Medecine, pour recommander ce vin fou plustost que plomb des sages.

P.222.l.13 *La Faculté ne retractera ce qu'elle a ordonné de l'Antimoine, &c.* Pourquoy pretendez-vous qu'elle ne puisse se pouruoir contre ce qui n'est iuridique ny raisonnable, puis que ce Doyen de son authorité priuée & malicieuse, a creu pouuoir renuerser ce Decret authentique, appuyé d'Arrest de la Cour: mais on dit de plus que ces conclusions ou resultats ne sont veus ny leus dedans ce Registre, où l'on aye fait mention de l'Antimoine.

La

La valeur de ce remede couronnée par l'admission glorieuse en l'Antidotaire, &c. Si l'estoffe de cette couronne respond à la forme de cette admission, elle sera d'vne fumée plus puante que celle qu'on ressent exhaler de la miniere de cét Antimoine. *P. derniere l. 12.*

Ce que dessus ayant esté declaré auec autant de sincerité que de verité, j'estime que la Faculté doit dresser vne Requeste & l'addresser à la Cour, à ce qu'il luy plaise ordonner qu'on examinera par son authorité cette affaire tres-importante pour le bien public, conseruation de nostre Faculté, & restablir l'vnion entre ses Docteurs fort diuisez touchant l'Antimoine; & pour détromper ceux lesquels pourroient auoir esté seduits & deceus tant par ce pretendu Antidotaire, que par le libelle satyrique de Maistre Eusebe Renaudot, lequel merite aduertissement & reprimende d'auoir esté injurieux à plusieurs, ainsi qu'il a esté declaré dedans les presentes Remarques: mais principalement d'auoir parlé des Arrests de la Cour sans aucun respect.

FIN.



TABLE DES MATIERES.

A,

B,

C,

P,

R,

T,

V,

FIN.

Permißion d'imprimer.

Permis à EDME PEPINGVE' Marchand Libraire à Paris, d'imprimer ou faire imprimer vn Liure intitulé, *Remarques sur le Liure de l'Antimoine, &c.* composé par M. IEAN MERLET Escuyer Docteur Regent en la Faculté de Paris, & vn de ses anciens Doyens: Et deffenses sont faites à tous autres d'imprimer ledit Liure, sur les peines portées par les Ordonnances. Fait à Paris, le 18. Mars 1654. Signé, DAVBRAY.

Fautes en l'impression.

PAge 5.ligne derniere, projettion, lisez projection. P.8.l. derniere, Lellebore, lis. l'Ellebore. P. 10. l. 11. n'eust, lis. n'eut. P.13 l.4.patrie, lis. partie. P.22.l.15. d'années, lis. siecles. P. 23.l.13 qu'vn, lis. qu'on. En la mesme page, eludé, lis. a éludé. P.26.l.14. l'auroir, lis. l'auroit. En la mesme page l. 24. sententiæ, lis. sententia. P.31.l.17.harquebuses, lis. harquebusades. P. 32. l. 7. noui, lis.noni. P. 36. l. 2. qu'il, lis. qui P.41. l.16. quos, lis.quomodo. P.45.l.15. soufferts, l. souffertes. En la mesme page, l. derniere, lis. enseignées & approuuées. P. 46.l.4.lis. n'employans. P.mesme, l. 21. lis. fausseté. P.47. l. 16.trompé, lis. preocupé. P.55. l.1. lis. vomitiue. En la mesme page l. 28. lis. euacuant. P. 56. l. 1. lis. ie. P. mesme, l. 11.lis. par. P. 57. l. 6. iugé, lis.iugez. En la mesme p.l.7.lis. erronées. P. 64. l.9. lis.causes. P.83.l.10.mis, lis. mises. P. 86. l. 6. lis. incurables. P. 96. l. 24. lis. dysenteries. P.116. lis. panspermie. P.136. l. 16.lis.empoisonné. P.140.l.25.lis. qu'il y a difference. P.147.l.2.la, lis. le. P.148.l.2.lis. m'inscripts. P. 154. l. 19. & 21. lis. apoplexie. P.156. l. 13. prescripts, lis. prescripte. P. 172. l. 26. inserption, lis. insertion. P. 176. l. 22. eut, lis.n'eut. P.177. l. 7. quel, lis. quelle. P. 180. l. 9. lis. eut. En la mesme page, l penult. lis. suiuirent. P. 117. ces, lis. ses.